



# Rapport financier 2018

# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	3
--------------------	---

## **TOME 1**

### ***Les comptes annuels : bilan et comptes de résultat 2018***

I.	LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2018.....	5
II.	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES PAR LES HCL.....	7
II.1.	Stocks.....	7
II.2.	Mode d'évaluation des immobilisations et amortissements.....	7
II.3.	Les créances.....	9
II.4.	Méthode d'évaluation des provisions.....	10
II.5.	Subventions d'investissement .....	14
II.6.	Produits et charges constatés d'avance (PCA et CCA) .....	14
II.7.	Charges à rattacher (CAR) .....	15
II.8.	Produits à recevoir (PAR) .....	15
II.9.	Traitements des principaux groupements de coopération .....	17
III.	CIRCONSTANCES EMPECHANT LA COMPARAISON ENTRE DEUX EXERCICES .....	18
IV.	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2018.....	19
V.	PERSPECTIVES D'AVENIR .....	19
VI.	EVOLUTIONS DU BILAN 2018 .....	20
VI.1.	Evolution du bilan : ACTIF .....	20
VI.2.	Evolution du bilan : PASSIF .....	24
VI.3.	Synthèse du bilan 2017 .....	28
VII.	EVOLUTION DU COMPTE DE RESULTAT 2018 (TOUS BUDGETS).....	29
VII.1.	Présentation générale .....	29
VII.2.	Le résultat d'exploitation (tous budgets) .....	30
VII.3.	Le résultat financier (tous budgets) .....	32
VII.4.	Le résultat courant (tous budgets) .....	33
VII.5.	Le résultat exceptionnel (tous budgets) .....	33
VII.6.	La capacité d'autofinancement (tous budgets) .....	34

# **TOME 2**

## ***Bilan des résultats financiers 2018***

I.	INTRODUCTION .....	36
II.	L'EXCEDENT COMPTABLE ATTEINT EN 2018 POUR LA SECONDE ANNEE CONSECUTIVE CONFIRME LA MAITRISE BUDGETAIRE ET FINANCIERE DES HCL DANS UN ENVIRONNEMENT CONTRAIT .....	38
II.1	Maîtrise des dépenses de fonctionnement et dynamisme des produits d'activité.....	40
II.2	Des objectifs d'amélioration de la marge brute et de la capacité d'autofinancement atteints .	50
II.3	Une politique de valorisation du patrimoine immobilier a service des investissements majeurs	52
II.4	Une dette financière saine et une trajectoire de désendettement conforme au CREF.....	53
II.5	Une situation de trésorerie structurellement saine et sécurisée.....	56
III.	CONCLUSION .....	57
IV.	ANNEXES : TABLEAUX FINANCIERS 2018.....	58
IV.1	Synthèse des états du compte financier 2018.....	58
IV.2	Affectation des résultats 2018.....	60
IV.3	Etat détaillé des produits du budget H (budget principal) - Evolution .....	61
	- Structure .....	62
IV.4	Etat détaillé des charges du budget H (budget principal) - Evolution (en base consommation) .....	63
	- Structure (en base consommation) .....	64
IV.5	Etat détaillé des cessions d'actifs .....	65
IV.6	Etat détaillé des subventions d'investissements reçues.....	66
IV.7	Etat détaillé des dons et legs reçus .....	67

# INTRODUCTION

Conformément à l'article R. 6145-44 du code de la santé publique (alinéas 1 et 2), le compte financier des établissements publics de santé est transmis par le directeur au conseil de surveillance accompagné du rapport financier.

Le rapport financier est un document de synthèse unique, préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable, qui accompagne le compte financier de l'établissement et le commente.

Il porte sur les comptes annuels, c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat et l'annexe, qui sont les états certifiables, ainsi que sur l'analyse de l'exécution de l'EPRD, non soumis à certification.

Il se compose d'une introduction et de deux parties distinctes réunies dans un document unique :

- le tome 1 porte sur les comptes annuels (tome soumis à certification) ;
- le tome 2 porte sur l'exécution budgétaire (tome non soumis à certification).

Seules l'introduction et la partie du rapport portant sur les comptes annuels, qui constitue le tome 1 du document, sont mises à disposition du certificateur, au même titre que les comptes annuels. Le certificateur vérifie la concordance des éléments de ce tome avec les comptes examinés.

Le présent rapport financier porte sur l'exercice comptable 2018 des HCL.

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité ;
- le principe de régularité et de sincérité ;
- le principe de prudence ;
- le principe de permanence des méthodes ;
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture ;
- le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21. **L'arrêté du 7 décembre 2017 modifiant les arrêtés du 16 juin 2014 et du 19 décembre 2014 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable m21 des établissements publics de santé** comporte en annexe les tomes I, II et III de l'instruction M21. Le tome III intègre dans le référentiel comptable le guide de fiabilisation des comptes des établissements publics de santé diffusé par la circulaire interministérielle N°DGOS/DGFIP/PF/PF1/CL1B/2011/391 du 10 octobre 2011 relative au lancement du projet de fiabilisation des comptes de l'ensemble des établissements publics de santé, complété des fiches comptables.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les comptes sont présentés en euros.

# **Tome 1**

## **LES COMPTES ANNUELS : BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXES**

## I) LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2018

L'année 2018 constitue le 6<sup>ème</sup> exercice de mise en œuvre du contrat de retour à l'équilibre financier 2013-2016 signé entre les Hospices Civils de Lyon et l'Agence Régionale de Santé de Rhône-Alpes-Auvergne. Ce contrat a conduit l'établissement à mettre en œuvre un plan d'économies et de développement des recettes de près de 40 millions d'euros sur l'exercice. Par voie d'avenant signé en juin 2016, la période d'exécution a été prolongée jusqu'à l'exercice 2019.

Les Hospices Civils de Lyon sont depuis 2016 soumis à l'obligation de certification de leurs comptes. L'année 2018 représente donc le troisième exercice comptable soumis à certification. Pour mémoire, à l'issue d'un appel d'offre, le Conseil de Surveillance des HCL a désigné le cabinet DELOITTE pour exercer cette mission de commissariat aux comptes pour 6 ans, à compter de l'exercice 2016. Il est à noter que pour la première fois depuis 5 ans, aucune correction d'écriture n'a été comptabilisée en situation nette.

L'année 2018 est également la 3<sup>ème</sup> année de notation financière par une agence indépendante. Les HCL ont retenu l'agence de notation Moody's à l'issue d'une procédure de mise en concurrence pour exercer cette mission pour une durée de 4 ans. L'agence Moody's utilise une méthodologie d'évaluation en 3 étapes, partant de la qualité intrinsèque de l'hôpital (étape 1), qui comprend une analyse du cadre institutionnel, de la performance financière ainsi que de la gouvernance de l'établissement; ensuite est déterminée la probabilité du soutien de l'Etat, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité (étape 2); enfin, la combinaison de ces deux facteurs détermine la note finale de l'entité (présentation au comité de notation). Le rapport de cet organisme indépendant publié en octobre 2018 attribue les notes suivantes aux Hospices Civils de LYON:

Note à long terme : A1

Note à court terme : Prime-1

Parmi les autres faits marquants de l'exercice, on notera principalement les événements suivants : la suppression du centre pour les grands brûlés et le lancement du nouveau projet d'établissement adossé à une politique de la marque, l'ouverture du bâtiment H et la coopération avec l'hôpital interarmes Desgenettes.

### - Centre des grands brûlés Pierre COLSON:

En 2017, les deux services de soins aux brûlés de la ville de Lyon – auparavant situés au Centre Hospitalier Saint Joseph Saint Luc et à l'Hôpital Edouard Herriot – avaient fait l'objet d'une mutualisation au sein du Centre des brûlés de Lyon Pierre COLSON.

En 2018, il a été décidé de mettre fin à cette coopération ainsi qu'au GCS Pierre COLSON. L'activité " Grand brûlés" échoit désormais et exclusivement aux Hospices Civils de Lyon.

### - Approbation du projet d'Etablissement " pulsation 2023 "et politique de la marque :

Dès 2017, les HCL avaient engagé un travail de diagnostic d'image de l'institution auprès des personnels, patients, décideurs, élus et acteurs de la santé. Enrichie de ce travail fondateur la communauté des HCL a pu engager la réflexion sur son nouveau projet d'établissement. Ces travaux menés sur près de 18 mois et ouverts à toutes les composantes internes du personnel aux représentants des usagers mais également aux usagers eux-mêmes ont permis de révéler trois ambitions et 5 leviers stratégiques à atteindre et sur lesquels est construit le projet d'établissement.

Ce projet nommé " Pulsations 2023" vise donc à :

- 1) faire référence sur les missions
- 2) faire équipe avec les patients
- 3) faire face dans nos organisations.

Pour ce faire, les leviers à mobiliser sont :

- a) structurer la politique patient/partenaire
- b) structurer les parcours et renforcer les coopérations en interne et à l'extérieur
- c) développer des pratiques et une culture de l'innovation
- d) valoriser et partager des données
- e) développer nos talents

Ce projet marque une nouvelle étape pour les HCL dont l'ambition principale est de faire converger les objectifs économiques avec une stratégie médicale, universitaire, organisationnelle et managériale qui serve et consolide la dynamique vertueuse de transformation et de modernisation dans laquelle les HCL sont engagés. C'est dans ce contexte qu'a été initiée dès 2017 une politique de la marque afin d'accroître la notoriété et l'attractivité des HCL.

- L'ouverture du bâtiment H

A l'hôpital Edouard Herriot, le pavillon H a accueilli ses premiers patients le 4 septembre 2019.

Il convient de souligner que l'ouverture de ce nouveau bâtiment vise non seulement à permettre une modernisation (bâtiments et équipements) des plateaux techniques mais cherche également à garantir une optimisation de ces derniers pour permettre in fine au groupement hospitalier centre de mieux structurer l'offre de soins disponible sur site afin de répondre notamment aux évolutions actuellement en cours et notamment le développement des soins ambulatoires.

Sont en effet concernées la plupart des équipes de chirurgies (digestif, urgences chirurgicales, vasculaire, orthopédie, orl, urologie et transplantation) mais également les services de chirurgie ambulatoire, de réanimations, les soins continus et l'imagerie de plusieurs pavillons.

Ce regroupement des équipes est gage d'une efficacité accrue avec l'abandon d'un système où chaque pavillon disposait d'un bloc mono ou bi-disciplinaire avec son organisation propre pour adopter autour d'un plateau technique pluridisciplinaire unique une organisation rationalisée et commune (nouveaux horaires de travail permettant une amplitude horaire plus grande, partage des moyens logistiques, polyvalence accrue des agents...)

Ce chantier ambitieux n'a pas été sans impacts notamment en termes économiques sur l'hôpital Edouard Herriot car les phases de déménagement ont provoqué tout à la fois des surcoûts transitoires (frais de gardiennage, mobilisation d'équipes logistiques supplémentaires ....) mais également des ralentissements du niveau d'activité (fermeture temporaire de services) et donc des pertes de recettes.

En termes comptables et financier, ce chantier aura également conduit la DAF à opérer un suivi particulier de l'Actif des HCL (avec un impact particulier sur le compte 675 consécutifs aux travaux sur HEH) mais également à constituer une provision spécifique pour faire face à un risque accru de litiges sur les travaux liés au bâtiment H.

- La Coopération des Hospices Civils de LYON avec L'Hôpital interarmes Desgenettes

Le premier axe de cette coopération qui vise à l'intégration des activités de réanimation et de chirurgie au sein de l'hôpital Edouard Herriot a pris un sens particulier en 2018 avec l'ouverture du bâtiment H. Dès novembre 2018, six équipes chirurgicales de l'hôpital militaire ont ainsi été pleinement intégrées à ce nouveau pavillon et aux équipes d'HEH.

Parallèlement, les HCL continuent d'apporter leur soutien à l'HIAD pour le maintien de l'accueil des patients aux urgences.

L'accueil des activités de l'hôpital Henry Gabrielle sur le site de L'HIAD dans la perspective de la constitution d'un pôle civil et militaire autour de la médecine de réadaptation correspond au second axe de cette coopération. Les négociations techniques, juridiques et financières sont actuellement en cours entre les deux parties afin de finaliser la mise en œuvre de ce projet.

## II) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES PAR LES HCL

Le présent chapitre présente les principes et méthodes comptables appliqués aux Hospices Civils de Lyon par grandes catégories de processus comptables. Cette présentation précise, le cas échéant, tout changement de méthode comptable ayant eu un impact significatif sur les comptes de l'exercice 2018.

### II.1 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Il n'est pas constitué de provision pour dépréciation des stocks. Les défauts, casses, périmés et retours sont sortis du stock physique via le compte « rectification de stocks ».

Stocks déportés : les stocks déportés dans les unités de soins (médicaments, dispositifs médicaux stériles) sont valorisés au 31/12/N sur la base d'une méthode statistique qui combine l'analyse de la fréquence de livraison et/ou de la fréquence de commande selon la typologie des produits concernés pour valoriser les dotations dans les unités de soins.

### II.2 Mode d'évaluation des immobilisations et amortissements

#### a) Modalités d'évaluation financière des immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique.

Les achats d'équipements dont la valeur est supérieure à 800€ TTC et dont la durée de vie est supérieure à 1 an, ainsi que ceux qui ont pour effet d'augmenter la durée de vie des biens sont considérés comme des immobilisations de classe 2. Les autres achats sont comptabilisés en charges de classe 6.

Les éléments de l'actif immobilisé, à leur entrée dans le patrimoine, sont valorisés ainsi :

- Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, augmenté des frais accessoires, par exemple les frais de transport).
- Les immobilisations acquises à titre gratuit ou par voie d'échange sont comptabilisées à leur valeur vénale.

#### b) Modalités de transferts des immobilisations en cours vers les immobilisations corporelles :

En cours d'exécution, le coût des travaux est comptabilisé aux subdivisions du compte des immobilisations en cours (compte 23). L'intégration à l'actif des travaux terminés intervient au plus tard au 30 septembre. Elle porte sur les travaux achevés entre le 1<sup>er</sup> octobre de l'exercice précédent et le 30 septembre de l'exercice courant. Dans ce cadre les travaux sont portés au compte 21 des immobilisations corporelles et subdivisés par nature.

Les achats d'équipements (compte 21) sont intégrés à l'actif au fil de l'eau. Toutefois, lorsque la mise en service de l'équipement ne coïncide pas avec sa date d'achat, l'équipement en question est imputé au

compte 23 et ce jusqu'à sa mise en service effective. En conséquence, au mois de novembre de l'année de mise en service les équipements considérés sont alors transférés vers le compte 21.

Depuis l'exercice 2017, l'inscription au compte 21 s'accompagne de la mise en œuvre de la règle du prorata temporis qui est désormais appliquée pour toutes les immobilisations corporelles.

c) Modalités de traitement de la TVA pour les travaux immobiliers

Conformément au régime fiscal des livraisons à soi-même, durant la phase de réalisation des travaux, la TVA est déductible en totalité sur le coût des travaux qui sont portés sur le compte des immobilisations en cours (compte 23). La TVA non déductible est ajoutée au coût final des travaux lors du passage du compte 23 au compte 21 pour intégration définitive de l'immobilisation à l'Actif amortissable dans un délai maximum de deux ans.

d) Modalités d'amortissement des immobilisations :

- o Les immobilisations sont amorties en mode linéaire.
- o Les HCL appliquent la règle des composants :

L'établissement ventile les immobilisations les plus importantes (seuil fixé à 10 M€) par composants selon une nomenclature ad hoc et applique à chacun de ces composants un rythme d'amortissement correspondant à sa durée de vie estimée. Les durées d'amortissement des travaux et des équipements sont ajustées à la durée de vie réelle des immobilisations considérées. Les durées d'amortissement aux HCL, afin de respecter la M 21, sont déclinées avec des modalités distinctes selon qu'elles traitent des travaux ou des équipements

- durées relatives aux travaux :

<b>AMORTISSEMENT PAR COMPOSANTS</b>	<b>durée amort</b>
<b>CLOS COUVERT</b>	
Fondations	50
Gros œuvre, démolition, dépollution(hors amiante) op > 10M€	50
Gros œuvre, démolition, dépollution(hors amiante) op < 10M€	30
Charpente, couverture	50
Etanchéité	25
Menuiseries extérieures	25
Métallerie, serrurerie	25
Revêtements, façades, bardages	25
VRD espaces verts	25
<b>FINITIONS</b>	
Partition, cloison	20
Revêtements sols	20
Revêtements muraux, signalétique	20
Faux plafonds	20
Menuiseries intérieures	20
<b>CORPS D'ETAT TECHNIQUES</b>	
Plomberie	25
Chauffage, ventilation, climatisation	25
Désenfumage	25
Electricité courants forts	25
Electricité courants faibles	25
Ascenseurs, portes automatiques, pneumatiques	25
Fluides médicaux	25
Divers Techniques & Equipement (hors corps d'état ci-dessus)	25

- durées relatives aux équipements :

Pour les équipements biomédicaux et informatiques, les HCL ont fixé des durées d'amortissement qui diffèrent des préconisations de durées issues de la M21, dans la mesure où elles sont corrélées à la durée de vie des équipements considérés.

=> Pour les équipements biomédicaux, la durée d'amortissement est fixée en fonction de la durée de vie du bien et plus précisément de sa durée de vie optimale (DVO). En l'espèce, chaque équipement biomédical, au sens de la nomenclature CNEH, dispose d'une DVO spécifique et d'une durée d'amortissement qui sera toujours inférieure à la DVO constatée pour chaque équipement concerné.

=> Pour le secteur informatique, la durée retenue (5 ans) repose sur la fréquence du renouvellement du matériel informatique.

- la règle du prorata temporis.

Depuis 2017 les HCL appliquent la règle du prorata temporis. Cette règle a été appliquée selon deux modalités spécifiques distinguant les travaux et les équipements.

- prorata temporis et travaux :

La mise en amortissement débute à la date de mise en service des travaux et bâtiments concernés. Les justificatifs de la date de mise en service sont disponibles dans le logiciel Navimmo.

- prorata temporis et équipements :

La mise en amortissement débute à la date de réception de la facture de l'équipement concerné.

Dépréciation d'actif

L'établissement revoit le plan d'amortissement des bâtiments qui vont être restructurés dans le cadre de projets de modernisation.

Immobilisations financières

Les titres de participation aux groupements et structures de coopération dotées d'une personnalité morale (GIE ; GCS) sont comptabilisés pour le montant de l'apport.

### **II.3 Les Créances**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation déterminée après analyse des facteurs de risques menée dans le cadre d'un processus régulier de vérification des créances partagé entre l'ordonnateur et le comptable.

- **Dépréciation des créances**

Les taux de dépréciation retenus sont appréciés en fonction des critères suivants :

- **domiciliation des débiteurs à l'étranger** : les moyens d'action permettant le recouvrement forcé hors du territoire national sont peu nombreux, aussi les sommes de plus d'un an dues par les débiteurs domiciliés à l'étranger sont provisionnées à 100%.

- **nature du débiteur et ancienneté de la créance** : les personnes publiques sont réputées toujours solvables aussi les créances contre les débiteurs publics ne justifient pas en principe d'une provision pour ce motif. Toutefois, la possibilité d'un litige reste ouverte, en conséquence les HCL provisionnent à 100% les créances impayées de plus de trois ans émises à l'encontre des débiteurs publics.

- **nature des créances** : outre la facturation résultant de l'activité médicale, des séjours et des produits divers, l'établissement émet également des titres pour les loyers dus par les personnes occupant son parc immobilier à titre onéreux. Les provisions des locataires sont calculées conformément aux règles de l'instruction M31 applicables aux OPH en distinguant les locataires partis des locataires présents. Pour les locataires partis, les créances sont provisionnées à 100 %. Pour les locataires présents les taux sont les suivants : 50 % pour créances de N-1 ; 75% pour N-2 et 100% au-delà.

- Un traitement spécifique est réservé pour des créances à risques et/ou forts enjeux.

Les règles de financement des transports SMUR primaires et secondaires sont diversement interprétées par les établissements de soins et les complémentaires de santé. De nombreux redevables refusent de régler les titres émis à leur encontre dans l'attente d'une clarification des règles de prises en charge. Une provision est donc constituée à hauteur de 100% des restes à recouvrer sur les titres émis au cours du dernier exercice écoulé pour le transport de patients en SMUR primaires. Un complément de provision est constitué sur les débiteurs privés d'une part et sur les débiteurs publics d'autre part pour les titres de SMUR primaires et secondaires émis au cours des exercices précédents et antérieurs de manière à provisionner 100% des restes dus sur ces créances.

De même un complément de provision est constitué pour les débiteurs de produits divers redevables d'une dette supérieure à 50k€ cumulée sur la période courant du 1<sup>er</sup> janvier N-2 au 31 décembre N-1. Ces débiteurs de produits divers (actes de biologie, mise à disposition de personnel, internes, prestations informatiques et autres à l'exclusion des subventions) redevables d'une dette importante présentent un risque particulier pour l'établissement qui justifie un provisionnement à 100% de toutes les sommes dont ils sont débiteurs sur les titres restant à recouvrer. Ce complément de provision sur les créances de produits divers concerne les débiteurs publics comme les personnes de droit privé. Pour les débiteurs publics, le complément de provision sera égal au montant des sommes restant dues pour les exercices N-2, N-1 et N. Pour les personnes de droit privé, le complément est égal à 25% des restes à recouvrer de l'exercice N-2, 50% des restes à recouvrer de N-1 et 100% des restes à recouvrer de N.

Selon l'évaluation du risque, une provision pour créances douteuses pourra être constituée pour les titres émis dans l'année écoulée et présentant un reste à recouvrer supérieur à 10 000€ pour des soins, ou un reste à recouvrer supérieur à 50 000 € pour des produits divers. Cette provision sera constituée pour les créances à risques 2018 seulement si celles-ci ne font pas l'objet d'un provisionnement selon une autre méthode.

#### **II.4 Méthode d'évaluation des provisions**

Les provisions pour risques et charges, évaluées à l'arrêté des comptes, sont des passifs certains dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Une provision est constatée :

- S'il existe à la clôture de l'exercice, une obligation légale, réglementaire, conventionnelle ou reconnue par l'établissement.
- s'il était probable ou certain à la date d'établissement des comptes qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers sans contrepartie équivalente de celui-ci,
- Si cette sortie de ressources peut être estimée de manière fiable.

En application de la règle de la M21 précitée les HCL ont identifié le besoin de constituer une provision dans les domaines suivants : provision pour litige T2A, provision en responsabilité civile pour les dommages matériels et corporels, provision pour litige à l'encontre des agents publics des Hospices civils de LYON, provisions pour passifs sociaux.

Certaines de ces provisions, eu égard à leur spécificité appellent un développement particulier.

#### 4.1) Les provisions pour passifs sociaux :

L'établissement a revu la comptabilisation des passifs sociaux conformément aux règles définies dans la fiche 18 diffusée par le ministère des affaires sociales et de la santé. Le principe général retenu consiste à provisionner les engagements sociaux qui donnent lieu à décaissement.

- La Provision pour « heures supplémentaires rémunérées » :

Les HCL appliquent une méthode statistique. Le calcul repose sur la moyenne du nombre d'heures rémunérées sur les 5 dernières années et actualisée chaque année. Les Heures supplémentaires récupérées ne sont pas provisionnées mais sont suivies dans un compteur (GESTOR).

- La Provision CNRACL :

Les HCL appliquent une méthode statistique. Après avoir déterminé la quantité de dossiers actifs au 31/12/N, ce stock est multiplié par le prix moyen du dossier. Le calcul du stock des agents éligibles (agent en poste aux HCL et en dehors des HCL) fait l'objet d'une actualisation annuelle.

Ces deux populations ayant en principe des comportements comparables, il a été décidé d'établir un coefficient de proportionnalité pondéré sur 5 ans glissants afin de fiabiliser de façon statistique le montant à provisionner pour les agents non HCL.

La méthode retenue est la suivante : moyenne des paiements sur 5 ans agents non HCL / moyenne des paiements sur 5 ans agents HCL x montant de la provision agents HCL au 31/12/N.

- La Provision ARE :

Les HCL appliquent une méthode statistique. Chaque exercice, la provision est réévaluée et reconstituée sur la base du taux « Montant payé/ sommes dues » pour les dossiers de N-1; N-2 ; N-3 et N-4. En 2018, il a été décidé de compléter la méthode pour l'avenir en appliquant le taux visé plus haut à toutes les années pour lesquelles un droit a été ouvert et ce jusqu'à épuisement de ces droits.

Depuis 2017 cette provision est étendue aux personnels médicaux selon la même méthodologie.

- La Provision CET et CA/RTT non pris – personnel non médical :

Les HCL disposent d'un compteur GESTOR, qui enregistre le nombre de jours inscrit au CET au 31/12/N après exercice du droit d'option au titre de N-1 et utilisation des droits (indemnisation, consommation ou épargne) au cours de l'exercice N.

A partir des jours constatés dans le CET de façon nominative, la provision est valorisée en euros en fonction des montants forfaitaires d'indemnisation définis par la réglementation pour chaque catégorie d'agents (A, B ou C).

A cela s'ajoute les CA/RTT générés sur N mais non pris au cours de l'exercice considéré, c'est-à-dire postérieurement à l'établissement du compteur CET au 31/12 de l'exercice mais avant exercice du droit d'option au 31 mars de N+1 sur les droits de N. Ces jours sont provisionnés selon méthode statistique en complément des jours inscrits au compteur CET et intégrés globalement dans la dotation CET. Ce complément repose sur l'application d'un taux d'évolution : Nombre de jours CET placés en N / nombre jours CET placés en N-1.

Enfin, le taux de cotisations patronales appliqué est distinct selon que les personnels sont soit des agents titulaires et/ou stagiaires soit des agents contractuels. Ce taux est réévalué chaque année et réactualisé si besoin.

Cette méthode s'avère complexe à mettre en œuvre et fera très probablement l'objet d'évolution en 2019

- La Provision CET et CA/ RTT non pris - personnel médical :

En application du décret n° 2012-1481 du 27 décembre 2012 qui modifie certaines orientations dans la gestion du CET, les Hospices Civils de Lyon ont mis en place deux CET par praticien : le CET historique et le CET pérenne.

Il faut entendre par CET « historique » le stock de jours CET acquis au 31 décembre 2012, comprenant les jours acquis antérieurement à l'année 2012 et au titre de 2012. Le CET pérenne est le compte officiel à partir de l'année 2013. Son alimentation commence avec les jours épargnés au titre de l'année 2013.

- La méthode retenue pour le CET Historique :

Le logiciel GT MED permet d'obtenir le solde du CET historique au 31/12/ N La provision s'ajuste en fonction du déstockage constaté annuellement.

A la différence du personnel non médical, la valorisation s'effectue au regard d'un taux unique.

- La méthode retenue pour le CET Pérenne repose sur les étapes suivantes :

Comme précédemment le logiciel GT Med permet d'obtenir le solde de CET Pérenne par praticien au 31/12/N (hors CA et RTT non pris au titre de l'année N). A ce stock, s'ajoute le flux de l'année N, c'est-à-dire les CA et RTT non pris au titre de N. Ce flux est retraité en fonction des éléments qui n'ont pas vocation à entrer dans le CET (congrés des internes, praticiens entrés en N etc.) ou des situations individuelles (temps partiel, mise à disposition, CLM, CLD etc...)

L'addition du Stock et du flux de N permet de connaître le nombre total de jours à provisionner au titre du CET pérenne. Comme précédemment, à la différence du personnel non médical, la valorisation s'effectue au regard d'un taux unique.

- Estimation charges patronales CET pérenne et historique :

L'estimation est égale à la moyenne sur N-1 des charges patronales pour les praticiens ayant eu un paiement de CET

- La Provision indemnité de précarité:

Depuis 2017, la M21 dispose qu'une provision pour indemnité de précarité doit être constituée pour les catégories de personnel médical visées par le code de la santé publique. Il s'agit en l'espèce des praticiens attachés (PA) et des praticiens hospitaliers contractuels (PHC).

L'indemnité correspond à 10% de la rémunération perçue et est provisionnée à 100% (charges patronales comprises) de la population à risque (stock des personnels avec contrat en cours).

#### 4.2) la provision pour risques travaux

Cette méthode vise à analyser un projet de décompte final (PDF) d'un marché de travaux en vue d'établir une provision comptable visant à couvrir le risque du versement d'une indemnité au titulaire du marché.

La méthode d'analyse et l'opportunité de constituer une provision pour risque travaux sont réservées aux marchés dont le montant initial total excède 5 millions d'euros HT.

A moment de la présentation du PDF, les sommes demandées sont de différentes natures mais peuvent être catégorisées de la façon suivante :

- Les montants liés à des désaccords sur les montants des travaux supplémentaires et modificatifs réalisés,
- Les montants réclamés pour rémunérer des prestations considérées comme « hors forfait »,

- Une indemnité composée des montants réclamés pour couvrir des frais non prévus et liés au contexte global de l'opération :

Les 2 premiers points correspondent à des travaux devant être rémunérés à leur coût direct, c'est-à-dire ne devant pas intégrer de coûts pouvant être classés en indemnité. Ces coûts ne peuvent pas donner lieu à provision. En conséquence, on englobe dans l'indemnité pouvant donner lieu à provision l'ensemble des coûts indirects qui ne dépendent pas directement des quantités réellement réalisées.

Le montant demandé au titre des indemnités est décomposé par fait générateur invoqué dans la demande du titulaire. Chaque poste est donc rattaché à un fait générateur qui fait l'objet d'une évaluation du risque. Le niveau de risque associé à chaque poste de la demande est apprécié en tenant compte du niveau de responsabilité du maître d'ouvrage dans la survenance du fait générateur identifié.

Le niveau de risque est déterminé comme suit :

- risque faible : le niveau de responsabilité du maître d'ouvrage est faible et donc le niveau de responsabilité du titulaire est important,
- risque moyen : les responsabilités sont partagées entre maître d'ouvrage et titulaire,
- risque fort : le niveau de responsabilité du maître d'ouvrage est fort et donc le niveau de responsabilité du titulaire est faible.

Plus la responsabilité du maître d'ouvrage est engagée, plus le maître d'ouvrage s'expose potentiellement à être considéré redevable de tout ou partie de la demande financière.

La détermination de ce niveau de risque prend en compte :

- Le marché,
- La vie du projet,
- La jurisprudence,
- Les arguments du titulaire.

Parallèlement à l'estimation du risque, le montant demandé par le titulaire du marché fait l'objet d'un recalcul par le maître d'ouvrage. Le recalcul peut par exemple intégrer des prix unitaires plus faibles ou une correction des conséquences financières liées au fait générateur invoqué par le demandeur.

Dans certains cas, le titulaire n'argumente pas sa demande et ne donne pas d'indications sur le détail de calcul si bien qu'il n'est pas possible de recalculer. Cette catégorie est nommée « Ne Se Prononce pas » ou NSP. Un niveau de risque est néanmoins déterminé pour chacun de ces postes.

En synthèse, pour les postes hors NSP dont le niveau de risque est moyen ou fort, la demande du titulaire est toujours recalculée à dire d'expert et à isopérimètre de la demande. Pour la catégorie NSP en risque moyen ou fort, il n'est pas possible d'établir un recalcul. Le recalcul n'est jamais réalisé pour les postes en risque faible.

En conséquence, le calcul de cette provision repose sur 2 critères :

- Le niveau de risque déterminé
- Le montant recalculé.

<b>Montant provision</b>	<b>Risque faible</b>	<b>Risque moyen</b>	<b>Risque fort</b>
<b>Demande recalculable (hors NSP)</b>	<i>Pas de provision</i>	$MR + C1 \times (MD - MR)$	$MD - C2 \times (MD - MR)$

<b>Demande non recalculable (NSP)</b>	<i>Pas de provision</i>	<i>C x MD</i>	<i>C x MD</i>
---------------------------------------	-------------------------	---------------	---------------

MD : Montant de la demande

MR : Montant du re-calcul

Les coefficients C1 et C2 s'établissent à dire d'expert à 25%.

Le coefficient C correspond au rapport du total l'indemnité allouée hors postes NSP et du total de la demande indemnitaire hors NSP en risque moyen ou fort.

## **II.5 Subventions d'investissements :**

Les subventions d'investissements sont comptabilisées dès leur notification. Lorsque les immobilisations sont amortissables, la reprise de la subvention au compte de résultat est réalisée pour la fraction de la dotation aux comptes d'amortissement ouverte.

## **II.6 Produits et charges constatés d'avance (PCA et CCA)**

### a) Les produits constatés d'avance (PCA) :

Il s'agit de produits qui ont donné lieu à l'émission d'un titre de recettes en année N alors qu'une partie des recettes se rattache à l'exercice suivant.

Sont enregistrées sous forme de produits constatés d'avance (PCA) des recettes de dotations DAF et MIGAC (principalement 2ème semestre internes et projets pluriannuels de recherche sur appel d'offre national ou interrégional) et des subventions.

La note de clôture annuelle rappelle les éléments principaux de méthode relative au recensement et à la comptabilisation des PCA. Sont visées, les recettes d'un montant significatif (>10 000 €) ordonnancées sur l'exercice n alors qu'elles se rapportent en tout ou en partie à l'exercice n+1. Un listing relatif à ces recettes et précisant les éléments suivants : nom et n° du débiteur, compte, UF et montant HT (pas de TVA sur écritures d'ordre) est transmis à la DAF pour enregistrement en tant que PCA dans la comptabilité des HCL.

Le périmètre des PCA : les financements pour les étudiants et internes en médecine concernant les semestres de leur scolarité réalisés à cheval entre deux exercices comptables, ou encore ceux des consultants font l'objet de PCA. En outre, les projets de recherche cliniques (appels d'offres publics ou contrats) disposant de financements pluriannuels et plus généralement les subventions diverses relèvent de cette technique. Enfin, certaines structures, dont le mode de financement est assimilable à celui d'un projet pluriannuel (exemple : maladies rares) peuvent également faire l'objet d'un PCA. Par ailleurs, les droits d'entrée assimilables à des compléments de loyer sont susceptibles d'être comptabilisés comme des PCA conformément aux règles comptables et fiscales.

### a) Les charges constatées d'avance (CCA) :

Les charges constatées d'avances sont des charges comptabilisées au titre de l'exercice N alors qu'elles concernent en tout ou partie l'exercice suivant.

Selon la note de clôture, elles ne sont mises en œuvre qu'à partir d'un seuil de 10 K€. Il s'agit principalement des charges de maintenance des logiciels et de redevances de location de logiciel imputées sur les comptes 613 et 615.

## **II.7 Charges à rattacher (CAR)**

Cette procédure permet de rattacher à l'exercice comptable toutes les dépenses de fonctionnement engagées dans l'année (personnel médical et non médical, prestations de services, achats stockés ou non stockés, ICNE) dès lors qu'elles correspondent à un service fait avant le 31 décembre de l'année N et dont les factures ne sont pas parvenues à l'établissement à cette date et qui ne peuvent donc pas être mandatées sur l'année N.

Aux HCL, des requêtes spécifiques permettent un recensement exhaustif de ces charges.

Pour les dépenses médicales, pharmaceutiques, les charges hôtelières et générales (titres 2 et 3), les requêtes permettant le recensement de ces charges rattachées tiennent compte de toutes dépenses de classes 6 engagées et non mandatées (y compris achats de stocks).

Pour le personnel médical, elles concernent les rémunérations brutes et les charges patronales. Pour le personnel non médical, on y ajoute les heures supplémentaires.

A contrario, la TVA déductible, les charges sur exercices antérieurs, les dotations aux amortissements ne font pas l'objet de rattachement.

Le mandatement de ces charges débute au premier jour ouvré de l'année N+1 et s'étale en général sur une dizaine de jours maximum afin d'être compatible avec les dates de mise en instance et de rejets fixées par la recette des finances (en principe deuxième quinzaine de janvier de N+1).

Les charges rattachées figurent au bilan au sein des passifs sur le poste « dettes d'exploitation ».

## **II.8 Produits à recevoir (PAR)**

Les produits à recevoir sont ceux acquis à l'établissement, mais dont le montant peut rester pour partie incertain et qui n'ont pas encore été inscrits aux comptes de tiers débiteurs.

Plusieurs situations correspondent à cette définition générale.

### **A) Le PAR relatif aux « activités de soin ».**

Les dossiers faisant l'objet du PAR constituent des dossiers de soins facturables mais non facturés à la clôture de l'exercice pour les raisons suivantes :

- Dossiers non facturés à l'issue du dernier traitement de facturation PASTEL.
- Dossier non valorisé dans le dernier arrêté de versement M12 validé par l'établissement.

Les méthodes de calcul retenues pour la valorisation des dossiers s'appuient sur une démarche statistique (nombre de dossiers x valeur moyenne + taux moyen de prise en charge ou de facturabilité) et l'application des règles de facturation propres à la part de la couverture assurance maladie (valorisation des GHS et MOLON/DMI en sus) et la part de la couverture complémentaire (valorisation des TJP) en fonction des taux de prise en charge respectifs T1/T2.

### **B) Le PAR pour les « séjours à cheval » sur deux exercices.**

#### **a) Méthode utilisée pour les tarifs des séjours et les tarifs liés aux suppléments journaliers**

1) Pour les RUM appartenant à un RSS terminé dans une année N :

Calcul de la valeur moyenne de la journée (journée PMSI) dans chaque Unité Médicale (UM)

- Méthode de répartition des séjours basée sur le groupage isolé de chaque RUM

· Méthode de répartition des suppléments journaliers basée sur l'attribution à l'UM qui a généré le supplément

2) Détermination du nombre de journées des RUM appartenant à l'année N, par UM :

- les journées des RUM commencés et terminés dans l'année N
- les journées des RUM commencés en N-1, en ne prenant en compte que les journées de N
- les journées des RUM commencés dans l'année N, et terminés en N+1, en ne prenant en compte que les journées de N

3) Valorisation des journées des RUM à l'aide de la valeur moyenne de la journée de chaque Unité Médicale – détermination des montants correspondant aux dépenses de l'année N

4) Calcul de l'écart entre recettes PMSI et recettes des journées calendaires et de son %

#### **b) Méthode proposée pour les tarifs liés à différents forfaits**

A partir des données du point a, détermination d'une part de séjours à cheval par rapport aux séjours de l'année (en RUM). Ce pourcentage est appliqué aux recettes afférentes aux forfaits.

#### **c) Méthode pour les molécules et les Dispositifs Médicaux (DM) en sus :**

A partir des données du point a, détermination d'une part de séjours à cheval par rapport aux séjours de l'année en Résumé d'Unité Médicale (RUM). Ce pourcentage est appliqué aux recettes MO (Molécules Onéreuses), ATU (médicaments avec Autorisation Temporaire d'Utilisation) et DMI (Dispositifs Médicaux Implantables) de l'année concernée, dans le fichier FichComp M12 (à la date de l'étude).

### **C) Le PAR pour les financements pluriannuels de la « Recherche Clinique » .**

#### **a) Les projets sous Appels d'offres**

La fiche DGOS/DGFIP 17 relative à la recherche clinique autorise, sous conditions, la constitution de produits à recevoir pour les financements reçus au titre des appels d'offres de la DGOS (Programmes Hospitaliers de Recherche Clinique et assimilés). Deux hypothèses sont principalement concernées :

- la DGOS a acté le principe de versement de crédits complémentaires mais la délégation des crédits attendus n'a pas lieu au cours de l'exercice comptable.
- la DGOS n'a pas encore acté le principe de versement de crédits complémentaires mais les critères justifiant du versement des crédits sont atteints.

Le PAR recherche clinique « Appel d'offres » est réalisé sur l'ensemble des projets en cours à l'exclusion des projets financés sur fonds propres.

#### **b) Les projets en Promotion extérieure**

De la même façon, pour les financements résultant de contrats passés avec des tiers promoteurs (industriels ou académiques). Le PAR est constitué selon une méthode statistique dont les principaux éléments sont les suivants. Un montant moyen est estimé sur l'ensemble des projets, ce montant fait l'objet d'abattements visant à le pondérer et le préciser selon le type de projet. Ce montant moyen pondéré est appliqué aux projets en cours à l'exclusion des projets financés sur fonds propres.

### **II.9 Mode de traitements de certains groupements de coopération**

- Le GCS BLANCHISSERIE :

La convention constitutive du « GCS blanchisserie » a été approuvée le 10 février 2011 par l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes. Ses membres fondateurs sont les Hospices civils de Lyon, le centre

hospitalier de Givors, le centre hospitalier de sainte Foy les Lyon. Le GCS comporte aujourd'hui 3 membres supplémentaires (Centre spécialisé du Vinatier, centre hospitalier de Bourgoin et de pont de Beauvoisin).

Les flux financiers des HCL vers le GCS (charges HCL) sont constituées d'une part de la contribution versée à ce dernier et d'autre part par la mise à disposition de personnel, de fournitures, consommables, et frais de maintenance nécessaires au fonctionnement du GC. Les flux financiers GCS vers HCL (recettes HCL) proviennent du remboursement d'une partie des frais avancés par les HCL – personnel, fournitures, maintenance. Jusqu'en 2016, Ces divers flux étaient comptabilisés pour l'essentiel sur le compte 678 « autres charges exceptionnelles » pour les charges et le compte 778 « autres produits exceptionnels » pour les recettes.

A compter de l'année 2016, il a été mis fin à une imputation systématique en comptes de produits et charges exceptionnels. Les produits sont désormais comptabilisés au compte 754 «remboursement de frais ». La gestion comptable des appels de fonds respecte cette même règle mais a en outre fait l'objet d'un traitement spécifique distinguant les frais d'exploitation courante et les frais financiers.

A cette fin, l'assemblée générale du 22 novembre 2016 du GCS Blanchisserie, a adopté une modification de la convention constitutive selon les termes suivants :

« La contribution financière des membres comprend et distingue :

- La participation des membres au financement des charges d'exploitation courante pour le compte des membres.
- La participation des membres au remboursement des charges financières liées au financement des immobilisations acquises par le groupement.

L'appel de fonds du groupement tient compte de cette distinction ».

Les dépenses mandatées par les HCL sont imputées au compte 652« contribution au GCS» pour la part de l'appel de fonds correspondant aux charges courantes et au compte 668 pour la partie correspondant aux frais financiers.

En cas de déficit, la prise en charge de la quote-part des HCL est imputée au compte 652.

- Le GCS « LYON CANCEROLOGIE UNIVERSITAIRE » (LCU) :

Le GCS LCU constitué entre le Centre Léon BERARD et les Hospices Civils de LYON, dont la convention constitutive a été approuvée par l'ARS le 27 octobre 2006, fixe à ses membres l'objectif général d'être le cadre unique de la coopération entre les deux établissements. Cette coopération doit refléter les orientations politiques décidées par la communauté des deux établissements.

Cette mission générale s'est déclinée au cours des années en quatre missions spécifiques qui représentent ce qu'il est convenu de dénommer les 4 branches du GCS LCU.

- La gestion commune de l'IHOP (institut d'hématologie et d'oncologie pédiatrique) depuis 2006
- La prise en charge des soins de médecine nucléaire (LUMEN) depuis 2009.
- La gestion de la recherche intégrée en cancérologie (LYRIC) depuis 2011.
- La gestion de la plateforme commune d'oncogénétique depuis 2015.

Les flux de remboursements croisés sont comptabilisés et neutralisés dans le résultat exceptionnel :

- Les HCL refacturent au GCS leurs charges de fonctionnement sur le compte 778 « autres produits exceptionnels».
- Les HCL reversent au GCS leurs produits de fonctionnement sur le compte 67815 «GCS- recettes reversées».

Le résultat consolidé est incorporé dans le résultat courant les HCL récupèrent une quote-part du résultat économique du GCS calculée sur la base d'une clef de répartition HCL/CLB qui varie selon la branche considérée et est spécifiée dans le règlement intérieur. Les déficits sont comptabilisés au compte 652 «contribution aux GCS» et les excédents sont comptabilisés au compte 7588 «produits divers de gestion courante».

### **III) CIRCONSTANCES EMPECHANT LA COMPARAISON ENTRE EXERCICES.**

#### **3.1) corrections d'erreurs réalisées en situation nette**

Aucun motif n'a justifié de corrections en situation nette pour l'exercice 2018.

### 3.2) autres circonstances.

- Dissolution du GCS Grands Brûlés

Les HCL ont créé avec le centre hospitalier privé non lucratif Saint Luc- Saint- Joseph un GCS de moyens afin de faire fonctionner un centre unique dédié aux « grands brûlés » implanté sur le site des HCL. Il a été décidé de mettre fin à cette coopération.

L'activité du GCS faisait l'objet de flux financiers croisés. En 2018, la comptabilité du GCS se limitera aux dépenses de fonctionnement communes. Une Assemblée Générale s'est tenue pour valider les comptes financiers 2017, 2018 et dissoudre officiellement GCS.

Ainsi, les principaux impacts comptables sur 2018 sont les suivants

- 7,8 M€ de baisse des charges exceptionnelles correspondant à l'absence de refacturation du GCS aux HCL des coûts sur 2018
- 7 M€ de produits exceptionnels (#778) relatifs à des dépenses engagées par les HCL pour le GCS et donc refacturées

- Constitution du GHT « Rhône-Centre ».

La loi de modernisation des établissements de santé prévoit que chaque CHU soit associé aux autres GHT de sa subdivision universitaire pour décliner les quatre missions hospitalières et universitaires identifiées par la loi.

- Fonction DIM
- Fonction Formation
- Fonction SIH
- Fonction Achats

Par conséquent, L'article R. 6145-12 du CSP prévoit que soient retracées en budget annexe, pour les établissements supports de GHT, les missions reprises ci-dessus qui sont les fonctions dévolues à l'établissement support, mais aussi :

- la gestion par l'établissement support des équipes médicales communes pour le compte des établissements parties et mise en place de pôles inter établissements,
- l'organisation en commun des activités d'imagerie diagnostique et interventionnelle, de biologie médicale et de pharmacie.

Le budget annexe GHT n'a pas vocation à retracer toutes les opérations en recettes et en dépenses liées aux fonctions et activités mutualisées, mais seulement les coûts de gestion inhérents au pilotage assuré par l'établissement support pour le compte des établissements parties.

Toutes les dépenses afférentes aux activités mutualisées du GHT sont couvertes par les contributions des membres (établissement support compris), le calcul de la contribution de chaque membre devant obéir à une clé fixée par arrêté ministériel (arrêté du 10 novembre 2006 modifié par l'arrêté du 6 novembre 2017).

Le GHT Rhône Centre est composé des établissements suivants : HCL (établissement support), Albigny, Saintes Foy les LYON, Neuville.

## **IV) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2018**

Les HCL ont, par décision commune de l'ordonnateur et du comptable, procédé aux dernières écritures de clôture des comptes de l'exercice 2018 le 26 février 2018.

Postérieurement à cette date, le ministère de la santé a annoncé par communiqué de presse diffusé le 13 mars 2019 que des crédits complémentaires allaient être délégués aux établissements pour soutenir les établissements et contribuer ainsi à réduire leur déficit. Ces 300 millions d'euros s'ajoutent au dégel de 415 millions d'euros de décembre 2018. Cette annonce s'est traduite par une délégation de phase 4 effectuée par l'ARS le 27 mars, par arrêté complémentaire de notification de crédits 2018 daté du 21 mars.

Le montant de cette aide exceptionnelle s'élève à 4 931 719 €

Cette mesure ne concerne aucunement l'aide CREF régionale attendue de 5,7 M€ et déjà rattachée à l'exercice lors de la clôture des comptes via un PAR.

Ces crédits constituent bien une aide financière exceptionnelle dégagée par le ministère sur l'ONDAM en fin de campagne sans relation avec des dépenses réalisées par les établissements pour effectuer leur activité de soins. Le choix du ministère de répartir ce montant entre les établissements au prorata de l'activité constatée par chaque établissement constitue une modalité technique de distribution des crédits. Le libellé de la délégation de crédits confirme cette interprétation : « Autre aides financières nationales (cl 7) ». L'activité réalisée par l'établissement en 2018 ne constitue donc aucunement le fait générateur de ce produit puisqu'aucune dépense n'a été engagée et aucun moyen n'a été mobilisé par les HCL sur l'exercice 2018 pour en justifier la consommation.

Par conséquent, ces crédits n'ont pas vocation par nature à être rattachés au résultat de l'exercice 2018, puisqu'il s'agit d'une aide exceptionnelle déléguée postérieurement à la clôture de l'exercice dont le fait générateur ne peut être mis en relation ni avec l'activité de l'établissement réalisée en 2018 ni avec le déficit de l'établissement (puisque le budget principal se clôture en excédent comptable).

Ces produits constituent un événement post clôture et revêtent un caractère purement exceptionnel ; par conséquent, ils seront comptabilisés au 772-2 « produits à la charge de l'assurance maladie sur exercice antérieur » sur le compte de résultat 2019.

## **V) PERSPECTIVES D'AVENIR**

L'Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD), approuvé le 16 janvier 2019 et rendu exécutoire par l'Agence Régionale de Santé (ARS), a été établi sur la base de perspectives anticipées de clôture de l'exercice 2018 arrêtés fin septembre et sur les hypothèses provisoires de la campagne tarifaire nationale dans l'attente du vote définitif de la loi de finance sur la sécurité sociale pour 2019.

Sur cette base, le montant du résultat prévisionnel du budget principal a été arrêté à + 676 k€ (excédent) et à + 25 millions d'euros (excédent) pour l'ensemble des budgets consolidés.

Toutefois, dans la mesure où le résultat définitif de l'exercice 2018 s'est avéré meilleur que prévu et compte-tenu des arbitrages définitifs issus de la campagne nationale sur les tarifs, une décision modificative est prévue et sera présentée aux instances (21 juin) pour réviser l'ensemble des objectifs budgétaires et financiers.

## VI. EVOLUTIONS DU BILAN 2018

### VI.1. Evolution du bilan : ACTIF

ACTIF	2018			2017	variation	
	BRUT	AMORT	NET	NET	montant	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>	115 950 086	83 988 999	31 961 087	31 519 623	441 465	1,4%
frais d'établissement						
concessions et droits similaires, brevets, licences	41 105 824	34 101 721	7 004 103	6 085 999	918 104	15,1%
autres immobilisations incorporelles	74 618 054	49 887 278	24 730 776	25 039 967	-309 191	-1,2%
immobilisation incorporelles en cours	226 209		226 209	393 657	-167 449	-42,5%
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>	2 196 716 189	1 111 734 304	1 084 981 885	1 080 451 950	4 529 935	0,4%
terrains	37 359 476	1 633 704	35 725 772	35 847 430	-121 659	-0,3%
constructions	1 576 883 369	672 683 971	904 199 398	844 968 780	59 230 618	7,0%
installations techniques, matériel	386 065 255	310 690 642	75 374 613	75 765 776	-391 163	-0,5%
autres immobilisations corporelles	161 268 644	126 237 309	35 031 335	30 788 310	4 243 025	13,8%
immobilisations corporelles en cours	34 649 530		34 649 530	93 079 319	-58 429 788	-62,8%
immobilisations reçues en affectation	489 915	488 679	1 237	2 335	-1 098	-47,0%
immobilisations affectées ou mises à disposition						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>	1 898 471	0	1 898 471	1 872 687	25 784	1,4%
participations et créances rattachées	1 203 582		1 203 582	1 188 682	14 900	1,3%
autres titres immobilisés	92 736		92 736	92 736	0	0,0%
prêts	457 347		457 347	457 347	0	0,0%
autres	144 806		144 806	133 922	10 884	8,1%
<b>TOTAL I</b>	<b>2 314 564 746</b>	<b>1 195 723 303</b>	<b>1 118 841 443</b>	<b>1 113 844 259</b>	<b>4 997 183</b>	<b>0,4%</b>
<b>STOCKS ET ENCOURS:</b>	32 419 357	0	32 419 357	31 778 336	641 021	2,0%
autres approvisionnements	32 419 357	0	32 419 357	31 778 336	641 021	2,0%
<b>CREANCES D'EXPLOITATION:</b>	281 599 958	22 662 867	258 937 091	240 124 399	18 812 692	7,8%
hospitalisés et consultants	15 682 130	22 662 867	-6 980 737	-230 377	-6 750 360	NS
caisse pivot	209 623 205		209 623 205	177 811 405	31 811 800	17,9%
autres tiers payants	44 843 002		44 843 002	52 168 837	-7 325 835	-14,0%
autres	11 451 620		11 451 620	10 374 534	1 077 086	10,4%
<b>CREANCES DIVERSES</b>	91 515 066		91 515 066	98 189 940	-6 674 875	-6,8%
<b>DISPONIBILITES</b>	114 442 733		114 442 733	105 478 201	8 964 532	8,5%
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	480 043		480 043	686 336	-206 293	-30,1%
<b>TOTAL II</b>	<b>520 457 158</b>	<b>22 662 867</b>	<b>497 794 291</b>	<b>476 257 213</b>	<b>21 537 078</b>	<b>4,5%</b>
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS</b>	411 071		411 071	300 874	110 197	36,6%
<b>DEPENSES A CLASSER OU REGULARISER</b>	1 895		1 895	4 552	-2 656	-58,4%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 835 434 870</b>	<b>1 218 386 170</b>	<b>1 617 048 700</b>	<b>1 590 406 898</b>	<b>26 641 802</b>	<b>1,7%</b>

#### a - Evolution des immobilisations :

L'année 2018 comme l'année précédente a enregistré des flux financiers importants relatifs à la rénovation des hôpitaux Edouard Herriot et Louis Pradel.

Des dépenses d'investissements ont été réalisées en 2018 à hauteur de 107,8 M€ soit pour un montant en progression par rapport aux réalisations 2017 où elles représentaient 105 M€.

En 2018 la comptabilité a enregistré des sorties d'actifs pour 143,6M€ correspondant à la cession d'immobilisations ou à la constatation de la mise au rebut d'éléments d'actif dans le cadre des chantiers de rénovation du GHE et du GHC et de la mise à jour de l'inventaire immobilier.

Des mises en service d'immobilisations ont été comptabilisées à hauteur de 120M€.

## Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute à la clôture de l'exercice 2017	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice 2018
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>	<b>103 427 705</b>	<b>15 076 837</b>	<b>2 554 456</b>	<b>115 950 086</b>
frais d'établissement				
concessions et droits similaires, brevets, licences	37 699 939	3 467 806	61 921	41 105 824
autres immobilisations incorporelles	65 334 108	10 126 711	842 766	74 618 053
immobilisation incorporelles en cours	393 658	1 482 320	1 649 769	226 209
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>	<b>2 246 188 556</b>	<b>211 839 148</b>	<b>261 311 514</b>	<b>2 196 716 189</b>
terrains	37 510 156		150 680	37 359 476
constructions	1 582 385 761	117 703 371	123 205 763	1 576 883 369
installations techniques, matériel	378 660 429	19 722 985	12 318 160	386 065 255
autres immobilisations corporelles	154 062 976	14 499 691	7 294 023	161 268 644
immobilisations corporelles en cours	93 079 319	59 913 100	118 342 888	34 649 531
immobilisations reçues en affectation	489 915			489 915
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>	<b>1 872 687</b>	<b>25 884</b>	<b>100</b>	<b>1 898 471</b>
participations et créances rattachées	1 188 682	15 000	100	1 203 582
autres titres immobilisés	92 736			92 736
prêts	457 347			457 347
autres	133 922	10 884		144 806
<b>TOTAL</b>	<b>2 351 488 948</b>	<b>226 941 868</b>	<b>263 866 070</b>	<b>2 314 564 746</b>

L'annuité d'amortissement des immobilisations est relativement stable et s'élève à 93,2M€.

Les sorties d'immobilisations par cession ou mise au rebut ont conduit à diminuer la valeur des amortissements cumulés au bilan de 135M€.

## Tableau des amortissements

RUBRIQUES	Amortissements à la clôture de l'exercice 2017	Augmentations	Diminutions	Amortissements à la clôture de l'exercice 2018
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>	<b>71 908 082</b>	<b>12 984 938</b>	<b>904 022</b>	<b>83 988 999</b>
frais d'établissement				
concessions et droits similaires, brevets, licences	31 613 941	2 549 036	61 256	34 101 721
autres immobilisations incorporelles	40 294 141	10 435 902	842 766	49 887 277
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>	<b>1 165 736 606</b>	<b>80 230 315</b>	<b>134 232 617</b>	<b>1 111 734 304</b>
terrains	1 662 725	22 865	51 886	1 633 704
constructions	737 416 982	50 249 081	114 982 091	672 683 972
installations techniques, matériel	302 894 653	19 723 449	11 927 460	310 690 641
autres immobilisations corporelles	123 274 666	10 233 823	7 271 180	126 237 309
immobilisations reçues en affectation	487 580	1 098		488 678
<b>TOTAL</b>	<b>1 237 644 688</b>	<b>93 215 254</b>	<b>135 136 639</b>	<b>1 195 723 303</b>

L'ensemble des opérations comptabilisées en 2018 se traduit par une **diminution** de la **valeur brute** des immobilisations de **36,9M€**. La valeur nette des immobilisations, c'est à dire la valeur brute diminuée des amortissements cumulés, a augmenté de 5M€ en raison de la reprise des amortissements sur les actifs sortis.

### b - Evolution des comptes de stocks et d'encours :

La valeur comptable des stocks a très peu varié par rapport à 2017. Les stocks sont constitués à la fin de l'année 2018 de :

- produits stockés en pharmacie centrale pour 26,2M€
- produits stockés dans les établissements pour 6,2M€

### c - Evolution des comptes de stocks et d'encours :

La valeur comptable des stocks a très peu varié par rapport à 2017. Les stocks sont constitués à la fin de l'année 2018 de :

- produits stockés en pharmacie centrale pour 26,2M€
- produits stockés dans les établissements pour 6,2M€

#### **d - Evolution des créances d'exploitation :**

Le montant des créances brutes d'exploitation s'élève à la fin de l'exercice à 281,6M€ soit à un niveau bien supérieur à 2017 où il était de 256,4M€.

La valeur des créances à l'encontre des hospitalisés et consultants qui représente 15,7M€ est restée stable par rapport à 2017. Ces créances sont constituées pour 13,6M€ de factures émises à l'encontre des patients et pour 2,1M€ de produits à recevoir sur des prestations pas encore facturées aux débiteurs. Les restes à recouvrer sur les hospitalisés, consultants et hébergés sont constitués pour 50,5 % par des titres émis au cours du dernier trimestre 2018 et de la période complémentaire.

La créance à l'encontre de la caisse pivot a augmenté de 31,8M€ par rapport à 2017 et représente 209,6M€ à la fin de l'exercice 2018. Cette créance est composée :

- pour 88M€ de titres émis à l'encontre de l'assurance maladie pour l'activité des mois d'octobre et novembre et pour des financements MIGAC de fin d'année soit +16,8M€ par rapport à 2017 ;
- pour 121,6M€ de produits à recevoir sur des soins et séjours du mois de décembre ou des séjours à cheval sur deux exercices pas encore facturables soit +15M€ par rapport à 2017.

Les créances à l'encontre des autres tiers payants (mutuelles et compagnies d'assurance, autres établissements de santé, autres AMO, ...) s'élèvent à 44,8M€ en baisse de 7,3M€ par rapport à 2017. Ces créances se répartissent en :

- 5,8M€ à l'encontre d'autres établissements de santé soit à un niveau comparable à 2017 ;
- 16,8M€ à l'encontre des mutuelles et de compagnies d'assurance (-0,7M€ par rapport à 2017);
- 16,5M€ au titre de la facturation individuelle et détaillée des établissements de santé (-3,8M€ par rapport à 2017) ;
- 5,7M€ à l'encontre d'autres tiers payants (départements, AME, cliniques,...) en baisse de 2,7M€ comparé à 2017.

Les créanciers autres (redevables non résidents et non assurés en France, locataires, redevables d'escomptes, ...) sont redevables de 11,5M€ contre 10,4M€ fin 2017.

Les restes à recouvrer sur les émissions de l'exercice 2018 représentent 91,7 % de l'encours total des sommes restant à recouvrer sur créances d'exploitation :

**RESTES À RECOUVRER DES EXERCICES COURANTS ET ANTÉRIEURS**

Exercices	Hospitalisés et consultants		Caisses de sécurité sociale		État		Départements		Autres tiers payant		Autres débiteurs	
	Solde débiteur	Nombre de titres	Solde débiteur	Nombre de titres	Solde débiteur	Nombre de titres	Solde débiteur	Nombre de titres	Solde débiteur	Nombre de titres	Solde débiteur	Nombre de titres
N-10 et antérieurs	1 139,60	3	0,00	0	56,00	1	0,00	0	0,00	0	171,75	2
N-9	112 497,84	11	0,00	0	469,00	1	0,00	0	27,00	1	28 879,55	29
N-8	26 715,64	8	0,00	0	6 704,20	10	0,00	0	1 814,40	14	52 936,07	77
N-7	20 177,60	29	0,00	0	20 415,00	28	0,00	0	1 379,88	10	185 022,88	212
N-6	57 113,50	74	0,00	0	51 278,77	70	0,00	0	4 537,05	78	334 113,17	557
N-5	41 450,28	151	0,00	0	31 546,31	47	0,00	0	45 302,39	204	519 753,02	808
N-4	159 890,31	371	105,82	1	54 846,37	54	0,04	2	195 447,49	254	739 115,81	901
N-3	170 179,11	1699	5,15	1	75 700,06	106	2 847,99	3	252 620,83	481	991 434,35	689
N-2	460 712,92	6029	63,11	3	101 898,84	165	45 777,61	22	1 499 532,48	1348	2 245 697,53	1521
N-1	2 084 056,87	31082	12 097,70	15	112 352,21	219	28 003,57	16	668 772,93	1391	837 899,42	803
N	10 465 145,60	81523	104 517 550,24	108206	369 280,18	975	1 810 807,42	648	17 136 727,95	78400	2 127 478,85	1222
Total	13 599 079,27	120980	104 529 822,02	108226	824 546,94	1676	1 887 436,63	691	19 806 162,40	82181	8 062 502,40	6821
Dont frais de poursuites	4 758,69		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	

Les restes à recouvrer à l'encontre des caisses de sécurité sociale représentent 70,3 % de l'encours des restes sur créances d'exploitation.

A la fin de l'année 2018, le taux de recouvrement sur les créances d'exploitation (hors assurance maladie) est de 98,24 % sur les émissions de l'exercice précédent (98,02 % fin 2017) et de 84,22 % sur les émissions de l'année en cours (83,81 % fin 2017).

Le montant des créances admises en non valeur pour des motifs de disparition ou d'insolvabilité des débiteurs est de 4,5M€ en 2018 contre 4M€ en 2017.

**e - Evolution des créances diverses :**

Les créances diverses concernent les redevances d'activité libérale, les financements pour la mise à disposition de personnel ou de moyens au profit d'autres établissements de santé ou de GCS, les créances à l'encontre de l'administration fiscale et les financements de l'ANFH ou de la promotion industrielle.

L'encours du compte des créances diverses s'élève à 91,5M€ contre 98,2M€ fin 2017.

Il est composé :

- pour 64,4M € de sommes restant à recouvrer ;
- pour 27,1 M € de produits à recevoir qui concernent des prestations n'ayant pas encore fait l'objet de l'émission de titres de recette à l'encontre des redevables dont 12,5M€ concernent le GCS LCU pour des mises à disposition de moyens en 2018.

Les créances diverses restant à recouvrer au 31/12/2018 concernent essentiellement des débiteurs publics (ANFH ; GIE ; GCS) ou des établissements de santé publics ou privés pour des mises à disposition de personnel, des prestations informatiques ou des actes de biologie. Les créances à l'encontre des établissements publics de santé et des groupements de coopération sanitaire représentent 33,9 % (soit 21,8M€) des sommes restant à recouvrer au titre des créances diverses.

**f - Evolution de la provision pour dépréciation des comptes de redevables :**

La provision pour dépréciation des comptes de redevables a augmenté de 6,4M€ pour être portée à 22,7M€ contre 16,3M€ fin 2017. Cette augmentation de la provision pour dépréciation des créances est liée au développement de l'activité de l'établissement en matière de biologie, de services informatiques et de soins

aux patients non assurés sociaux ainsi qu'aux difficultés croissantes à obtenir le paiement des prestations délivrées à d'autres entités publiques.

**g - Evolution du compte des disponibilités :**

Les disponibilités sont constituées de l'encours du compte au Trésor et des fonds déposés par les patients et hébergés. Son montant, à la fin de l'exercice 2018, s'élève à 114,4M€.

L'amélioration des disponibilités par rapport à la situation au 31/12/2017 où elles étaient de 105,5M€ s'explique par un renforcement du fonds de roulement continu depuis 3 ans. Le niveau des disponibilités aurait dû être arrêté à un niveau plus élevé si les financements au titre du CREF (5,7M€) et des MERRI internes (3,5M€) avaient été versés à l'établissement sur l'année 2018 comme il convenait et non au début de 2019.

**VI.2. Evolution du bilan : PASSIF**

<b>PASSIF</b>		2018	2017	variation	var %age
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>APPORTS:</b>	<b>226 512 579</b>	<b>226 327 463</b>	<b>185 116</b>	<b>0,08%</b>
	<b>RÉSERVES :</b>	<b>460 486 842</b>	<b>424 221 025</b>	<b>36 265 817</b>	<b>8,55%</b>
	Excédents affectés à l'investissement	393 617 985	356 076 546	37 541 439	10,54%
	Réserve de trésorerie	62 254 167	62 254 167	0	0,00%
	réserve de compensation	4 614 690	5 890 312	-1 275 622	-21,66%
	<b>REPORT À NOUVEAU :</b>	<b>-416 181 525</b>	<b>-423 078 216</b>	<b>6 896 690</b>	<b>-1,63%</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>20 987 761</b>	<b>43 162 508</b>	<b>-22 174 747</b>	<b>-51,38%</b>
	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>137 992 346</b>	<b>131 625 122</b>	<b>6 367 223</b>	<b>4,84%</b>
	<b>DROITS DE L'AFFECTANT</b>	<b>403 430</b>	<b>403 430</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
	<b>TOTAL I</b>	<b>430 201 432</b>	<b>402 661 332</b>	<b>27 540 100</b>	<b>6,84%</b>
<b>PROV R&amp;C</b>	<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>	<b>20 800 703</b>	<b>13 762 524</b>	<b>7 038 180</b>	<b>51,14%</b>
	<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>	<b>43 414 238</b>	<b>46 649 907</b>	<b>-3 235 668</b>	<b>-6,94%</b>
	<b>TOTAL II</b>	<b>64 214 942</b>	<b>60 412 430</b>	<b>3 802 511</b>	<b>6,29%</b>
<b>DETTES</b>	<b>DETTES FINANCIÈRES :</b>	<b>842 448 517</b>	<b>850 191 698</b>	<b>-7 743 181</b>	<b>-0,91%</b>
	Emprunts obligataires	97 000 000	82 000 000	15 000 000	18,29%
	Emprunts auprès des établissements de crédit	735 067 266	757 476 177	-22 408 911	-2,96%
	Emprunts et dettes financières divers	10 381 252	10 715 522	-334 270	-3,12%
	Crédits et lignes de trésorerie	0	0	0	
	<b>DETTES D'EXPLOITATION :</b>	<b>190 991 553</b>	<b>187 392 498</b>	<b>3 599 054</b>	<b>1,92%</b>
	Avances reçues	6 645 541	7 214 297	-568 755	-7,88%
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 852 405	99 229 123	2 623 282	2,64%
	Dettes fiscales et sociales	82 493 606	80 949 078	1 544 528	1,91%
	<b>DETTES DIVERSES :</b>	<b>81 363 588</b>	<b>79 004 117</b>	<b>2 359 470</b>	<b>2,99%</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 136 470	4 962 258	-2 825 788	-56,95%	
Fonds déposés par les hospitaliers et hébergés	406 358	541 456	-135 098	-24,95%	
Autres	23 242 164	28 786 736	-5 544 571	-19,26%	
Produits constatés d'avance	55 578 595	44 713 667	10 864 927	24,30%	
<b>TOTAL III</b>	<b>1 114 803 658</b>	<b>1 116 588 314</b>	<b>-1 784 656</b>	<b>-0,16%</b>	
<b>CDR</b>	<b>RECETTES À CLASSER ET À RÉGULARISER CRÉDIT</b>	<b>7 828 669</b>	<b>10 744 823</b>	<b>-2 916 154</b>	<b>-27,14%</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>1 617 048 700</b>	<b>1 590 406 898</b>	<b>26 641 802</b>	<b>1,68%</b>

a - Evolution du compte des apports :

Les apports sont constitués par la dotation initiale de l'établissement lors de sa constitution, de compléments de dotation et des dons et legs reçus.

L'augmentation de 185 k€ correspond principalement à des dons et legs de particuliers au profit de l'établissement.

**b - Evolution des réserves :**

Les réserves sont les résultats excédentaires affectés définitivement aux capitaux propres.

Le compte des réserves affectées à l'investissement est constitué des résultats excédentaires affectés durablement et définitivement à l'investissement.

La réserve d'investissement a été dotée à hauteur de 37,5M€ par l'affectation du résultat excédentaire de 2017 de la DNA.

La réserve de compensation a été réduite de 1 275K€ par affectation des résultats déficitaires de 2017 des budgets annexes.

**c - Evolution du report à nouveau :**

Le report à nouveau déficitaire est passé de 423M€ fin 2017 à 416M€ fin 2018.

Le report à nouveau déficitaire a diminué du fait de l'affectation du résultat excédentaire du budget principal de 7,6 M€ même si une partie des résultats déficitaires 2017 des budgets annexes est venue s'imputer sur le report à nouveau déficitaire.

Les normes comptables prévoient qu'un résultat excédentaire doit en priorité être employé à résorber les reports à nouveau déficitaires.

**d - Evolution du résultat de l'exercice :**

Le résultat de l'établissement (tous budgets confondus) est positif et s'élève à 21M€ en retrait par rapport à celui de 2017 où il était de 43M€.

Ce recul s'explique en grande partie par la baisse des produits de cession immobilière qui sont passés de 32,9 M€ en 2017 à 14,4M€ en 2018.

**e - Evolution des subventions d'investissement :**

L'encours brut des subventions d'investissement s'établit à 154,6M€ fin 2018 contre 143,8M€ fin 2017. L'encours des subventions non reprises au compte de résultat est passé de 131,6M€ fin 2017 à 138M€ fin 2018.

L'établissement a perçu en 2018 des subventions d'équipement pour 10,8M€.

Elles proviennent pour 8M€ de financements versés par le fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés dans le cadre des projets de rénovation de l'hôpital Pradel, pour 1,7M€ par des financements versés par le Ministère des Armées dans le cadre des travaux réalisés sur l'hôpital Edouard Herriot permettant de relocaliser les services du HIA Desgenettes.

Le montant des reprises de subventions au compte de résultat s'est élevé à 4,4M€.

**f - Evolution des provisions pour risques et charges :**

	montant au début de l'exercice	dotations de l'exercice	reprises de l'exercice	montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>60 412 430</b>	<b>31 782 614</b>	<b>27 980 103</b>	<b>64 214 942</b>
provisions pour litiges	2 250 000	0	1 000 000	1 250 000
autres provisions pour risques	11 512 524	22 190 814	14 152 634	19 550 703
<b>Provisions pour charges de personnel liées aux CET</b>				
<i>Personnel médical</i>	24 493 193	4 507 581	4 871 156	24 129 618
<i>Personnel non médical</i>	10 758 610	4 535 703	2 325 969	12 968 344
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	422 420	0	279 537	142 883
autres provisions pour charges	10 975 683	548 516	5 350 806	6 173 393

Les provisions ont globalement progressé de 3,8M€ en raison d'une augmentation de la provision pour CET et de la constitution d'une provision pour risque en lien avec le dénouement des opérations financières avec les fournisseurs du nouveau pavillon de l'hôpital Edouard Herriot. Les opérations d'actualisation de la provision pour paiement rétroactif des cotisations CNRACL suite à validation de services ont été constatées à tort au compte des provisions pour risque alors qu'il s'agit d'une provision pour charge. Cette erreur qui a conduit à majorer le montant des provisions pour risques de 5,5M€ au détriment de la provision pour charges est sans impact sur le résultat.

#### g - Evolution des dettes financières :

	ANNEE 2018			
	BALANCE D'ENTREE	remboursements	souscriptions ou tirages	BALANCE DE SORTIE
<b>Emprunts obligataires</b>				
Emprunts obligataires remboursables in fine	48 600 000	8 700 000	15 000 000	54 900 000
Opérations sur capital non échu	33 400 000		8 700 000	42 100 000
<b>Emprunts auprès établissements de crédit</b>				
Emprunts en euros	757 476 177	47 408 911	25 000 000	735 067 266
Emprunts ass option tirage ligne trésor	-			-
<b>Emprunts detts ass. conditions particulières</b>				
Prêts des caisses d'assurance maladie	159 012	22 716	-	136 296
<b>TOTAL</b>	<b>839 635 189</b>	<b>56 131 627</b>	<b>48 700 000</b>	<b>832 203 562</b>

A la fin de l'année 2018 l'encours des emprunts dont l'établissement est débiteur s'élève à 832M€. Il se décompose en :

- 97M€ d'emprunts obligataires ;
- 735M€ d'emprunts auprès d'établissements de crédit ;
- 136 K€ de prêts de la CPAM.

L'encours de la dette en capital a diminué de 7,4M€ par l'effet du remboursement effectif de 47,4M€ et de la souscription de nouveaux emprunts pour 40M€.

La durée apparente de la dette (ratio de l'endettement par rapport à la CAF) est passée de 9 années de CAF fin 2016 à 7 années de CAF fin 2018 en raison de la progression de la CAF et de la baisse du niveau d'endettement.

## **h - Evolution des dettes d'exploitation :**

Les dettes d'exploitation sont constituées d'avances reçues, de dettes auprès des fournisseurs et de dettes fiscales.

Les avances reçues proviennent pour l'essentiel du mécanisme de financement FIDES pour les actes et consultations externes où la caisse pivot verse à l'établissement une avance de trésorerie correspondant au montant des factures en instance de traitement chez les gestionnaires du régime obligatoire d'assurance maladie. Elles sont stables par rapport à 2017.

Les dettes envers les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 101M€ en hausse de 2,64 % par rapport à l'année dernière. Ces dettes fournisseurs sont constituées de factures à régler pour 74,4M€ (78,4M€ fin 2017) et de charges à payer pour 27,5M€ (20,8M€ fin 2017) correspondant à des prestations reçues en 2018 pour lesquelles les factures ne sont pas encore parvenues à la fin de l'exercice. Les sommes restant à payer aux fournisseurs portent sur des dépenses mandatées en novembre et en décembre qui sont payées à l'échéance d'un délai de 50 jours suivant la réception des factures.

Le délai global de paiement des factures aux fournisseurs s'améliore : il est en moyenne de 45,95 jours contre 46,25 jours en 2017 et 49,70 jours en 2016.

En fin d'exercice l'encours des dettes fiscales et sociales est de 82,5M€. Il est constitué pour 50,1M€ de sommes restant à payer et pour 32,4M€ de charges rattachées à l'exercice 2018 mais payables sur les exercices suivants. Les sommes restant à payer correspondent aux cotisations sociales et à la taxe sur les salaires liquidées sur les rémunérations du mois de décembre. Les charges rattachées comprennent notamment les primes de service à payer, l'indemnisation des CET ainsi que les charges sociales et impôts y afférent.

## **i - Evolution des dettes diverses :**

Les dettes diverses comprennent les sommes restant dues sur les constructions d'immobilisations, les fonds déposés par les patients et hébergés, les produits constatés d'avance et les autres dettes.

Elles sont de 81,4M€ dont 55,6M€ de produits constatés d'avance, 17,2M€ de charges à payer (factures non parvenues sur des prestations reçues en 2018) et de 8,6M€ de dettes exigibles (11,7M€ fin 2017).

Les produits constatés d'avance qui sont des recettes perçues en 2018 mais qui doivent être rattachées aux exercices suivants ont augmenté de 10,9M€ par rapport à 2017.

La comptabilisation de produits constatés d'avance a concerné en 2018 :

<b>DOTATION MISSIONS D' INTERET GENERAL (MIG) MCO</b>	<b>27,4M€</b>
<b>DOTATION AIDES A LA CONTRACTUALISATION (AC) MCO</b>	<b>2,7M€</b>
<b>FINANCEMENT DE L'AMEMAGEMENT DE LA PLATEFORME AURAGEN</b>	<b>1,5M€</b>
<b>FONDS D'INTERVENTION REGIONAL (FIR)</b>	<b>2,8M€</b>
<b>CONTRAT de RECHERCHE sur financements industriels ou académiques</b>	<b>20,8M€</b>

Les dettes exigibles sont composées principalement de :

-2,1M€ de dettes sur travaux immobiliers facturés à l'établissement en fin d'année ainsi que de retenues de garantie sur travaux (4,9M€ fin 2017);

-2,7M€ de sommes à rembourser au titre des trop-perçus (excédents de versement) ;

-2,1M€ de dettes diverses dont une grande part concerne des facturations entre le budget principal et les budgets annexes.

## **j - Evolution des recettes à classer et à régulariser :**

Les recettes à classer et à régulariser sont des sommes encaissées qui n'ont pas encore pu être imputées définitivement à la clôture de l'exercice comptable.

Il s'agit de versement à vérifier ou à réimputer (1,4M€), de recettes perçues avant émission de titre (0,5M€) et de virements bancaires en cours d'imputation au 30 décembre (3,1M€) ou de recettes à classer (2,8M€).

### **VI.3. Synthèse du bilan 2018 :**

Le fonds de roulement (223,8M€ fin 2018) a poursuivi l'amélioration engagée au cours des années précédentes (+25,2M€ en 2018 et +58,5M€ en 2017).

Les ressources stables même si elles ont reculé de 30,3M€ par rapport à 2017 restent excédentaires par rapport aux emplois stables.

Les ressources stables ont diminué en dépit de la progression de la CAF (+17,1M€). Cette diminution provient de la baisse de l'endettement financier (-20M€), de l'infléchissement du montant des subventions d'équipement perçues (-6,2M€) et de la diminution des produits de cession d'immobilisations (-20,2M€). Les emplois stables ont augmenté en raison de l'accroissement de l'annuité de remboursement en capital des emprunts (+2,7M€) et de la progression globale des actifs immobilisés (+1,9M€).

Le besoin en fonds de roulement a augmenté de 15,8M€ en raison d'une progression de 19M€ de l'actif circulant (stocks et créances) tandis que le passif circulant (dettes fournisseurs et divers) a augmenté de 3,2M€. L'encours des créances a beaucoup crû en raison de la forte augmentation des créances à l'encontre de la caisse pivot (+31,8M€) tandis que les autres créances d'exploitation et les créances diverses ont vu leur montant baisser en 2018.

	2018	2019	variation
<b>actif circulant</b>	<b>399 340 452,94 €</b>	<b>380 383 888,29 €</b>	<b>18 956 564,65 €</b>
<b>passif circulant</b>	<b>279 777 450,59 €</b>	<b>276 599 982,12 €</b>	<b>3 177 468,47 €</b>
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>119 563 002,35 €</b>	<b>103 783 906,17 €</b>	<b>15 779 096,18 €</b>
<b>emplois stables</b>	<b>2 321 651 683,82 €</b>	<b>2 358 465 688,55 €</b>	<b>-36 814 004,73 €</b>
<b>ressources stables</b>	<b>2 545 404 035,59 €</b>	<b>2 557 029 162,59 €</b>	<b>-11 625 127,00 €</b>
<b>Fonds de Roulement Net Global</b>	<b>223 752 351,77 €</b>	<b>198 563 474,04 €</b>	<b>25 188 877,73 €</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>104 189 349,42 €</b>	<b>94 779 567,87 €</b>	<b>9 409 781,55 €</b>

La progression du fonds de roulement (+25,2M€) étant plus forte que l'évolution du besoin en fonds de roulement (+15,8M€), l'établissement peut ainsi conforter sa trésorerie de 9,4M€. La trésorerie nette (montant des disponibilités diminué des intérêts courus non échus des emprunts et de l'encours des fonds déposés par les patients) atteint fin 2018 le montant de 104,2M€.

## VII - EVOLUTIONS DU COMPTE DE RESULTAT 2018 (TOUS BUDGETS)

### VII.1. Présentation générale :

L'établissement suit ses activités à l'aide de 7 comptes de résultat (budgets) :

- Le budget principal H enregistre toutes les opérations relatives à l'activité de soin, de recherche et de formation médicale ;
- Le budget annexe A enregistré les opérations de gestion de la dotation non affectée ; (DNA)
- Le budget annexe B enregistre les opérations de gestion des unités de Soins de Longue Durée (USLD) ;
- Le budget annexe C enregistre les opérations des écoles de formation ;
- Le budget annexe E enregistre les opérations de gestion des établissements hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;
- Le budget annexe P enregistre les opérations de gestion de la lutte contre la toxicomanie (CSAPA) ;
- Le budget annexe G qui a été créé pour suivre les opérations concernant les fonctions et activités mentionnées aux I, II et III de l'article L. 6132-3 gérées par l'établissement support du groupement hospitalier de territoire.

Budget	2018			2017		
	charges	produits	résultat	charges	produits	résultat
H	1 796 620 748	1 801 962 125	5 341 376	1 755 538 005	1 763 183 276	7 645 270
A	8 511 870	25 725 248	17 213 378	7 642 541	45 183 980	37 541 439
B	27 238 728	26 296 261	-942 467	26 344 061	25 189 246	-1 154 815
C	12 129 639	12 319 863	190 224	11 859 914	11 797 378	-62 536
E	4 394 527	3 798 125	-596 402	4 304 229	3 621 667	-682 562
G	976 462	976 462	0	0	0	0
P	1 470 802	1 252 453	-218 350	1 329 959	1 205 669	-124 289
total	1 851 342 775	1 872 330 535	20 987 761	1 807 018 708	1 850 181 216	43 162 508

Le budget principal représente plus de 95% des charges et des produits de l'établissement. Son résultat (en progression depuis plusieurs années) est excédentaire pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive de 5,3M€, mais en recul par rapport à l'exercice précédent (excédent de 7,6 M€ en 2017).

Le budget annexe de la DNA dégage un résultat excédentaire de 17,2M€ dont une grande partie est imputable à des cessions d'immobilisations (9M€). Son résultat est en recul par rapport à 2017 où le cessions avaient permis de dégager un excédent de 37,5M€.

Le budget G destiné à suivre les opérations réalisées par le CHU de Lyon en sa qualité d'établissement support du groupement hospitalier de territoire Rhône Centre a été activé en 2018. Il est clos en équilibre car les contributions dues par les membres du GHT couvrent les charges imputées sur ce budget.

Les résultats des autres budgets annexes sont tous déficitaires à l'exception du budget des écoles paramédicales.

Le résultat consolidé de l'établissement (toutes activités confondues) est excédentaire de 21M€ mais il est en recul de 22,2M€ par rapport à celui de 2017 en raison d'une diminution de l'excédent sur la DNA résultats du budget de la DNA (-20,3M€) et d'un tassement de l'excédent dégagé sur le budget principal (-2,3M€).

Le résultat comptable est composé de plusieurs résultats intermédiaires:

- le résultat d'exploitation qui est la différence entre les produits d'exploitation (ventes de marchandises, produits de l'activité, subventions d'exploitation, reprises d'amortissements et de provisions) et les charges d'exploitation (achats, rémunérations et charges sociales, dotations aux amortissements et aux provisions);

- le résultat financier qui est constitué de la différence entre les produits financiers (escomptes obtenus, gains de change, autres produits financiers) et les charges financières (intérêts des emprunts, intérêts des lignes de trésorerie);
- le résultat courant qui est constitué de la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier;
- le résultat exceptionnel qui enregistre les opérations de cessions immobilières, les émissions et annulations de titres et de mandats sur exercices antérieurs ainsi que des charges et produits à caractère exceptionnel.

Ces résultats intermédiaires font l'objet ci-après d'une analyse détaillée.

## **VII.2. Le résultat d'exploitation (tous budgets) :**

	2018	2017	variation	var en %age
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
VENTE DE MARCHANDISES	72 079 886	82 992 851	-10 912 965	-13,15%
PRODUCTION VENDUE	72 488 771	70 147 422	2 341 349	3,34%
PRODUCTION IMMOBILISÉE	2 999 366	2 788 959	210 407	7,54%
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	1 520 699 069	1 474 803 159	45 895 910	3,11%
SUBV D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	54 764 109	56 003 487	-1 239 378	-2,21%
REPRISES SUR AMORT, DÉPRÉC ET PROVISIONS	40 344 914	37 852 831	2 492 083	6,58%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	55 522 817	53 897 421	1 625 396	3,02%
<b>TOTAL I</b>	<b>1 818 898 932</b>	<b>1 778 486 129</b>	<b>40 412 803</b>	<b>2,27%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
ACHATS STOCKÉS AUTRES APPROVISIONNEMENTS	343 888 675	341 128 127	2 760 548	0,81%
VARIATION STOCKS DES AUTRES APPROVIS	-641 021	164 151	-805 172	
ACHATS NON STOCKÉS MAT ET FOURNITURES	72 684 620	70 309 186	2 375 435	3,38%
SERVICES EXTÉRIEURS ET AUTRES	136 040 458	127 369 024	8 671 434	6,81%
IMPÔTS ET TAXES SUR RÉMUNÉRATIONS	96 910 626	94 710 923	2 199 704	2,32%
IMPÔTS TAXES ET VERST ASSIMILÉS AUTRES	927 601	1 025 754	-98 154	-9,57%
RÉMUN ET AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	704 901 646	691 696 435	13 205 210	1,91%
CHARGES SOCIALES	259 506 508	262 273 438	-2 766 930	-1,05%
DOT AUX AMORT ET DÉPRÉC SUR IMMO	93 215 254	93 374 492	-159 239	-0,17%
DOT AUX DÉPRÉC SUR ACTIF CIRCULANT	22 662 867	16 276 191	6 386 676	39,24%
DOT AMORT, PROV, DÉPR RISQUES ET CHARGES	29 117 603	22 247 854	6 869 748	30,88%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 853 238	18 608 058	3 245 180	17,44%
<b>TOTAL II</b>	<b>1 781 068 074</b>	<b>1 739 183 635</b>	<b>41 884 440</b>	<b>2,41%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>37 830 858</b>	<b>39 302 495</b>	<b>-1 471 637</b>	<b>-3,74%</b>

Le résultat d'exploitation est excédentaire de 37,8M€ sur l'exercice 2018. Il est en recul de 3,74% en raison d'une progression des produits d'exploitation (+2,27 % soit +40,4M€) moindre que celle des charges d'exploitation (+2,41% soit +41,9M€).

### a) Les produits d'exploitations (tous budgets):

Leur augmentation tient principalement à une évolution favorable des produits de l'activité de +3,11% comparable à celle de 2017 (3,13%).

- Les ventes de marchandises sont en recul de 13,15% (-11M€) par rapport à 2017 et atteint son niveau le plus bas sur les 5 dernières années en raison de la baisse des produits de rétrocession de médicaments.
- La production vendue concerne les prestations de service assurées et facturées par l'établissement, les produits des activités annexes à l'activité hospitalière (chambres particulières, mise à disposition de personnel facturée, location de matériel). Elle a progressé de 2,3M€ en raison d'une augmentation de 21,3 % des prestations de service facturées et des mises à disposition de personnel (+7,2 %) tandis que les produits des services facturés aux patients et à leurs accompagnants baissaient de 3,5 % et ceux des services exploités dans l'intérêt du personnel enregistraient une baisse de 9,5 %.
- Les produits de l'activité hospitalière s'élèvent à 1520,7M€ dont 1490,5M€ sur le budget principal et enregistrent une progression de 45,9M€ comparable à celle de 2017. Ils se décomposent en:

	produits de l'activité hospitalière <b>budget principal</b>			
	2018	2017	variation	var %age
produits à la charge de l'assurance maladie	1 348 950 733	1 308 307 872	40 642 862	3,11%
produits à la charge des patients et des org complém	91 736 982	90 262 315	1 474 667	1,63%
soins aux patients étrangers non ass soc en France	25 782 224	25 977 473	-195 249	-0,75%
prestations au profit de malades d'autres établissements	23 136 345	19 543 709	3 592 636	18,38%
Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics	931 776	924 007	7 769	0,84%

L'augmentation de 40,6M€ des produits à la charge de l'assurance maladie résulte d'une progression de 32,5M€ des produits de l'hospitalisation et de 8,2M€ des produits faisant l'objet d'une tarification spécifique. Les produits de l'hospitalisation ont augmenté de 32,5M€ (+2,7%) dont 16,4M€ (+2,1%) sur les produits de la tarification des séjours, 15M€ (+16,8%) sur les médicaments facturés en sus des séjours et 2,9M (+8,5%) sur les dispositifs médicaux facturés en sus des séjours tandis que les produits des forfaits et dotations ont baissé de 1,9M€ (-0,6%).

Les produits de l'activité hospitalière facturés aux patients et aux régimes complémentaires ont augmenté de 8,2M€ (+9%). La facturation de prestations au profit de malades d'autres établissements a enregistré une progression de 3,6M€ (+18,4%) principalement en raison du développement des actes de laboratoire qui ont enregistrés une évolution de 73,2 % au cours des trois dernières années soit une progression moyenne annuelle de 20 %.

- Les subventions de fonctionnement reçues ont baissé 1,2M€ par rapport à 2017 en raison d'une baisse des financements des projets de recherche clinique rattachables à l'exercice 2018.
- Les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions correspondent à des opérations de reprises de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation des actifs circulants devenues sans objet ou à des ajustements annuels. Les reprises de provisions constituent un produit de 40,3M€ qui est contrebalancé par une charge de dotation aux provisions de 51,8M€ ce qui se traduit par une charge nette de 11,5M€.
- Les autres produits de gestion courante progressent de 1,6M€ par rapport à 2017. Cette augmentation résulte de la mise en œuvre du groupement hospitalier de territoire à hauteur de 1M€ car les contributions nécessaires à son équilibre financier sont suivies en produits divers de gestion courante. Le produit des redevances d'activité libérale a augmenté de 657K€ par rapport à 2017.

## b) Les charges d'exploitations (tous budgets):

Elles augmentent de 41,9M€ (soit +2,41%) en raison de l'évolution des dépenses sur les achats de matériel et fournitures, des dépenses de rémunération, des dotations aux amortissements et provisions ainsi que des achats de services extérieurs.

- La progression des dépenses sur achats stockés de 2,8M€ résulte de l'augmentation (+5,5M€) des achats de fournitures, produits finis et petit matériel médical et d'une baisse des rabais, remises et ristournes obtenus sur les achats stockés (+2,1M€). Les achats de produits pharmaceutiques ont baissé globalement de 4,9M€ avec des mouvements inverses sur les spécialités pharmaceutiques avec AMM (-15,3M€) et sur spécialités pharmaceutiques sous ATU (+10,6M€).
- Les achats de services extérieurs ont atteint 136M€ en 2018 et sont en augmentation de 8,7M€ par rapport à 2017. Les principales évolutions concernent:
  - le recours à du personnel extérieur +1,5M€ ;
  - l'entretien et la réparation: +1,4M€ ;
  - les prestations informatiques externalisées : +1,6M€
  - le nettoyage : +1,1M€ ;
  - les coûts de transport: +1,9M€.
- La masse salariale, qui comprend les rémunérations, les cotisations sociales et la taxe sur les salaires, a progressé de 1,2% en 2018 soit à un niveau plus faible qu'en 2017 (+2,11%). Les dépenses de personnel (hors charges sociales et fiscales) ont augmenté de 1,91% contre 1,98 % en 2017 et se répartissent de la manière suivante:

montant en K€	2018	2017	variation	
personnel non médical- 641	519 255	511 895	7 360	1,4%
personnel médical-642	178 750	173 130	5 620	3,2%

- Alors que les dotations aux amortissements sont stables, les dotations aux provisions pour dépréciation et aux provisions pour risques et charges ont augmenté de 13,2M€ pour des reprises annuelles de 2,5M€. Le solde net des mouvements de dotation et de reprise sur provisions représente une charge de 11,4M€.

## VII.3 Le résultat financier (tous budgets):

	2018	2017	variation	var %age
PRODUITS FINANCIERS	1 296 530	1 152 023	144 506	12,54%
CHARGES FINANCIERES	27 631 612	28 364 116	-732 504	-2,58%
RESULTAT FINANCIER	-26 335 082	-27 212 093	877 010	3,22%

La charge des intérêts financiers a poursuivi sa baisse en 2018. Elle reste toutefois élevée en raison du poids de l'endettement de l'établissement.

Les produits financiers sont en progression. Ils proviennent principalement des escomptes de règlement obtenus par l'établissement auprès de ses fournisseurs.

Le résultat financier est structurellement déficitaire car les établissements publics de santé n'ont pas vocation à réaliser des placements financiers et à en tirer des revenus compensant l'annuité en intérêts de la dette.

## VII.4 Le résultat courant (tous budgets):

	2018	2017	variation
Résultat d'exploitation	37 830 858	39 302 495	-1 471 637
Résultat financier	-26 335 082	-27 212 093	877 010
<b>Résultat courant</b>	<b>11 495 775</b>	<b>12 090 402</b>	<b>-594 627</b>

Le résultat courant est un indicateur de l'efficacité de la gestion de l'établissement.

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive le résultat d'exploitation s'avère supérieur au résultat financier, ce qui lui permet de dégager un résultat courant excédentaire.

#### VII.5. Le résultat exceptionnel (tous budgets):

	2018	2017	variation	var %age
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
PROD EXCEPT OP GESTION EXERCICE COURANT	20 212 835	22 697 027	-2 484 193	-10,95%
PROD EXCEPT OP GESTION EXER ANTÉR	13 601 792	10 069 554	3 532 239	35,08%
PROD EXCEP : OPÉRATIONS EN CAPITAL	14 409 067	32 911 110	-18 502 043	-56,22%
REPRISES SUR PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			-	
REPRISES SUR DEPRECIATIONS EXCEPTIONNELLES	3 911 380	4 865 372	-953 993	
<b>TOTAL I</b>	<b>52 135 074</b>	<b>70 543 063</b>	<b>-18 407 989</b>	<b>-26,09%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
CHARGES EXCEPT EXERCICE COURANT	17 837 930	25 385 182	-7 547 252	-29,73%
CHARGES EXCEPT EXERCICES ANTÉRIEURS	13 418 021	11 955 938	1 462 083	12,23%
CHARG EXCEPT SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	8 722 125	2 018 004	6 704 121	332,22%
DOT AUX AMORT ET DEPREC EXCEPTIONNELS	2 665 011	111 833	2 553 178	
<b>TOTAL II</b>	<b>42 643 088</b>	<b>39 470 958</b>	<b>3 172 130</b>	<b>8,04%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>9 491 986</b>	<b>31 072 106</b>	<b>-21 580 120</b>	<b>-69,45%</b>

#### a) Les produits exceptionnels (tous budgets):

Les produits exceptionnels de gestion sur exercice courant concernent les libéralités reçues, les dégrèvements d'impôts et d'autres produits exceptionnels. Ils ont diminué de 2,5M€ en 2018 bien que l'établissement ait obtenu des dégrèvements d'impôts en hausse de 4M€ par rapport à 2017. Cette baisse est la conséquence de la dissolution du GCS St Joseph St Luc HCL à qui l'établissement facturait des prestations qui constituaient des produits exceptionnels de gestion jusque en 2017.

Les produits exceptionnels sur exercices antérieurs augmentent de 3,5M€ en raison des facturations de soins sur exercice clos (notamment l'affectation du dégel tardif de la réserve prudentielle nationale 2017 notifié en mars 2018 pour 3,4 M€).

Le dénouement en 2017 de projets de cession immobilière avaient permis de dégager des produits exceptionnels sur opérations en capital à hauteur de 33M€. Les cessions immobilières ont été d'une moindre ampleur en 2018 ce qui a conduit à un repli de 18,5M€ des produits exceptionnels sur opérations en capital par rapport à 2017.

Les reprises sur dépréciations exceptionnelles comptabilisées en 2018 pour 3,9M€ concernent des opérations d'ajustement des provisions pour contrôles T2A et de la provision pour litige Cristalnet.

#### b) Les charges exceptionnelles (tous budgets):

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion ont baissé de 7,5M€ corrélativement à la diminution des produits exceptionnels de même nature par l'effet de la dissolution du GCS St Joseph St Luc-HCL.

Les charges exceptionnelles sur exercices antérieurs ont progressé de 1,5M€ principalement en raison de l'augmentation des réémissions de mandats sur exercices clos (+0,9M€) et des annulations de titres sur exercices antérieurs (+0,5M€).

Les charges exceptionnelles sur opérations en capital sont dues à des opérations de cession immobilière et à une actualisation de l'inventaire immobilier qui se sont traduites par la sortie d'éléments d'actif pour une valeur nette comptable de 8,7M€.

Les dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles comptabilisées en 2018 pour 2,6M€ constitue la contrepartie des opérations de reprises effectuées à hauteur de 3,9M€ dans le cadre des travaux d'ajustement annuel des provisions. Les provisions pour dépréciations exceptionnelles ont globalement diminué de 1,3M€ en 2018 en raison de l'extinction du litige Cristalnet et de la réévaluation du risque sur les contrôles T2A effectués par la CPAM.

#### VII.6. La capacité d'autofinancement (tous budgets) :

		2018	2017	variation	
<b>Formation de la CAF</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>111 851 318</b>	<b>99 905 868</b>	<b>11 945 450</b>	<b>12,0%</b>
	+ Autres produits d'exploitation	55 522 816	53 897 420	1 625 396	2,9%
	- Autres charges d'exploitation	19 989 362	17 717 502	2 271 860	11,4%
	+ Produits financiers (sauf reprises)	1 296 529	1 152 023	144 506	11,1%
	- Charges financières (sauf dotations )	27 591 809	28 340 318	-748 509	-2,7%
	+ Produits exceptionnels (sauf reprises et opérations en capital)	28 911 520	30 028 995	-1 117 475	-3,9%
	- Charges exceptionnelles (sauf dotations et opérations en capital)	31 255 951	37 341 120	-6 085 169	-19,5%
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>118 745 062</b>	<b>101 585 366</b>	<b>17 159 696</b>	<b>16,9%</b>
<b>Affectation de la CAF</b>	- Dotations aux amortissements et aux provisions	147 700 537	132 034 168	15 666 369	10,6%
	- Valeur comptable des éléments d'actif cédés	8 722 125	2 018 003	6 704 122	76,9%
	+ Reprises sur amortissements et provisions	44 256 293	42 718 203	1 538 090	3,5%
	+ Quote-part des subventions virées au compte de résultat	4 444 428	2 699 382	1 745 046	39,3%
	+ Produits des cessions d'éléments d'actif	9 964 638	30 211 727	-20 247 089	-203,2%
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>20 987 760</b>	<b>43 162 507</b>	<b>-22 174 747</b>	<b>-51,4%</b>

La CAF qui est la différence des produits encaissables et des charges décaissables continue et accélère la progression entamée les années précédentes: +14,45% en 2018 ; +11,19 % en 2017 et +2,3 % en 2016.

La capacité d'autofinancement est suffisante pour couvrir le remboursement de l'annuité en capital des emprunts (47,4M€) et l'amortissement anticipé des emprunts obligataires remboursables in fine (8,7M€). Elle permet de couvrir 72,4% des besoins du tableau de financement.

EMPLOIS	2018	2017	RESSOURCES	2018	2017
			<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>118 745 063</b>	<b>101 585 367</b>
<b>Titre I - Remboursement des dettes financières hors CLTR</b>	<b>56 327 783</b>	<b>53 560 526</b>	<b>Titre I - Emprunts souscrits hors CLTR</b>	<b>40 044 753</b>	<b>60 065 571</b>
<b>Titre II - Immobilisations</b>	<b>107 768 131</b>	<b>105 913 569</b>	<b>Titre II - Dotations et subventions</b>	<b>10 996 768</b>	<b>17 606 514</b>
- Immobilisations incorporelles	11 944 748	11 342 397	- Apports	185 116	556 563
- Constructions sur sol propre	460 630	858 231	- Subventions d'équipement reçues	10 811 652	17 049 951
- Installations techniques, matériel et outillage industriel	19 712 202	21 184 747	<b>Titre III - Autres ressources</b>	<b>10 824 091</b>	<b>31 631 624</b>
- Autres immobilisations corporelles	14 332 972	8 074 816	- Autres immobilisations financières		112 660
- Immobilisations en cours	61 317 580	64 453 378	- Cessions d'immobilisations	9 964 638	30 211 728
<b>Titre III : Autres emplois</b>	<b>25 884</b>	<b>110 884</b>	- Autres(dont diminution de la créance de l'article 58 )	859 453	1 307 236
- Participations et créances rattachées à des participations	15 000	100 000			
- Autres immobilisations financières	10 884	10 884			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>164 121 797</b>	<b>159 584 979</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>180 610 675</b>	<b>210 889 076</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>16 488 878</b>	<b>51 304 097</b>			

Comme les ressources du tableau de financement (CAF, subventions reçues, emprunts souscrits et cessions) sont supérieures aux emplois du tableau de financement (acquisition d'immobilisations et remboursement de la dette en capital), l'établissement peut renforcer effectivement son fonds de roulement de 25,2M€ compte-tenu que la comptabilisation d'un remboursement anticipé en capital des emprunts obligataires remboursables in fine ne donne pas lieu à un flux de trésorerie. Ceci lui permet d'améliorer sa trésorerie de 9,4M€ dans la mesure où son besoin en fonds de roulement a augmenté de 15,8M€ soit moins fortement que le fonds de roulement.

## **Tome 2**

# **BILAN DES RESULTATS FINANCIERS**

## I. INTRODUCTION

Les Hospices Civils de Lyon ont réussi à conserver leur équilibre financier en 2018 pour la deuxième année consécutive. Ce résultat est le fruit des efforts cumulés depuis plus de 10 ans et du nouveau modèle de performance engagé dans le cadre du projet d'Établissement PULSATIONS 2023 pour « faire référence sur nos missions, faire équipe avec nos patients et faire face dans nos organisations » afin de répondre aux nouveaux enjeux de transformation du système de santé et délivrer, dans le 2<sup>ème</sup> CHU de France, « une médecine humaine et d'excellence, pour chacun, tout au long de sa vie ».

Le budget principal (budget H) est excédentaire pour la 2<sup>nde</sup> fois depuis plus de 10 ans avec 5.3 M€ soit 0.3% (pour un excédent de 7.6 M€ en 2017 soit 0.4%). Le résultat consolidé tous budgets confondus est excédentaire de 21 M€ (pour 43.1 M€ en 2017), sa variation annuelle étant particulièrement sensible aux cessions d'actifs réalisées sur l'exercice sur le domaine patrimonial privé des HCL (budget DNA). Les budgets médico-sociaux restent structurellement déficitaires.

BUDGET	RESULTAT
Compte de résultat principal	5 341 376,40
Compte de résultat U.S.L.D	-942 466,64
Compte de résultat E.H.P.A.D	-596 401,95
Compte de résultat annexe Ecole paramédicales	190 224,38
Compte de résultat annexe Lutte contre la toxicomanie	-218 349,50
Compte de résultat annexe Dotation non affectée	17 213 378,24
<b>TOTAL RESULTAT CONSOLIDE (EXCEDENT)</b>	<b>20 987 760,94</b>

La capacité d'autofinancement des HCL s'élève à 119 M€ (101 M€ en 2017) soit 6.2% des produits. La capacité d'autofinancement nette du remboursement de la dette s'élève à 71 M€ soit 3.7%.

Le taux de marge brute (hors aides) des HCL s'élève à 7,1% (6.5% en 2017), conformément à l'objectif de redressement du CREF.

Le taux d'endettement des HCL s'élève à 43.6% des produits (contre 44.4% en 2017), conformément à l'objectif de réduction du CREF, avec une charge annuelle de la dette de 3.9% (stable par rapport à 2017) et une durée apparente de la dette en réduction de -1.3 année : 7 ans (au lieu de 8.3 en 2017). Le taux d'indépendance financière s'élève à 63.8% (contre 66.7% en 2017).

Le compte financier est certifié sans réserve pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive par le commissaire aux comptes des HCL (DELOITTE).

Les HCL bénéficient d'une excellente notation financière attribuée par MOODY'S en octobre 2018 :

- Note à long terme : A1
- Note à court terme : Prime-1
- Perspective : Stable

Les HCL ont signé avec l'ARS en 2013 un contrat de retour à l'équilibre financier (CREF) dont les effets ont été prolongés par avenant en 2016 jusqu'en 2019. L'exercice 2018 est le sixième exercice réalisé dans le cadre de l'exécution de ce CREF. En contrepartie des efforts de redressement budgétaire, les HCL bénéficient d'un accompagnement financier régional par l'ARS à hauteur de 5.7 M€ par an. Les HCL ont vocation à sortir du dispositif CREF à l'échéance de l'exercice 2019, avec l'accord de l'ARS. La révision du PGFP 2019-2028 approuvé par l'ARS traduit cette nouvelle dynamique à long terme. La poursuite de l'accompagnement financier de l'ARS sera contractualisée dans la révision du CPOM pour soutenir les projets de PULSATIONS 2023 et les mesures du plan de transformation national du système de santé Ma Santé 2022, notamment sur le virage ambulatoire. Les objectifs financiers fixés pour 2018 à l'EPRD exécutoire (approuvé par l'ARS) ont été atteints et même dépassés malgré l'effet de la contrainte réglementaire et tarifaire externe et un niveau d'activité inférieur aux prévisions initiales de l'établissement, de l'impact financier sur les recettes T2A a été partiellement compensé par le dégel intégral des réserves prudentielles constituées au niveau national.

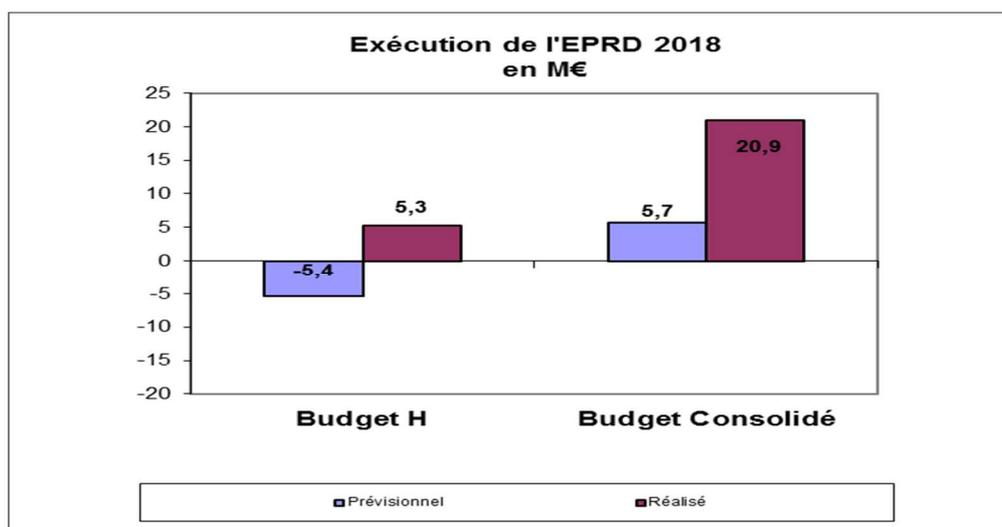
L'année 2018 s'est notamment traduite par des opérations d'envergure territoriale sur l'hôpital Herriot sur le dernier quadrimestre avec :

- la mise en service et l'ouverture du nouveau pavillon H : il s'agit d'une opération d'investissement majeure de 120M€ soutenue depuis 2013 par le COPERMO à hauteur de 40 M€ et par les collectivités locales lyonnaises à hauteur de 40 M€ ;
- l'ouverture d'un ensemble civilo-militaire avec des équipes mixtes insérées dans les services de chirurgie et de soins critiques : il s'agit d'une opération d'investissement majeure et de coopération médicale d'envergure nationale dans le cadre d'un partenariat avec l'Hôpital Interarmées Desgenettes soutenu par le COPERMO, l'ARS et par le Service de Santé des Armées.

Ces deux opérations de recomposition ont profondément modifié le case-mix et l'activité de l'hôpital Herriot et conduit l'établissement, à titre exceptionnel, à subir d'importantes pertes d'exploitation économiques liées aux opérations de déménagement, de mise en service et de montée en charge des nouveaux services.

Malgré la contrainte financière nationale de l'ONDAM et ces pertes économiques ponctuelles, la situation financière globale des HCL s'est améliorée.

Ce bon résultat en 2018 permet de consolider le retour à l'équilibre atteint dès 2016 mais doit encore être pérennisé dans la durée dans le cadre du PGFP 2019-2028, afin de soutenir les mesures du Projet d'établissement PULSATION 2023 et d'accompagner les mutations de la nouvelle stratégie nationale de transformation santé du système de santé Ma Santé 2022.



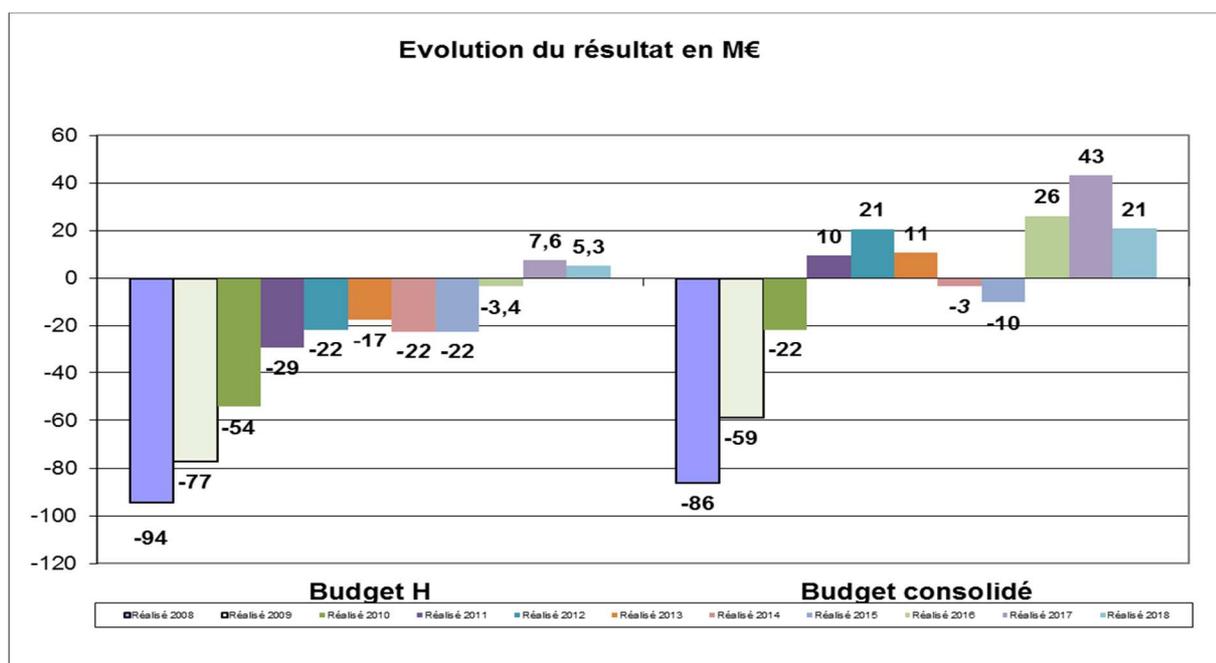
## II. L'EXCEDENT COMPTABLE ATTEINT EN 2018 POUR LA SECONDE ANNEE CONSECUTIVE CONFIRME LA MAITRISE BUDGETAIRE ET FINANCIERE DES HCL DANS UN ENVIRONNEMENT CONTRAINT.

Les HCL ont stabilisé leur situation budgétaire excédentaire en 2018, pour la seconde année consécutive, après 10 années d'efforts continus et intenses de redressement financier. La contrainte financière externe liée au plan national d'économie de l'ONDAM et aux mesures réglementaires a été absorbée grâce à la mise en œuvre d'un plan d'efficience faisant la juste part entre les efforts d'économies et le soutien au développement des recettes, grâce au levier des « dossiers activités nouvelles ».

Toutefois, le ministère a intégralement compensé la sur-contrainte tarifaire imposée au cours de la campagne 2019 en dégelant en fin d'année l'intégralité des crédits mis en réserve prudentielle en fonction de l'évolution de l'activité des établissements de santé, soit 6 M€ sur les tarifs des GHS et sur les dotations DAF (0.7%). Il n'en demeure pas moins que les tarifs ont baissé de façon pérenne de -0.7% en 2018 hors coefficient prudentiel, minorant ainsi les recettes T2A des HCL à due concurrence.

Entre 2008 et 2018, le déficit du budget principal a été intégralement absorbé, pour atteindre un excédent de 5.3 M€ (contre un déficit de -94 M€ en 2008), soit un redressement spectaculaire de l'ordre de 100 M€ sur 10 ans. Après avoir été stabilisé pendant 4 ans entre 2012 et 2015 aux alentours de 21 M€ en moyenne, le résultat comptable du budget principal hospitalier est équilibré pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive : après un déficit de -3.4 M€ en 2016 (soit -0.2%), le résultat 2017 s'est avéré excédentaire de 7.6 M€ (soit +0.4%) et cet excédent budgétaire a été confirmé pour la 2<sup>nde</sup> année consécutive en 2018 avec 5.3 M€ (soit +0.3%).

Le compte de résultat consolidé tous budgets confondus est clôturé en excédent (21 M€), en réduction significative par rapport à 2017 (43.1 M€) ce qui s'explique par des cessions d'actifs deux fois moins importantes en 2018 qu'en 2017 (pour près de 9 M€ nets en 2018 contre 29 M€ en 2017).



Dans le cadre de l'ONDAM 2018, les établissements de santé ont été contraints de réaliser plus de 1 Mds d'euro d'économies sur les dépenses d'assurance maladie via le virage ambulatoire, les économies sur les achats, la maîtrise des prescriptions hospitalières et de la masse salariale hospitalière.

En 2018, l'établissement a été confronté comme les années précédentes à une contrainte externe très élevée, conduisant à un effet de ciseaux négatif sur la soutenabilité du cycle d'exploitation :

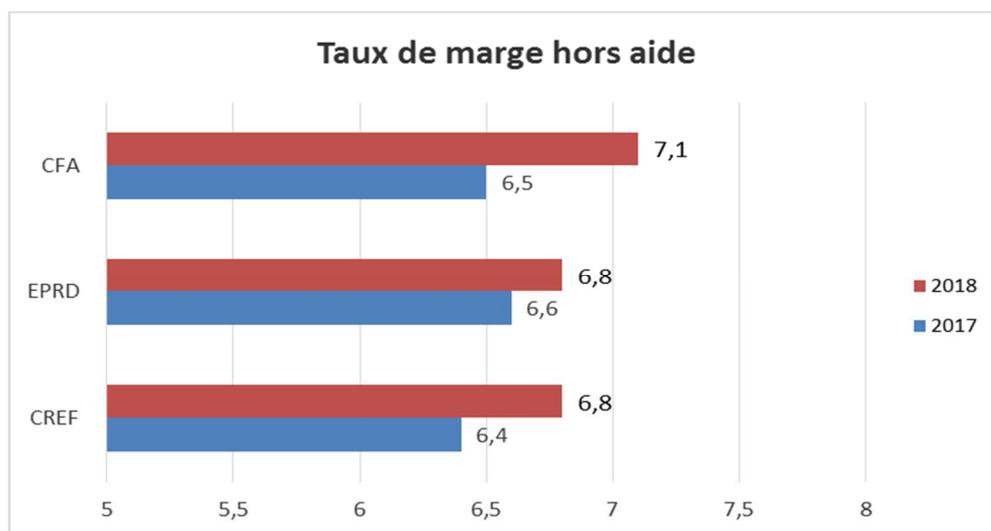
- la pression à la baisse des recettes récurrentes versées par l'assurance maladie dans le cadre de la mise en œuvre de la 2<sup>ème</sup> tranche du plan triennal d'économies de l'Assurance Maladie sur l'ONDAM : cela s'est notamment traduit par une baisse des tarifs de -0.7% (-9 M€) et une pression sur le niveau de reconduction des dotations MIGAC-DAF-FIR.

- la pression à la hausse tendancielle des charges de fonctionnement, notamment sur la masse salariale, liée aux mesures réglementaires (dégel du point d'indice, protocole PPCR, plan attractivité des carrières médicales...), au glissement-vieillesse-technicité (GVT) toujours positif, et à la hausse du numerus clausus sur le nombre d'internes et étudiants en médecine rattachés aux HCL, alors que le taux d'encadrement national de la masse salariale hospitalière a été fixé à +1.53%.

Face à ce risque de compression du résultat et de la marge d'exploitation courante, l'établissement a poursuivi ses efforts afin de compenser les effets de la contrainte financière externe et d'atteindre l'objectif cible de 7% de marge brute hors aide contractualisé dans le CREF. Au final, l'amélioration obtenue s'avère en ligne avec les objectifs. Le plan d'efficience a été mis en œuvre ce qui a permis d'atteindre les objectifs de l'EPRD exécutoire approuvé par l'ARS et du CREF.

Par ailleurs, la politique de développement volontariste des activités nouvelles a porté ses fruits : ce soutien institutionnel a permis d'atteindre un niveau de recettes d'activité plus dynamique que prévu initialement au budget et de compenser certaines pertes et notamment l'impact de la hausse de l'absentéisme non médical. En outre, des efforts d'optimisation des prix dans le cadre de la politique « achats » et de la gestion de la dette et de la trésorerie ont permis de réduire les charges et d'optimiser les recettes diverses.

La conjugaison de tous ces efforts a permis de sécuriser l'équilibre budgétaire et d'atteindre l'objectif de marge brute non aidée qui avait été fixé à l'EPRD, avec un léger bonus.



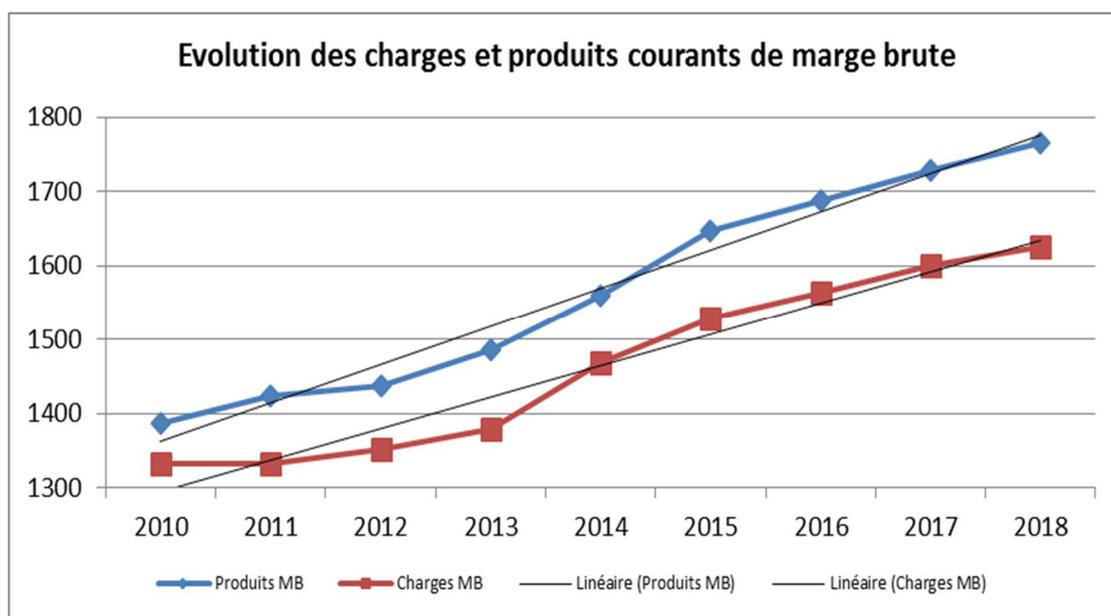
## II .1. Maîtrise des dépenses de fonctionnement et dynamisme des produits d'activité

Après une chute de près de 40 M€ des aides à la contractualisation (AC) en 2 ans, les aides financières ont été stabilisées dans le cadre des engagements contractuels du CREF reconduit en 2019 à un niveau historiquement bas : 16 M€ d'aides en 2018, (en stabilité depuis 2016).

Il convient de noter que les HCL ont bénéficié comme l'ensemble des établissements de santé, du dégel complémentaire et tardif du coefficient prudentiel 2017 effectué en mars 2018, dont le produit a été comptabilisé en recette sur exercice antérieur dans le compte de résultat 2018 pour 3.4M€.

De même, les HCL ont bénéficié comme tous les établissements de santé d'un produit complémentaire notifié en mars 2019 au titre d'une rallonge ministérielle financée sur la campagne 2018 en compensation de la sous-activité constatée au niveau national sur l'ONDAM. Conformément au principe de permanence des méthodes, et compte tenu de la qualification de cette aide en « évènement post-clôture », ce produit de 4.9 M€ a été comptabilisé sur le compte de résultat 2019 et imputé en recette sur exercice antérieur.

En 2018, la dynamique d'évolution des produits de fonctionnement courant (+2.1%) a été équivalente à celle des charges de fonctionnement courant (+1.5%), concourant à la hausse du taux de marge brute d'exploitation hors aides : 7.1% en 2018 contre 6.54% en 2017 et à une progression de 10% entre 2018 et 2017 du montant de la marge brute.



### a) Le développement des produits d'exploitation du budget principal

En analyse brute, la dynamique générale des produits (+2.1%) est légèrement supérieure au taux de progression des dépenses (+2.2%), ce qui explique que la diminution du résultat comptable du budget principal (l'excédent est passé de 7.6 M€ en 2017 à 5.3 M€ en 2018) soit plus importante que la progression de la marge brute non aidée entre 2017 et 2018 (passée de 112 M€ à 124.2 M€ hors aides) : le résultat comptable s'est contracté de 2.3 M€ alors que la marge brute a progressé de 12.2 M€. De même la capacité d'autofinancement du budget principal est passée de 94.4 M€ à 110.8 M€ soit une progression encore plus importante de +16.4 M€ entre 2017 et 2018.

Cette différence d'évolution apparente cache divers phénomènes liés d'une part aux référentiels comptables et d'autre part aux événements imputables à la gestion de l'établissement :

- Événements exceptionnels touchant les charges et produits non comptabilisés dans la marge et pour certains neutralisés dans la CAF : annulations et réémission de titres et mandats sur exercices antérieurs, litiges exceptionnels et provisions pour risques et contentieux... ;
- Finalisation des travaux de fiabilisation de l'actif impactant les charges d'amortissement non comptabilisées dans la marge mais neutralisés dans la CAF : mise en place de l'amortissement prorata temporis sur les immobilisations amortissables et les subventions directement affectées à leur financement ;
- Gestion active de la dette et de la trésorerie permettant d'optimiser les produits financiers et de réduire les charges financières, opérations non comptabilisées dans la marge.

**Les produits de la marge brute d'exploitation ont progressé de 2.1% en 2018 hors aides. Cette progression supérieure à 2 points traduit la poursuite d'une stratégie d'encouragement au développement des activités engagée depuis 4 ans afin de favoriser une croissance des recettes compatible avec celle des charges dont progression est moins forte (elle s'élève à +1.5%), contribuant à l'amélioration de la marge brute, en valeur et en taux relatif.**

- ✚ **Les dotations forfaitaires MERRI, MIGAC, FIR et DAF** ont connu une augmentation artificielle en 2018 malgré des baisses et des hausses ciblées sur certaines activités. Cette augmentation faciale est liée à plusieurs effets mais traduit une certaine rupture par rapport à la tendance historique à la décroissance en euro des dotations forfaitaires notifiées aux HCL depuis 10 ans.

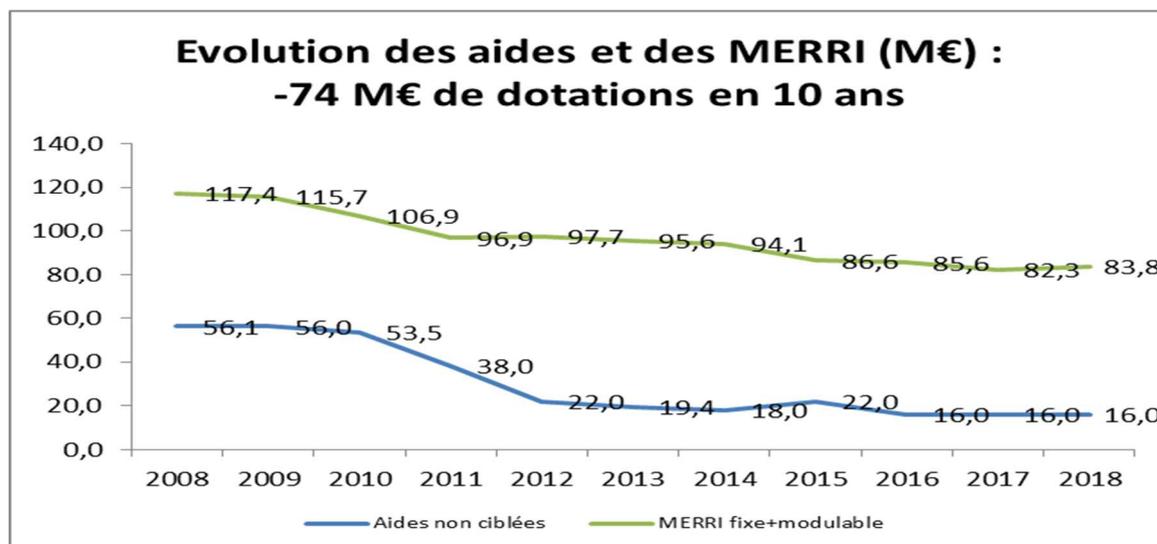
D'abord, le rendement de la dotation MERRI destinée au financement des études médicales est indexée sur l'évolution du nombre d'internes et étudiants en forte augmentation avec un impact haussier sur la masse salariale (+ 3.4 M€ soit +5.2% p/2017) ; il convient de rappeler que le financement forfaitaire et dégressif selon l'ancienneté des internes conduit naturellement à une érosion du financement MERRI relativement aux charges supportées, avec un transfert de financement de cette mission d'enseignement de formation médicale appliquée sur la tarification des soins courants.

Ensuite, le complément de dotation pour le financement des centres maladies rares nouvellement labellisés qui a été intégralement affecté au financement de moyens nouveaux (création de postes) sans remise en cause des moyens sur les centres déficitaires historiques ou déclassés.

En outre, la revalorisation de la dotation socle des MERRI traduit un changement de méthodologie de calcul des indicateurs SIGAPS plus favorable aux HCL permettant de mieux valoriser l'activité de publication (« dégroupage ») au sein d'une enveloppe nationale fermée.

Enfin, la dotation MERRI destinée à financer les actes hors nomenclature prescrits par les praticiens du CHU pour les patients des HCL a connu une baisse significative malgré une forte progression des charges et des prescriptions d'actes induite par l'évolution de la génétique et la généralisation des techniques innovantes (séquençage haut débit...). Il convient de rappeler que le financement alloué ne couvre que 53% du total de l'activité des HCL soit un surcoût financier significatif.

Globalement, malgré une hausse en valeur absolue, la part relative des dotations forfaitaires allouées par l'assurance maladie est a diminué de 0.4 point entre 2017 et 2018 pour s'élever à 25.6% en 2018.



✚ **Les recettes d'activité progressent plus vite sur la part Assurance Maladie (+3.4% sur le Titre 1) que le taux d'évolution de l'ODMCO pour 2018**, en lien avec l'effet volume (+2% de séjours) malgré la diminution de la valorisation moyenne des séjours (-0.5%), grâce à une hausse de la VMCT en hospitalisation complète (+1.1%) dont le volume d'activité (en progression de +0.5% en 2018) représente 85% du chiffre d'affaire T2A. Cette évolution traduit toutefois une tendance à la stagnation de l'activité en hospitalisation complète alors que les activités ambulatoires progressent : +3.2% en hospitalisation ; +2.9% en soins externes.

Au final, sur l'exercice en cours, les recettes T2A en hospitalisation ont connu une évolution modérée de +1.7% hors coefficient prudentiel (intégralement dégelé en 2018 comme en 2017), en partie liée avec les pertes d'exploitations sur l'hôpital Herriot avec l'ouverture du nouveau Pavillon H, et les recettes T2A en soins externe ont explosé à +9%, avec un effet rattrapage de pertes d'exploitations de l'année précédente. Le poids de la T2A a lui aussi diminué de 0.3 point pour représenter 63.8% des recettes d'assurance maladie en 2018.

Les produits de santé couteux ont été très dynamiques (+9.3%) sous l'effet des molécules et dispositifs médicaux implantables facturables en sus des GHS (+3.1%) et l'arrivée de nouveaux médicaments sous ATU dont les dépenses ont explosé (+140%). La part relative des produits de santé remboursés à l'euro (dont le produit ne fait que compenser des charges et ne contribue nullement à l'amélioration de la marge brute) a progressé de +0.5 point dans les recettes d'assurance maladie : 10.2% en 2018.

Enfin, les recettes sur exercice antérieur (« LAMDA ») sont restées négligeables en valeur relative (0.4%) dont 70% s'expliquent par l'imputation du dégel complémentaire tarif de 2017.

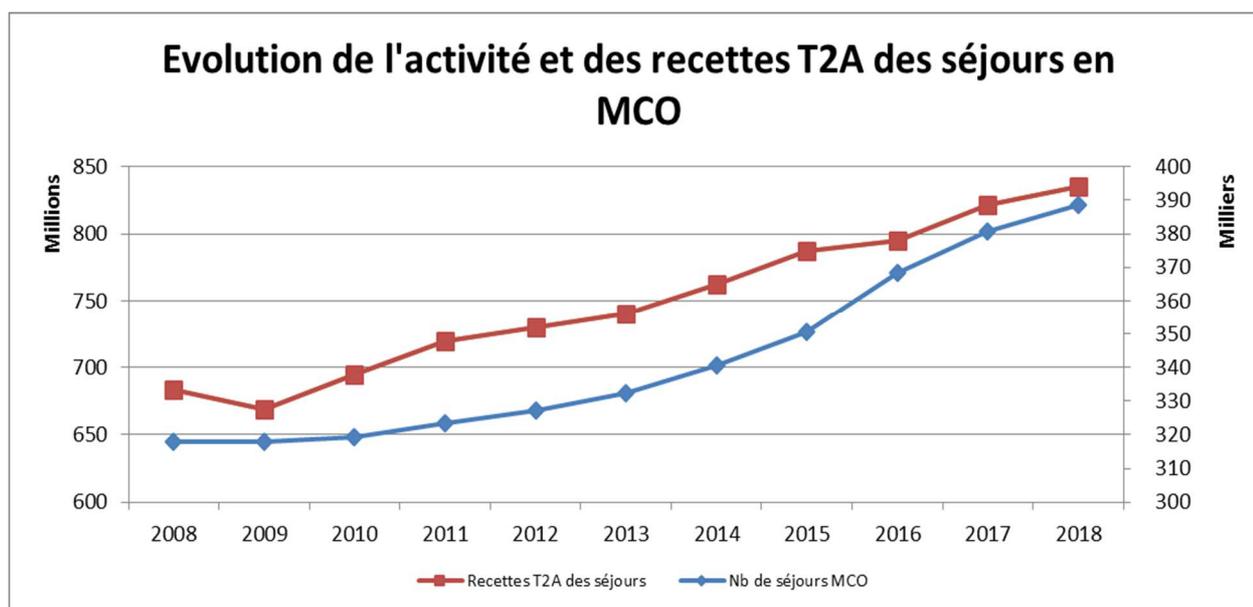
L'évolution des recettes d'activité sur la part patients/mutuelle (Titre 2) connaît un taux d'évolution stable (+1%) compte tenu du gel des tarifs journaliers de prestation. Cet effet s'explique aussi par le dynamisme de l'activité ambulatoire moins rémunératrice en termes de journées facturables au titre du ticket modérateur. Toutefois, il convient de souligner que, dans le cadre du plan d'efficience, les HCL ont poursuivi leur politique de facturation des prestations de soins réalisées pour le compte d'établissements extérieurs, contribuant à améliorer la couverture des charges fixes des laboratoires de biologie (+21.6%), en généralisant notamment la facturation des actes hors nomenclatures.

L'activité sur l'année complète 2018, exprimée en séjours PMSI, enregistre une évolution de +2% par rapport à 2017, plus faible que celle de l'année précédente. Elle traduit une évolution progressive du case-mix des HCL associée au virage ambulatoire.

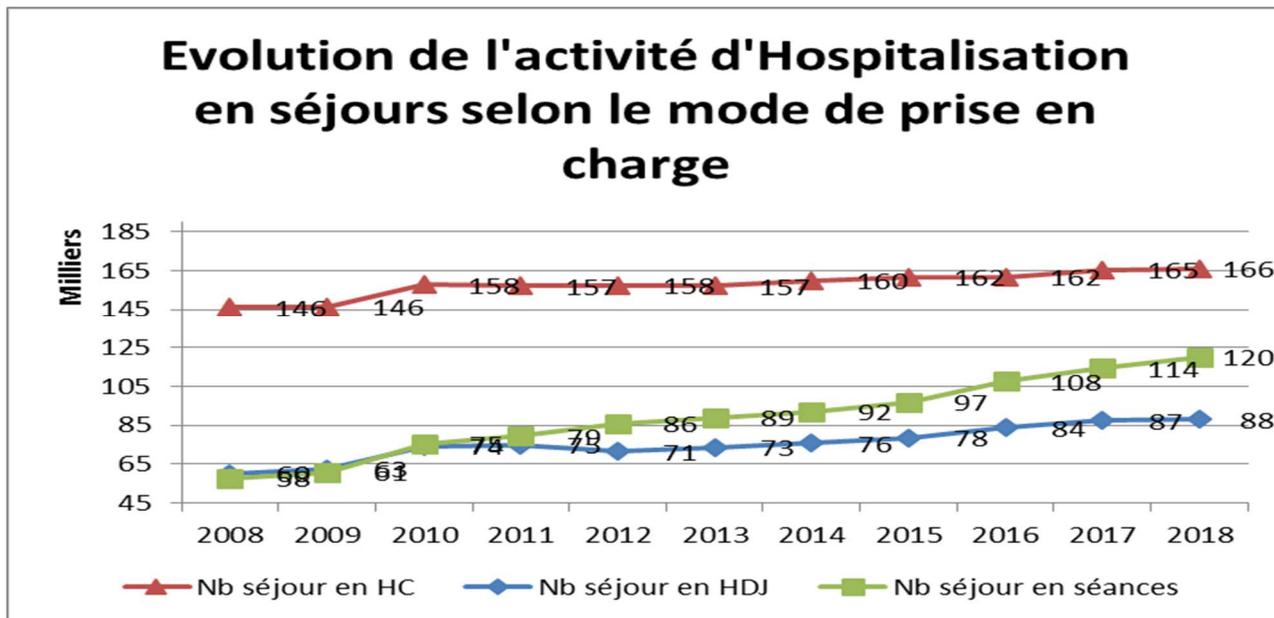
Séjours PMSI	2017	2018	Evolution %
Hospitalisation complète (1 nuit et plus)	168 661	169 476	0,5%
Hospitalisation de jour (0 nuit et séances)	212 225	219 009	3,2%
<b>Total ETP-R</b>	<b>380 886</b>	<b>388 485</b>	<b>2,0%</b>

L'activité d'hospitalisation complète progresse de 0.5% alors que l'hospitalisation de jour enregistre une progression globale de 3.2% : les séances progressent de 5% ; les hospitalisations de jour progressent de 0.7%. La durée moyenne de séjours, pour les séjours de 2 nuits, est restée stable à 7,3 jours en 2018 comme en 2017 et en 2016. L'indice de performance globale de la durée de séjour s'élève à 100 %, c'est-à-dire que les durées de séjours des HCL sont identiques aux durées de séjour attendues. La valeur moyenne du cas traité (tout type de séjour) a diminué -0.5% en 2018 compte tenu de l'augmentation importante du nombre de séances (à faible rémunération) : 2 149€ en 2018 contre 2 160€ en 2017. In fine, cela s'explique par la progression de la VMCT en hospitalisation complète, laquelle a augmenté : +1.1% (5 003€ en 2018 contre 4 957 € en 2017).

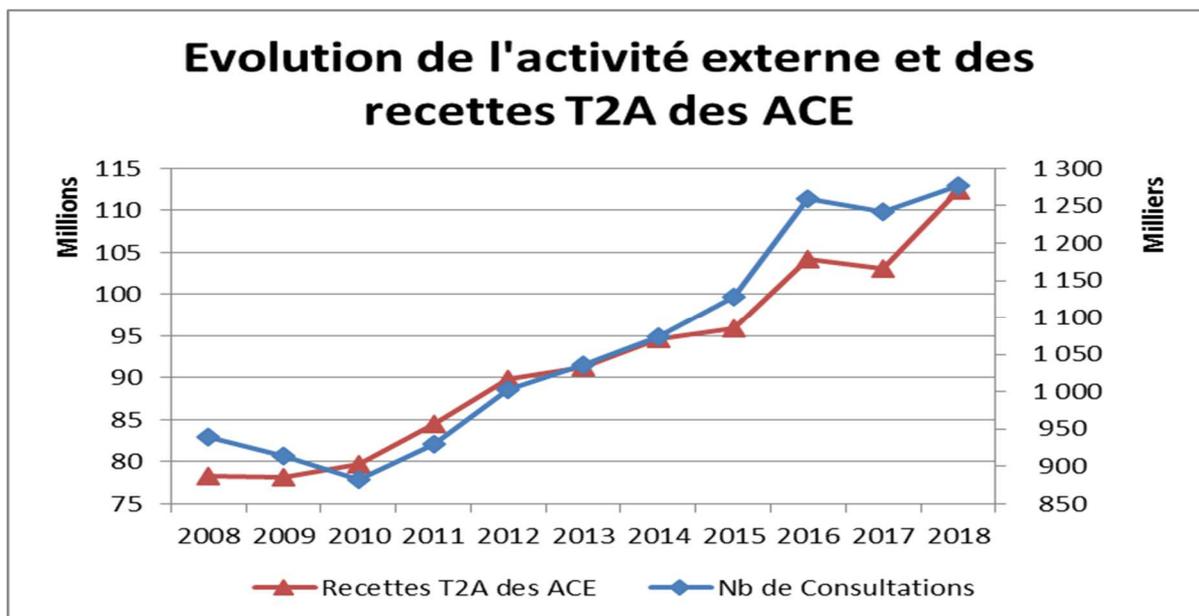
Cette évolution des HCL contraste avec la tendance nationale des CHRU en 2018, moins favorable, qui se traduit par un effet volume de +1% en séjours pour une valorisation T2A en légère progression (+0.4%), compte tenu de la baisse de la valeur moyenne du cas traité global (tous séjours) de -0.6%, conformément à la baisse nationale des tarifs des GHS.



La tendance d'évolution de l'activité hospitalière et des recettes T2A des HCL reste donc orientée à la hausse, avec une tendance plus favorable que la tendance nationale et celle des CHU, mais selon une dynamique plus modérée que par le passé en raison du virage ambulatoire en chirurgie et en médecine, qui modifie le case-mix et diminue la valorisation associée. Pour mémoire, conformément à ses activités de recours et de référence, les séjours d'hospitalisation complète représentent 85,3% du chiffre d'affaire T2A en hospitalisation des HCL (en baisse de 0.2 point par rapport à 2017).



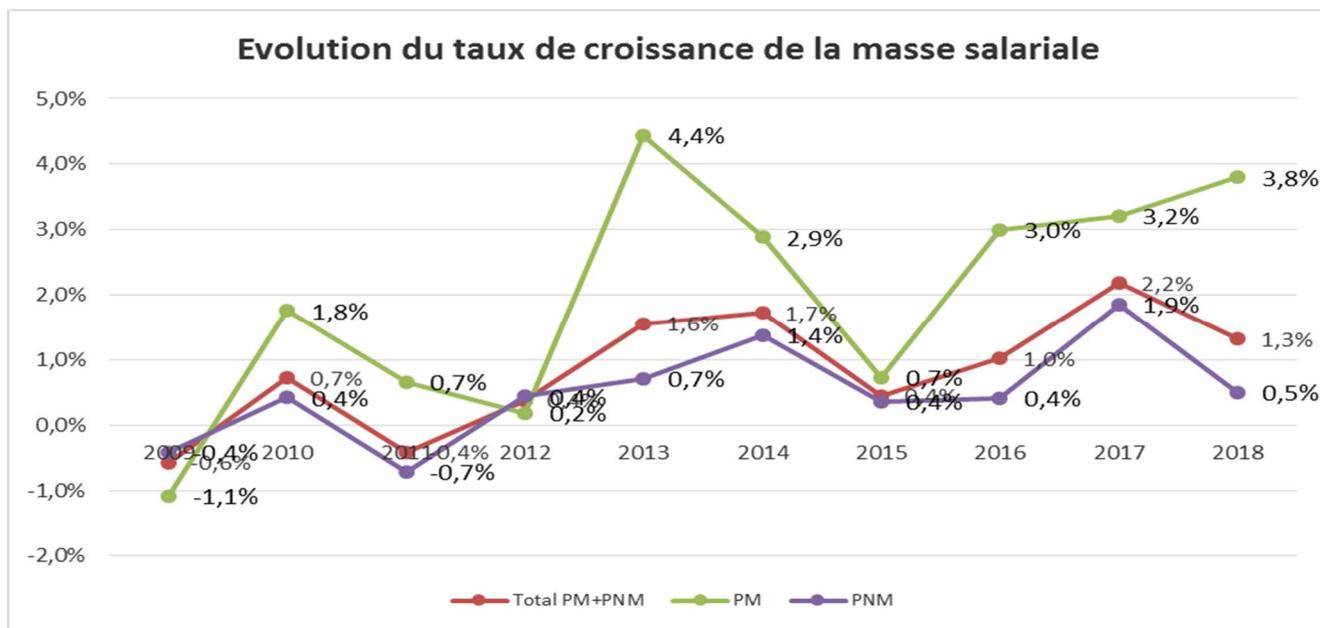
La progression des soins externes est notable : +9.1% en recettes T2A et +2.9% en nombre de consultations facturées à l'assurance maladie. Si cette progression s'inscrit dans une tendance pluriannuelle lourde, il convient cependant de rappeler l'effet de rattrapage des pertes d'exploitation de l'année précédente notamment sur les activités dentaires (suite à la grève nationale d'un mois des étudiants en soins dentaires) et d'imagerie (suite à la fermeture de plusieurs modalités pour travaux).



## b) La maîtrise des charges d'exploitation du budget principal

Les dépenses ont été une nouvelle fois maîtrisées par la mise en œuvre des mesures d'économies inscrites dans le plan annuel d'efficience des HCL. La progression des charges de fonctionnement courant s'élève à +1.5%, soit 0.6 point en-deçà de celle des produits de fonctionnement courant (+2.1%). Elle est principalement tirée par l'évolution de la masse salariale (+1.3%) et la forte hausse des consommations de charges à caractère médical (dépenses pharmaceutiques, d'imagerie et de laboratoires) : +3%.

✚ La masse salariale évolue de +1.3% (contre +2% en 2017 et +1% en 2016), en stricte conformité avec la prévision de l'EPRD exécutoire 2018. A titre de comparaison, l'évolution de la masse salariale des CHRU s'élève en 2018 à +0.7%, soit une tendance de compression plus marquée qu'aux HCL, sachant que le taux national d'encadrement de la masse salariale hospitalière a été fixé par le ministère à +1.59% en 2018.



La masse salariale représente 56% du total des dépenses (-1 point par rapport à 2017) et 63.5% des charges de fonctionnement courant (-0.5 point par rapport à 2017).

Le personnel non médical représente 75% (-1 point) et le personnel médical 25% (+1 point) du total des charges de personnel. Les praticiens séniors représentent 18% et les praticiens juniors (internes et étudiants en médecine) 7% du total des charges de personnel et respectivement 74% et 26% du total des charges de personnel médical.

L'évolution des charges de personnel se traduit par une progression plus modérée de la masse salariale non médicale (+0.5%) que de la masse salariale médicale (+3.8% dont +3.3% pour les séniors et +5.2% pour les juniors). Pour autant, compte tenu du poids relatif de la masse salariale non médicale dans le total des charges de personnel, la progression des charges de personnels non médicaux conduit à une hausse de +0.4% du total de la masse salariale alors que la progression des charges de personnels médicaux contribue à hauteur de +0.9% du total des charges de personnel.

L'évolution de la masse salariale est liée à la dynamique des effectifs créés ou redéployés pour mettre en œuvre les activités nouvelles ou les missions de recours confiées aux HCL :

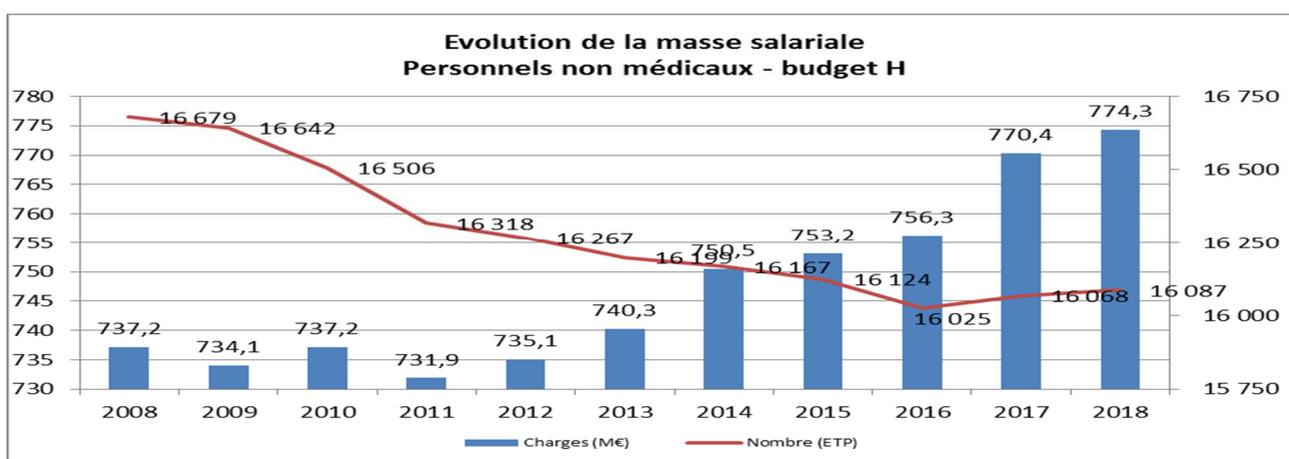
- Recrutements pour développer les nouveaux centres maladies rares labellisés (financés sur dotation MERRI dans le respect du cadre d'autorisation budgétaire)
- Hausse du numerus clausus pour les internes et étudiants (partiellement compensée par les dotations MERRI)
- Dossiers activités nouvelles validés par la gouvernance sur objectifs contractualisés de recettes
- Ouverture de l'ensemble civilo-militaire sur HEH en fin d'année pour les activités de chirurgie et de soins critiques transférées de l'HIA Desgenettes.

Les mesures d'efficience réalisées ont permis de contenir la progression des effectifs à +0.4% en 2018.

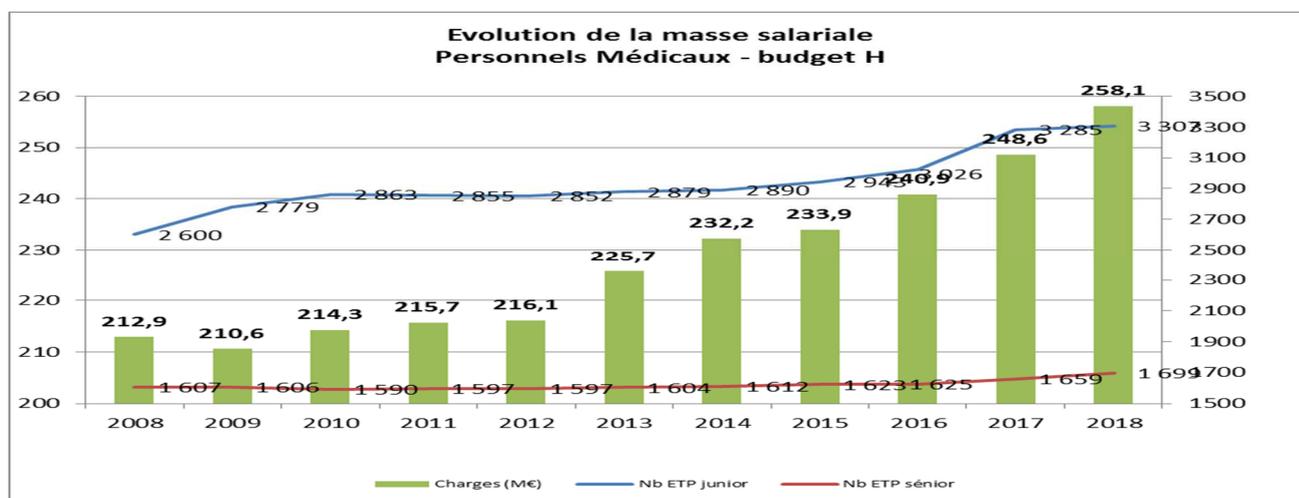
ETP moyens rémunérés (budget H)	2017	2018	Evolution %
Personnels non médicaux	16 068	16 087	0,1%
Personnels médicaux seniors	1 659	1 699	2,4%
Personnels médicaux juniors	3 285	3 307	0,7%
<b>Total ETP-R</b>	<b>21 012</b>	<b>21 093</b>	<b>0,4%</b>

En longue période, le croisement des courbes d'évolution des volumes (ETP) et des coûts (charges) démontre que la maîtrise de la progression de la masse salariale repose essentiellement sur la gestion des effectifs afin de compenser les effets prix et volume tendanciels, liés à la contrainte externe réglementaire.

Ce constat est particulièrement plus marqué pour le personnel non médical avec une trajectoire inverse entre l'évolution des dépenses et l'évolution des effectifs, confirmant que la masse salariale « non médicale » augmente principalement en raison des effets prix réglementaires, puisque les effectifs supprimés dans le cadre des plans d'efficience successifs engagés par l'établissement sont redéployés au profit des activités nouvelles validées par la gouvernance, contribuant ainsi à l'équilibre financier de l'établissement et au maintien du niveau de marge nécessaire pour dégager de l'autofinancement.



Ce constat est aussi confirmé, bien que moins marqué, pour le personnel médical. En effet, l'explosion des charges contraste avec la stabilité relative de l'effectif « sénior » et suit naturellement la progression continue de l'effectif « junior ». Cette tendance confirme le caractère contraint de l'évolution des dépenses de personnel médical, sous l'effet de deux facteurs externes à la gestion de l'établissement : les effets prix des mesures réglementaires et statutaires ; l'effet volume du relèvement du numerus clausus. L'évolution des effectifs seniors sur les deux dernières années traduit un desserrement de la contrainte d'attractivité sur les disciplines en tension avec des recrutements sur les postes historiquement difficiles à pouvoir.



**✚ Les autres charges de fonctionnement courant : globalement, les charges médicales augmentent de 0.6% alors que les charges hôtelières et générales progressent de 6.2%. Ces chiffres recouvrent toutefois des réalités plus contrastées.**

La maîtrise des charges variables s'explique principalement par la mise en œuvre des mesures du plan annuel d'efficacité sur la politique achat (effet prix) et la politique de maîtrise des stocks (effet volume).

La maîtrise des prescriptions reste un enjeu, tant pour les médicaments financés par tarifs des séjours (« in GHS ») dont la progression à +3% (contre +3.8% en 2017) est supérieure à celle de la valorisation des séjours T2A, que pour les molécules onéreuses, dispositifs médicaux implantables et médicaments sous ATU dont les évolutions sont sensibles aux changements de liste et donc d'imputation comptable et de support de financement : bien que financées à l'euro, ces charges pharmaceutiques pèsent lourdement sur le budget et font désormais l'objet d'une régulation nationale pour limiter leur impact dans la tenue de l'ONDAM. Enfin, les charges de réactif de biologie ont augmenté de +8.4% en lien notamment avec la hausse des prescriptions d'actes hors nomenclature dont le financement par la MERRI est décroissant (car sous contrainte d'enveloppe fermée au niveau national).

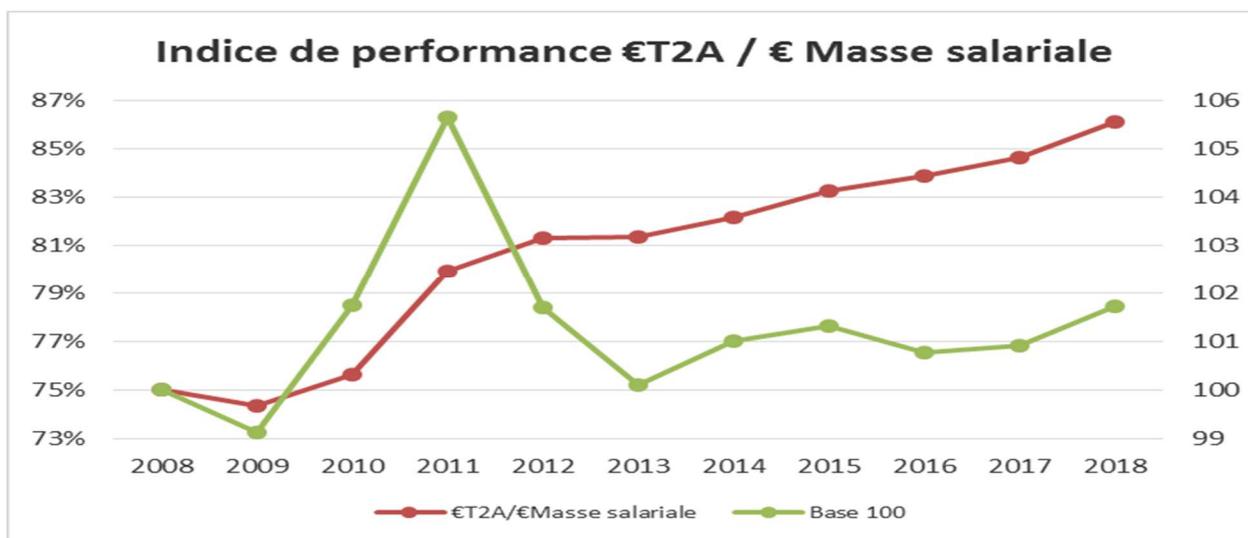
Les charges hôtelières ont connu des effets « périmètre » et « activité » qui faussent l'analyse du taux brut d'évolution : transferts budgétaires dans le cadre des processus d'externalisation du ménage, transfert de la charge des transports sanitaires inter-établissement auparavant remboursés directement par l'assurance maladie à compter du 1<sup>er</sup> octobre (article 80 LFSS), surcoûts pérennes de fonctionnement (énergie et maintenance, suite à la mise en service du bâtiment H, surcoûts ponctuels de déménagement et de gardiennage dans le cadre de la préparation à l'ouverture du bâtiment H, création du budget annexe « GHT » impliquant de nouveaux flux croisés en recettes et dépenses avec le budget principal, prestations informatiques pour le compte d'établissements extérieurs via le GIE HOPSIS donnant lieu à facturation de recettes diverses, achat de linge pour reconstituer le stock roulant nécessaire au bon fonctionnement du GCS blanchisserie...

c) La progression tendancielle de l'efficacité HCL malgré les contraintes « allocatives » externes.

Globalement, la productivité marginale des HCL s'est significativement améliorée sur longue période, avec une progression annuelle en tendance. Cette progression est toutefois freinée par la politique de régulation prix/volume liée à la contrainte de l'ONDAM dans l'allocation des moyens financiers aux HCL tant pour l'activité de soins (T2A) à travers la baisse des tarifs des séjours que pour l'activité de recherche et d'innovation (MERRI) à travers le plafonnement ou la réduction des dotations.

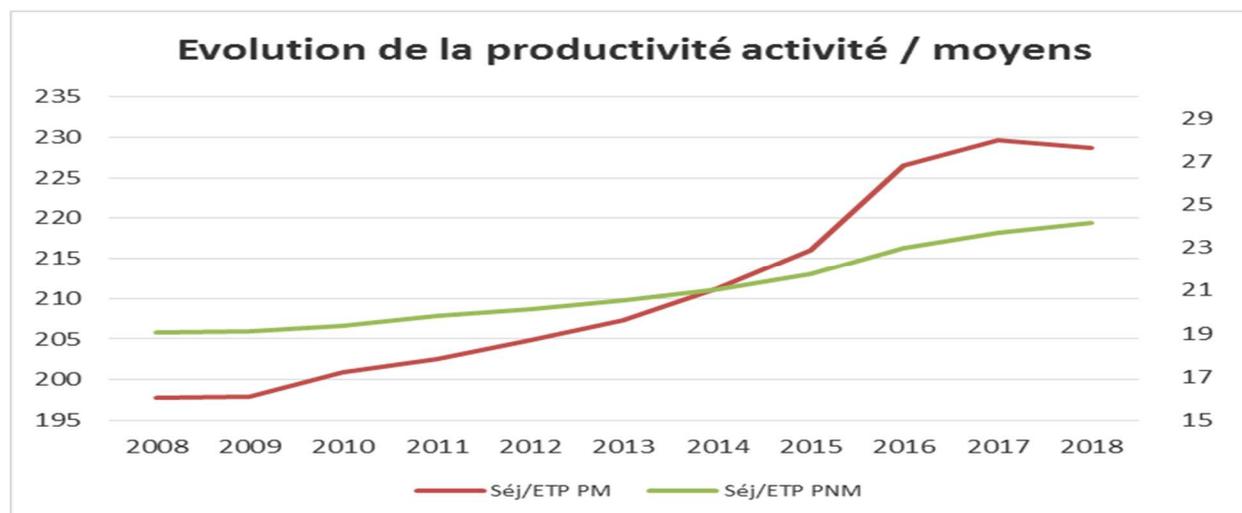
- L'indice de performance des recettes T2A / charges de personnels : une progression de l'indicateur de performance de +11 points en 10 ans (en euro courant) : 86% en 2018 contre 75% en 2008.

Cette évolution s'explique par un taux de croissance annuelle des recettes T2A qui reste chaque année supérieur à celui de la masse salariale et traduit les efforts d'efficacité réalisés pour développer les recettes d'activité tout en maîtrisant les charges de personnels, malgré un taux d'évolution annuel de l'ONDAM inférieur au tendanciel des charges.



- L'évolution de la productivité activité / moyens confirme une amélioration continue des indices de performance, tant pour le personnel médical (sénior) avec une progression de +16%, que pour le personnel non médical avec une progression de +27% entre 2008 et 2018.

Ces évolutions, qui neutralisent l'effet prix, attestent de l'effort de productivité réalisé pour absorber l'augmentation de l'activité hospitalière, sans toutefois prendre en compte de l'effet structure du case-mix dont l'évolution tirée par le virage ambulatoire doit conduire à modérer l'intensité de l'effort.

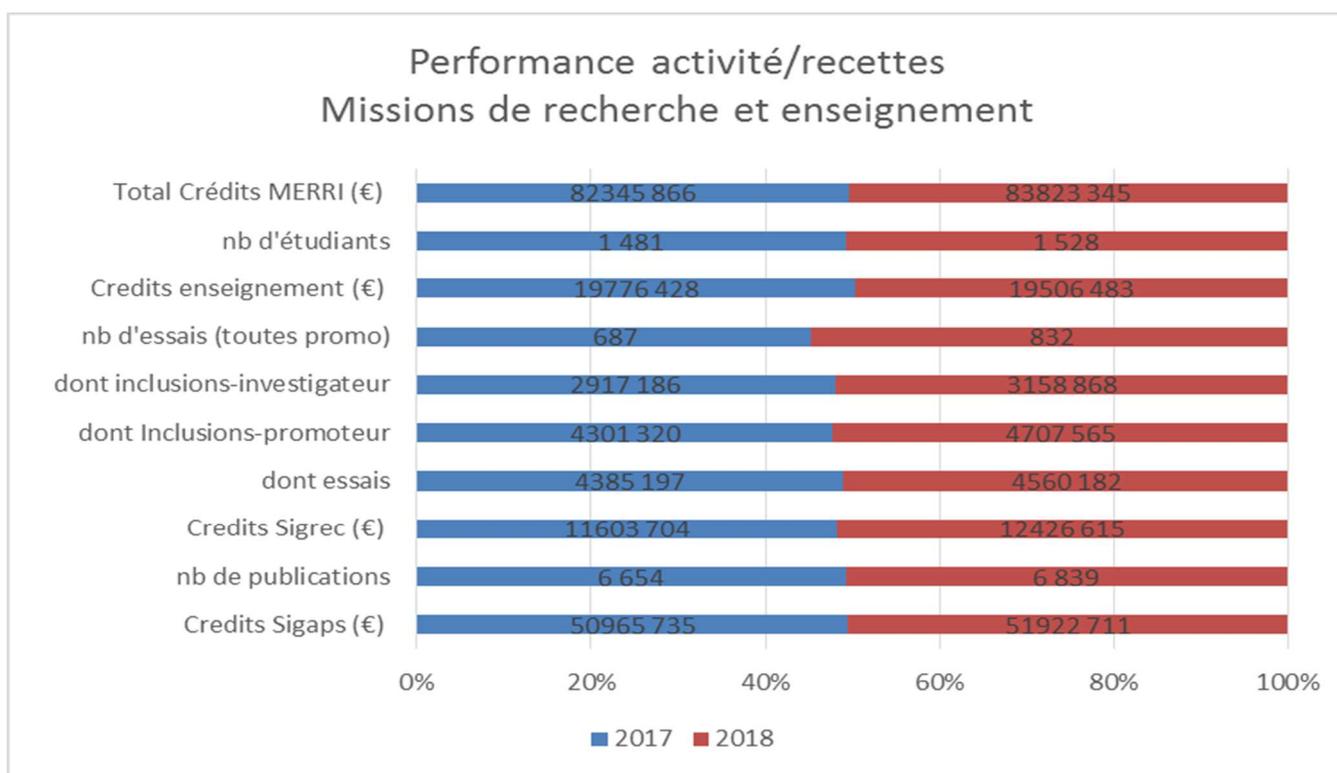


- L'évolution du rapport « dotation socle des MERRI / activité de recherche » illustre la contrainte financière nationale qui pèse sur les HCL malgré l'augmentation tendancielle des indicateurs de production : en 10 ans, la progression continue de la courbe des publications (score SIGAPS) et de celle des essais cliniques (score SIGREC) est inversement proportionnelle à l'évolution de la courbe de la dotation MERRI, en décroissance tendancielle annuelle (-14 M€ de recettes entre 2012 et 2017).

Toutefois, une rupture de tendance s'est fait jour en 2017 avec la généralisation sur 4 ans du dégroupage pour le calcul des indicateurs sur les 3 AP organisées en groupement (APHP, HCL et APHM) au bénéfice de ces derniers.

Ce changement de méthodologie de calcul du score SIGAPS, à dotation nationale constante, conduit à majorer les revenus des HCL sur la part « publications », malgré l'impact de nouveaux entrants (notamment les GCS du secteur privé) sur la dotation nationale (constante en euro depuis 10 ans).

A contrario, l'augmentation du score « étudiants » des HCL ne se traduit pas par une augmentation de la dotation « enseignement » mais pas une baisse continue : en effet, à dotation nationale constante, représentant 25% du total de la MERRI, le poids relatif des HCL diminue, avec les effets revenus qui en découlent sur la dotation.



**II-2. Des objectifs d'amélioration de la marge brute et de la capacité d'autofinancement atteints afin de sécuriser le remboursement de la charge de la dette et le financement des investissements courants.**

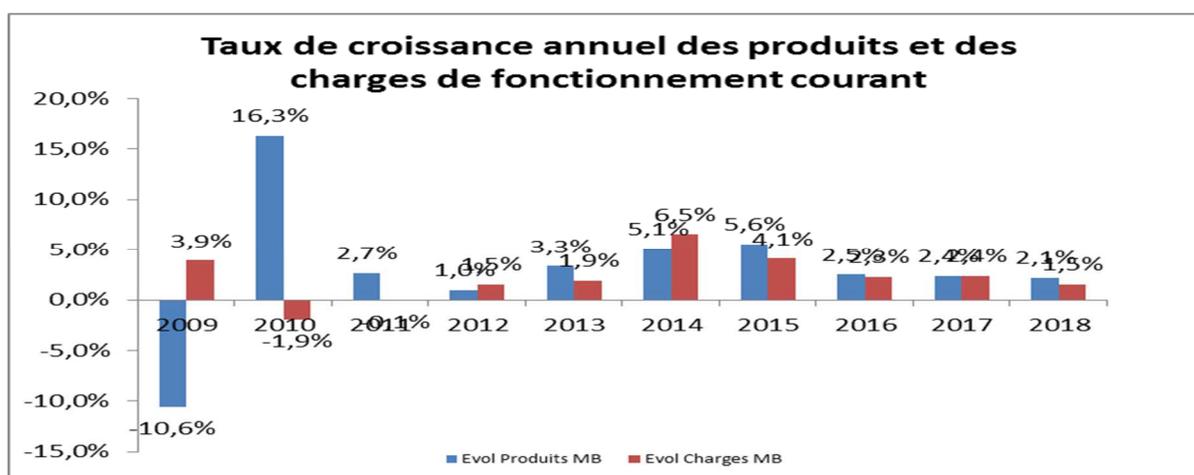
Le retour à l'équilibre a été atteint dès 2016, stabilisé en 2017 et confirmé en 2018, avec un excédent budgétaire obtenu dans un contexte national particulièrement contraint au plan financier. La pérennisation dans le temps de ces résultats repose à la fois sur la poursuite du très haut niveau d'effort d'efficacité jusqu'en 2019 (40M€) et sur la stabilisation du niveau de la contrainte externe *a maxima* à hauteur de 35M€/an ans le cadre du PGFP.

**a) La progression de la marge brute d'exploitation hors aides**

Le **taux de marge brute hors aides s'élève à 7.1% en 2018**, conformément à l'objectif fixé à l'EPRD exécutoire approuvé par l'ARS (en hausse par rapport à 2017 : 6.5%). L'atteinte de cet objectif en euro et en pourcentage, dans un contexte national particulièrement contraint, permet à l'établissement de sécuriser sa trajectoire pluriannuelle de redressement jusqu'en 2019, à échéance du CREF, sous réserve de réaliser les efforts d'efficacité inscrits à l'EPRD 2019.

Marge brute Budget H (hors aide)	CF 2016	CF 2017	EPRD 2018	CF 2018
Taux	6,48%	6.54%	6,81%	7.10%
Montant	108 M€	112 M€	119 M€	124 M€

Cette évolution s'inscrit dans une dynamique tendancielle pluriannuelle de sécurisation d'un taux de croissance annuel des recettes de fonctionnement courant qui se doit d'être supérieur ou à minima équivalent à celui des charges. En 10 ans, le montant de la marge brute d'exploitation a progressé de près 115 M€, alors même que le montant des aides allouées aux HCL a significativement diminué (-40 M€).



## b) L'amélioration de la capacité d'autofinancement

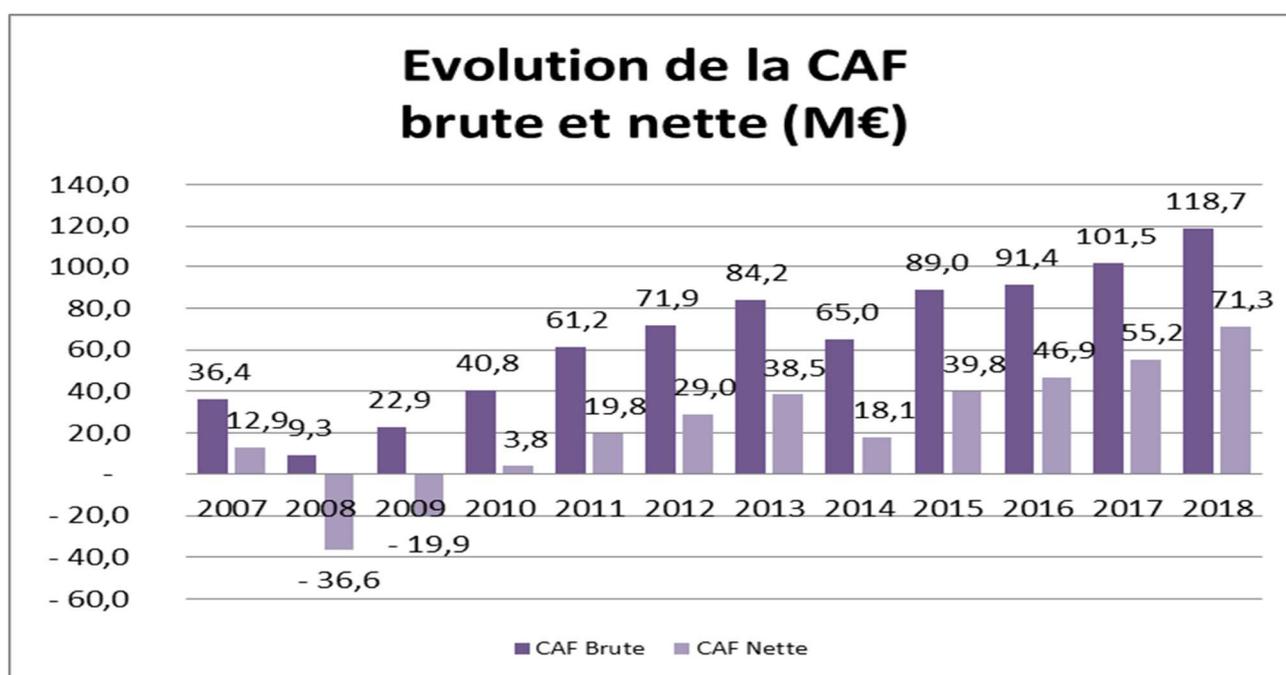
La capacité d'autofinancement brute atteint 118 M€, contre 101 M€ en 2017, soit une amélioration de près de 46 M€ par rapport la situation avant signature du CREF et de près de 100 M€ en 10 ans. Ainsi, sur longue période, la CAF brute a été multipliée par 13 en 10 ans.

Les HCL s'inscrivent clairement dans une trajectoire de redressement inverse à celle de la tendance nationale des CHRU qui voit une baisse continue de la CAF depuis plus de 5 ans.

La CAF brute des HCL représente 6.2% des produits consolidés, soit 4 points au-dessus du seuil de déséquilibre financier défini par la réglementation applicable aux établissements publics de santé.

Elle est principalement affectée comme suit :

- Budget principal H : 111 M€ soit 93%, dont 16 M€ d'aides financières externes soit 14% de la CAF
- Budget annexe DNA : 8.7 M€ soit 7%
- Autres budgets annexes : -800 k€



La CAF brute excède de 71 M€ (contre 55 M€ en 2017) le montant du remboursement en capital des emprunts qui s'élève à 47 M€ en 2018 (montant stable par rapport à 2017). Elle représente 3.7% de produits consolidés (contre 2.9% en 2017), soit une amélioration de 0.8 points.

La CAF nette est donc largement positive, en hausse de +29% par rapport à 2017 alors que le montant du capital de la dette remboursé est quant à lui resté stable (+1 M€). La CAF nette couvre 66% du total des ressources mobilisées en 2018 pour financer les investissements et l'intégralité du besoin de financement des investissements courants effectués en 2018 (pour 50 M€).

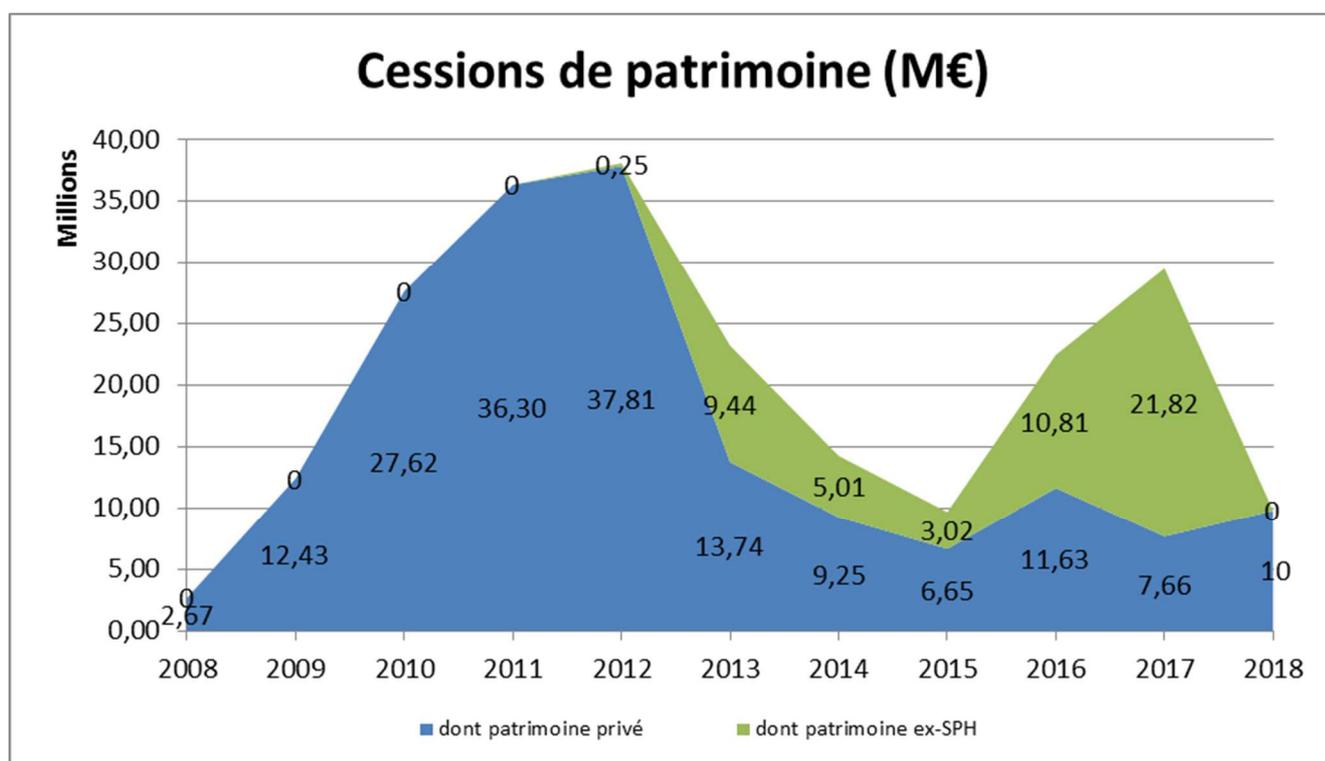
### II.3. Une politique de valorisation du patrimoine immobilier au service des investissements majeurs.

La politique de gestion du patrimoine conduite par la direction des domaines s'articule autour d'une dynamique de valorisation au service de deux objectifs institutionnels :

- Soutenir l'attractivité des HCL dans le cadre de la politique sociale de l'établissement, notamment à travers le maintien d'une offre locative au profit des personnels soignants sur les métiers en tension.
- Soutenir le financement des investissements majeurs des HCL en cédant les actifs non utiles et coûteux en maintenance via une politique de cession dynamique.

L'excédent du budget annexe de la Dotation non affectée se décline comme suit :

- Excédent net de gestion liée à la valorisation du domaine locatif : le produit net des locations contribue à hauteur de 7% à la sécurisation d'un niveau de CAF compatible avec les besoins d'investissement courant des HCL. En 2018, cet excédent s'élève à 8.2 M€ (contre 8.5 M€ en 2017).
- Excédent net de cession lié à la valorisation du domaine cessible : les cessions contribuent directement à réduire les besoins d'endettement pour financer les investissements immobiliers majeurs des HCL. En 2018, cet excédent s'élève à 9 M€ (contre 29 M€ en 2017), aucun actif de l'ancien patrimoine affecté au service public hospitalier n'ayant été vendu cette année.



## II.4. Une dette financière saine et une trajectoire de désendettement conforme au CREF.

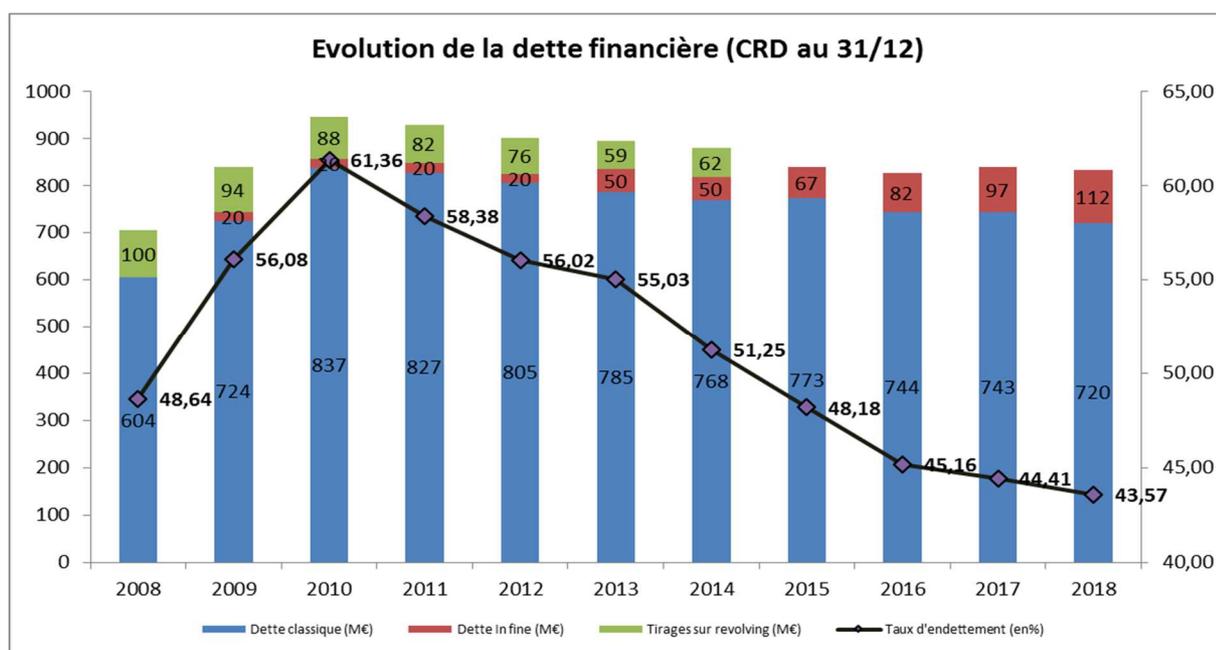
L'endettement financier s'élève à 832 M€ au 31/12/2018 (contre 840 M€ au 31/12/2017) : le taux d'endettement s'élève à 43.6% des produits (contre 44.4% en 2017). Depuis 2012, avant signature du CREF, le désendettement financier des HCL représente une diminution de -70 M€ soit une baisse de 13 point du taux d'endettement global.

La dette financière totale de l'établissement représente moins de la moitié de ses produits d'exploitation, ce qui garantit son indépendance financière à l'égard des banques bien qu'elle représente toutefois 63.8% du total de ses capitaux permanents. En effet, les fonds propres de l'établissement restent durablement minorés par le poids du déficit antérieur cumulé au bilan.

L'endettement bancaire a été réduit à 720 M€ (pour 743 M€ en 2017). L'endettement à remboursement in fine du capital (à 10 ans) a augmenté de 15 M€ pour s'élever à 112 M€ (97 M€ en 2017).

Ce désendettement net en valeur absolue (-8 M€) et en valeur relative (-0.8 point) est conforme à l'objectif du CREF et s'explique par :

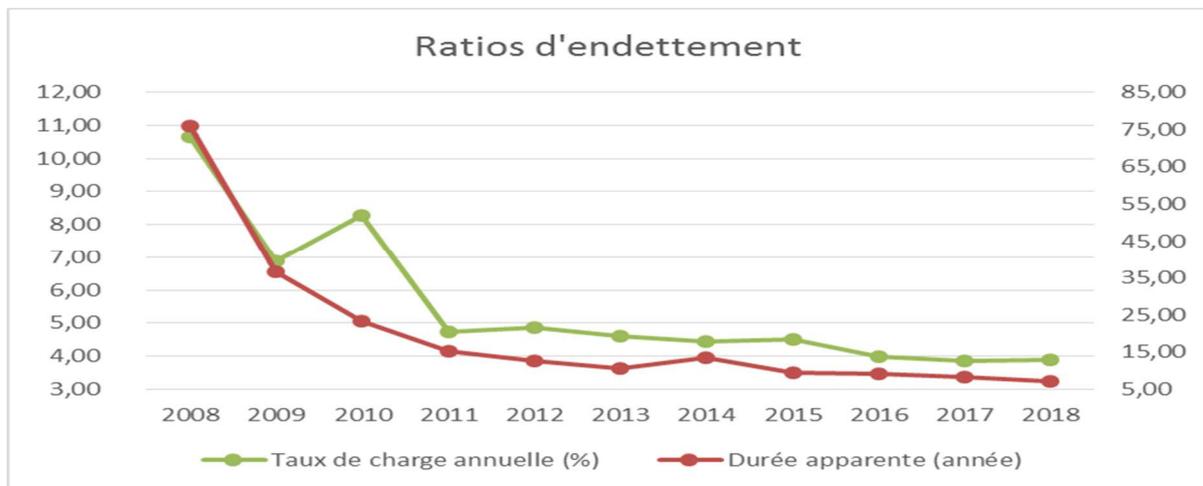
- Des apports successifs au fonds de roulement, conjoncturellement alimentés par des reports techniques de dépenses d'investissement non mandatées en clôture, mais surtout structurellement expliqués par le redressement de la marge brute et de la capacité d'autofinancement, permettant de renforcer le niveau des fonds propres.
- Un recours à de nouveaux emprunts d'un montant plus faible que le montant du remboursement du capital de la dette antérieure, permettant de réduire le capital « net » restant dû au 31/12.



L'effet de la maîtrise de la dette financière se traduit de façon plus concrète sur les comptes d'exploitation sur les ratios de soutenabilité économique suivants :

- **Le taux de charges annuelle de la dette**, soit le pourcentage des produits exploitations courants consacrés au paiement du service de la dette (remboursement du capital et des frais financiers) traduisant le poids de la dette dans le résultat et dans la marge brute : conformément aux recommandations de l'IGF et de l'IGAS, ce ratio ne doit pas dépasser 5% (doctrine COPERMO) afin de permettre de réserver une quote-part comprise entre 3 et 4% à l'autofinancement des investissements courants.

- **La durée apparente de la dette**, soit le nombre d'année de CAF nécessaire pour solder l'intégralité du capital restant dû de la dette si le produit de la capacité d'autofinancement était intégralement consacré à cette destination et non au financement des investissements : conformément aux normes réglementaires applicables aux établissements publics de santé, ce ratio ne doit pas dépasser 10 ans.

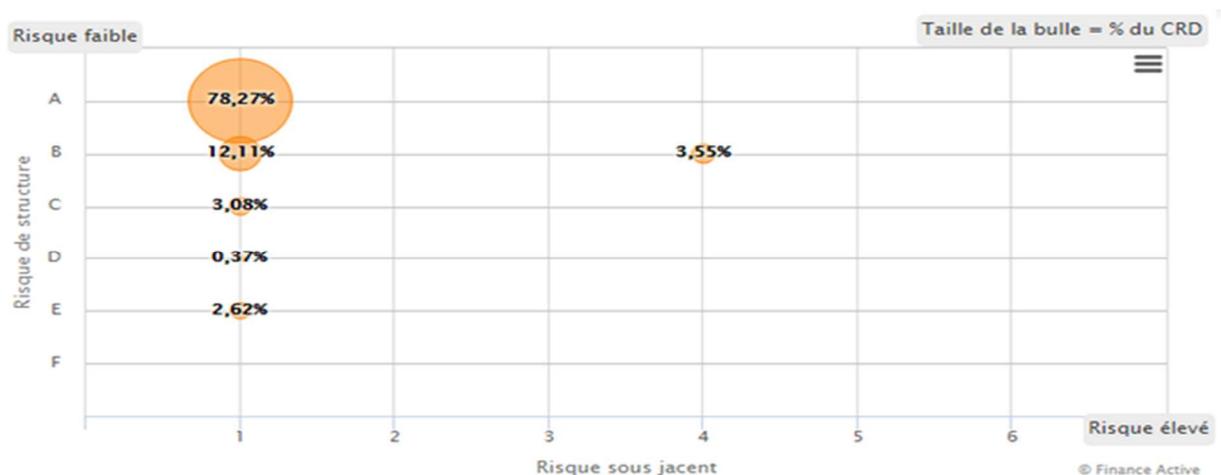


Du point de vue de ces deux ratios économiques et non plus bilanciaux, l'effet du désendettement se traduit concrètement par un soulagement de la pression financière exercée par la dette financière contractée par les HCL sur les charges d'exploitation de l'établissement, permettant de redéployer ces dépenses au financement des investissements de productivité pour renouveler les équipements, améliorer la qualité des soins et favoriser l'innovation technologique et organisationnelle. Les économies sur la dette financière ont donc permis de créer de la valeur pour les HCL, au service de l'amélioration des conditions de travail des professionnels et des conditions d'accueil et de prise en charge des patients.

L'établissement bénéficie d'un **financement en accompagnement des surcoûts de titre IV de l'ordre de 10.3 M€/an** accordé depuis 2013, en principe allouée sur 20 ans, pour compenser les charges financières des emprunts souscrits pour les investissements majeurs antérieurs qui n'ont fait l'objet d'aucun accompagnement national au titre du Plan Hôpital 2007 et du Plan Hôpital 2012. A cette aide aux investissements antérieurs versée en exploitation, s'ajoute l'aide complémentaire (progressive sur 8 ans) allouée par le COPERMO versée en exploitation pour compenser les surcoûts des emprunts aidés qui seront souscrits dans le cadre du plan de financement des travaux réalisés pour l'opération d'insertion des activités de chirurgie et soins critiques de l'HIA Desgenettes sur l'hôpital Herriot.

Par conséquent, l'analyse de la charge annuelle de la dette doit tenir compte du fait qu'1/4 du capital restant dû de la dette et qu'environ 0.7 point de charge annuelle de la dette sont financièrement couverts par des aides externes versées en exploitation.

Enfin, la **dette financière de l'établissement est saine** c'est à dire sans emprunts structurés à caractère « toxique » au sens de la charte GISSLER et des critères réglementaires spécifiques aux hôpitaux.

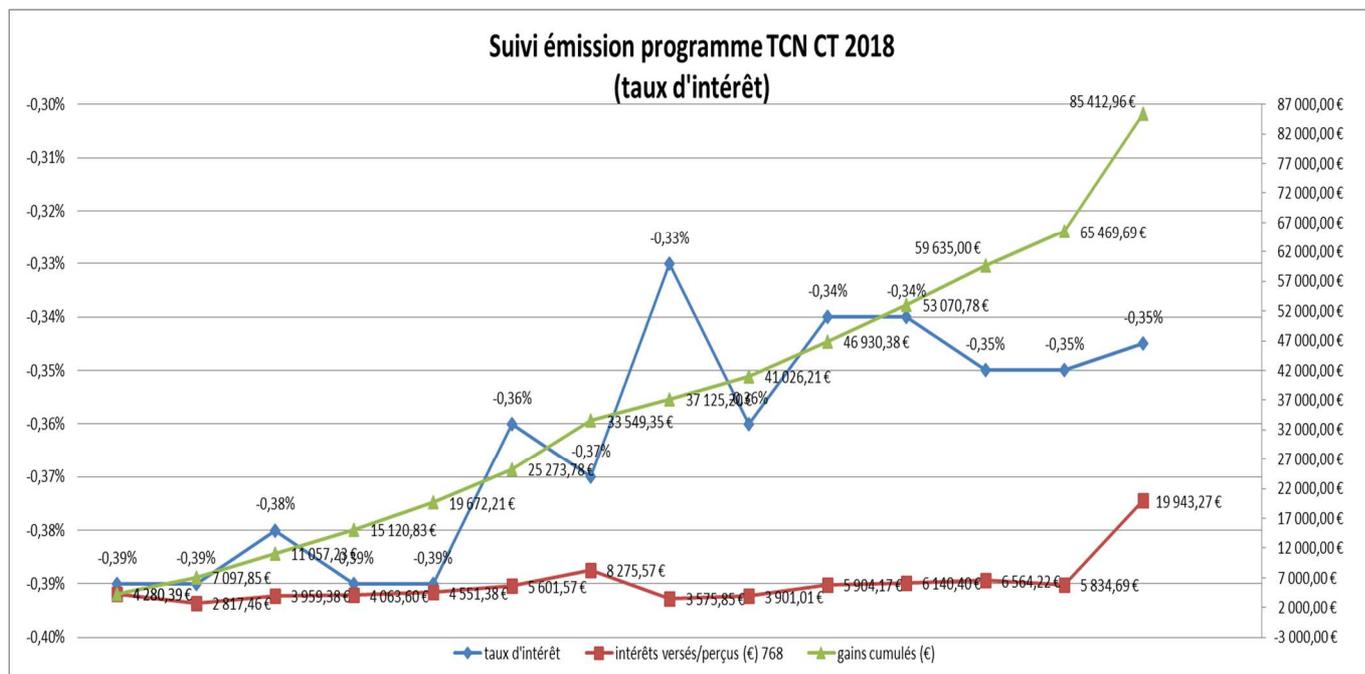


Par ailleurs, l'établissement n'est que faiblement exposé à un risque de remontée des taux bancaires susceptible de majorer les frais financiers, l'encours de la dette à taux variable étant minoritaire et répondant à des stratégies de diversification et de flexibilisation en fonction des meilleures opportunités du marché dans le cadre d'une gestion active de la dette.

Stock au 31/12/2018	Taux fixes	Taux variables	Taux structurés	Total
Encours (capital restant dû)	541 474 833,96	109 890 267,96	180 838 459,83	832 203 561,75
Pourcentage Global	65,07%	13,20%	21,73%	100,00%
Nombre d'emprunts	38	15	7	60
Taux moyen sur l'exercice	2,87%	0,36%	4,54%	3,16%

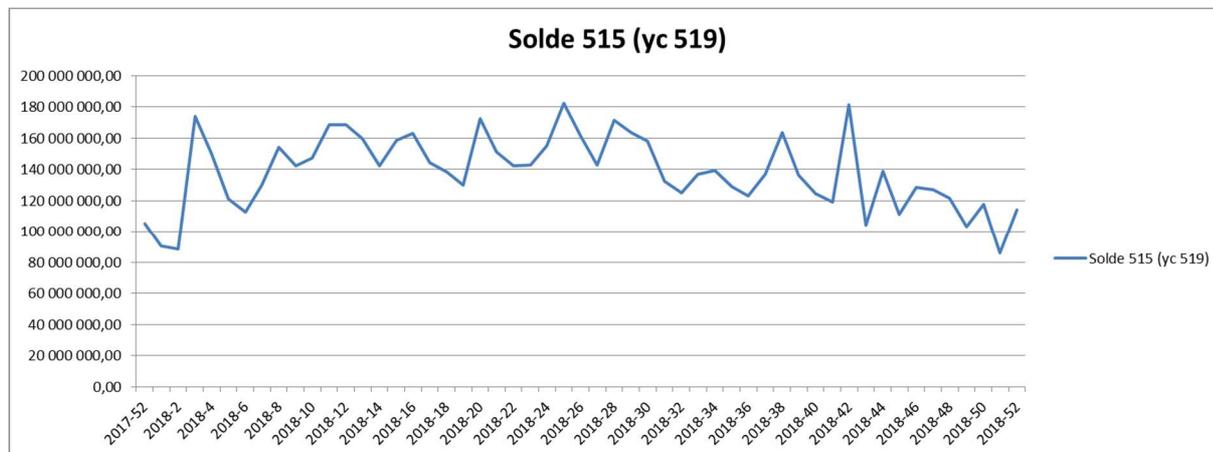
L'endettement financier à court terme a disparu pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive en lien avec la restauration des équilibres structurels de trésorerie : l'établissement n'a pas eu besoin de recourir à des tirages à court terme de trésorerie en fin d'année via ses options sur les emprunts dits « revolving » ou ses autres instruments de couvertures classiques, compte tenu d'un excédent cumulé de « trésorerie nette ».

L'émission de titres de créances négociables à court terme sur les marchés financiers (ex « billets de trésorerie ») répond actuellement à une stratégie de valorisation du bilan des HCL afin de bonifier les produits financiers en saisissant les opportunités actuelle de taux négatifs dans le cadre d'une gestion active de la trésorerie.



## II.5. Une situation de trésorerie structurellement saine et sécurisée.

La situation de trésorerie des HCL est structurellement saine et sécurisée. Conjoncturellement, l'établissement a disposé tout l'année d'un solde de trésorerie en moyenne supérieur à 100 M€.



Cette situation s'explique par une stratégie de renforcement des fonds propres (fonds de roulement) pour atteindre un niveau structurellement supérieur au besoin de financement du cycle d'exploitation (besoins en fonds de roulement) lié au décalage entre le délai de paiement des fournisseurs et le délai de recouvrement des créances émises à l'encontre des patients, des mutuelles, de l'assurance maladie et des autres tiers débiteurs divers. Une fois le plancher de sécurité atteint, l'établissement dégage des excédents structurels de trésorerie susceptibles d'être mobilisés en cas d'évolution de la conjoncture ou pour accompagner les projets d'investissements futurs.

En 2018, le besoin en fonds de roulement a augmenté en raison du retard de notification et donc de versement des crédits de fin d'année sur dotation MIGAC-DAF par l'assurance maladie, la variation des stocks et des délais de paiement des fournisseurs étant négligeable. L'amélioration des délais de recouvrement et la diminution des taux de rejets sur les factures adressées aux patients, mutuelles et sur les soins externes facturés à l'assurance maladie via la FIDES a permis de compenser partiellement l'impact en trésorerie du retard de notification des dotations.

Nonobstant cette variation conjoncturelle, l'établissement dispose d'une trésorerie structurellement suffisante pour couvrir le risque de défaut ou de retard de ses débiteurs et profiter des opportunités pour concéder des délais de paiement plus favorables à ses fournisseurs (contre paiement d'escomptes) ou émettre des titres de créances négociables sur les marchés financiers afin de bénéficier des produits financiers liés aux taux négatifs du moment.

En 2018, l'établissement a disposé d'une trésorerie sécurisée représentant 23 jours de charges d'exploitation courante (contre 22 jours en 2017).

	2017	2018	Variation
<b>TOTAL FONDS DE ROULEMENT (FDR)</b>	<b>198 563 474</b>	<b>223 752 352,20</b>	<b>25 188 878</b>
<b>FDR en jours d'exploitation</b>	<b>45</b>	<b>50</b>	<b>4</b>
Stocks	31 778 336	32 419 357	641 021
Créances	348 605 552	367 489 851	18 884 299
Dettes non financières	276 599 982	280 346 206	3 746 224
<b>TOTAL BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR = Stocks + Créances - Dettes)</b>	<b>103 783 906</b>	<b>119 563 002</b>	<b>15 779 096</b>
<b>BFR en jours d'exploitation</b>	<b>24</b>	<b>27</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL TRESORERIE NETTE (FDR - BFR)</b>	<b>94 779 568</b>	<b>104 189 349</b>	<b>9 409 782</b>
<b>TRESORERIE en jours d'exploitation</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>2</b>

### III. CONCLUSION

Les résultats obtenus par les HCL sur le plan financier sont le reflet des efforts de redressement financier réalisés depuis 10 ans et s'avèrent très encourageants pour l'avenir. Les HCL ont démontré leur capacité à conduire dans le temps les efforts de restructuration interne nécessaires pour rétablir une situation financière saine tout en absorbant par ailleurs une contrainte financière externe élevée, qui se poursuit chaque année et se renforce durablement dans le cadre de la maîtrise nationale des comptes publics et des dépenses de santé à l'hôpital.

En clôturant leurs comptes pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive en excédent budgétaire sur l'exercice 2018, les HCL ont fait la preuve de leur capacité à stabiliser leurs grands équilibres économiques et à sortir du lot dans un environnement incertain, en recomposition permanente, et un contexte financièrement contraint, marqué par l'inscription durable des hôpitaux publics dans les déficits budgétaires.

Le CREF signé en 2013 a été prolongé en 2016 avec l'ARS jusqu'en 2019 ; il garantit aux HCL le maintien des aides budgétaires en obtenant une sanctuarisation de ces aides sur la période sur le compte de résultat en exploitation à hauteur de 16 M€. A échéance du CREF, l'ARS s'est engagée à maintenir cet accompagnement financier pour sécuriser la mise en œuvre de PULSATIONS 2023 et MA SANTE 2022.

En contrepartie, l'établissement devra poursuivre ses efforts afin de compenser le haut niveau de contrainte externe lié aux plans nationaux de maîtrise des dépenses de santé à l'hôpital et pérenniser son modèle de performance et d'efficience en stabilisant les grands équilibres atteints en 2018.

Les efforts menés par les HCL ont continué de produire leurs effets malgré un contexte davantage contraint que les années passées (doublement du tendancier depuis 2014). Toutefois, le niveau de la contrainte a vocation à se pérenniser dans le cadre d'un taux d'évolution national de l'ONDAM qui reste deux points en deçà du tendancier des dépenses de santé à 4.5%/an malgré un léger relèvement du taux en 2019 et des baisses de tarifs moins fortes que par le passé. Le plan national de transformation du système de santé Ma Santé 2022 va significativement réformer les modes de régulation et de financement des établissements de santé et modifier les relations ville-hôpital dans le cadre d'une logique de coopération autour du parcours patient. Par ailleurs, le virage ambulatoire va s'accroître notamment en médecine et les groupements hospitaliers de territoires vont recomposer l'offre de soins et mutualiser les ressources sur les territoires de santé. Ces transformations vont se traduire par des pressions financières sur les recettes d'assurance maladie, alors même que la part dévolue à la tarification à l'activité va tendanciellement se réduire au profit d'une plus grande part dévolue aux financements forfaitaires (par nature non évolutifs).

Dans un tel contexte, il est nécessaire de pérenniser durablement dans le temps les bons résultats financiers obtenus en 2018 et de poursuivre les efforts de maîtrise des charges hospitalières sur toute la durée du PGFP afin de sécuriser le financement des investissements prévus dans le cadre du projet d'établissement PULSATIONS 2023.

### IV. ANNEXES

# 1-Synthèse des états du compte financier 2018

## COMPTES DE RESULTAT (PRINCIPAL ET ANNEXES)

### COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

	CHARGES			PRODUITS			
	2017	2018	Evolution	2017	2018	Evolution	
Titre 1 : Charges de personnel	1 018 992 577,41	1 032 466 416,70	13 473 839,29	1 341 609 628,90	1 386 618 630,23	45 009 001,33	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	447 876 430,27	450 749 244,57	2 872 814,30	136 707 503,75	141 587 326,33	4 879 822,58	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier & général	133 318 228,04	141 543 262,12	8 225 034,08	325 383 352,18	312 582 746,21	-12 800 605,97	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	195 867 978,68	210 688 402,98	14 820 424,30			0,00	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 796 055 214,40</b>	<b>1 835 447 326,37</b>	<b>39 392 111,97</b>	<b>1 803 700 484,83</b>	<b>1 840 788 702,77</b>	<b>37 088 217,95</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	<b>7 645 270,43</b>	<b>5 341 376,40</b>	<b>-2 303 894,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>

### COMPTES DE RESULTAT ANNEXES

#### Compte de résultat annexe USLD

	CHARGES			PRODUITS			
	2017	2018	Evolution	2017	2018	Evolution	
Titre 1 : Charges de personnel	19 953 063,56	20 694 142,92	741 079,36	13 438 492,06	13 416 967,83	-21 524,23	Titre 1 : Produits afférents aux soins
Titre 2 : Charges à caractère médical	975 913,54	864 158,85	-111 754,69	3 587 071,44	3 622 165,67	35 094,23	Titre 2 : Produits afférents à la dépendance
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier & général	5 147 920,46	5 208 170,26	60 249,80	7 979 870,80	8 311 525,13	331 654,33	Titre 3 : Produits de l'hébergement
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	277 001,74	487 475,04	210 473,30	193 650,36	960 821,80	767 171,44	Titre 4 : Autres produits
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE							REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>26 353 899,30</b>	<b>27 253 947,07</b>	<b>900 047,77</b>	<b>25 199 084,66</b>	<b>26 311 480,43</b>	<b>1 112 395,77</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>Résultat comptable excédentaire</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 154 814,64</b>	<b>942 466,64</b>	<b>-212 348,00</b>	<b>Résultat comptable déficitaire</b>

#### Compte de résultat annexe EHPAD

	CHARGES			PRODUITS			
	2017	2018	Evolution	2017	2018	Evolution	
Titre 1 : Charges de personnel	3 004 450,25	3 129 081,68	124 631,43	1 487 697,00	1 509 280,22	21 583,22	Titre 1 : Produits afférents aux soins
Titre 2 : Charges à caractère médical	136 563,55	130 107,33	-6 456,22	591 212,74	558 351,45	-32 861,29	Titre 2 : Produits afférents à la dépendance
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier & général	1 068 196,53	1 057 689,05	-10 507,48	1 515 149,43	1 543 315,23	28 165,80	Titre 3 : Produits de l'hébergement
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	96 528,85	85 396,01	-11 132,84	29 117,95	194 925,22	165 807,27	Titre 4 : Autres produits
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE							REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 305 739,18</b>	<b>4 402 274,07</b>	<b>96 534,89</b>	<b>3 623 177,12</b>	<b>3 805 872,12</b>	<b>182 695,00</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>Résultat comptable excédentaire</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>682 562,06</b>	<b>596 401,95</b>	<b>-86 160,11</b>	<b>Résultat comptable déficitaire</b>

#### Compte de résultat annexe de lutte contre la toxicomanie

	CHARGES			PRODUITS			
	2017	2018	Evolution	2017	2018	Evolution	
Titre 1 : Charges de l'exploitation courante	183 994,25	182 269,40	-1 724,85	1 188 290,00	1 199 404,00	11 114,00	Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges de personnel	1 017 599,78	1 063 013,15	45 413,37	9 389,99	23 613,64	14 223,65	Titre 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation
Titre 3 : Charges de la structure	130 739,52	232 047,57	101 308,05	10 364,38	35 962,98	25 598,60	Titre 3 : Produits financiers et produits non encaissables
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE							REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 332 333,55</b>	<b>1 477 330,12</b>	<b>144 996,57</b>	<b>1 208 044,37</b>	<b>1 258 980,62</b>	<b>50 936,25</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>Résultat comptable excédentaire</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>124 289,18</b>	<b>218 349,50</b>	<b>94 060,32</b>	<b>Résultat comptable déficitaire</b>

#### Compte de résultat annexe des écoles paramédicales

	CHARGES			PRODUITS			
	2017	2018	Evolution	2017	2018	Evolution	
Titre 1 : Charges de personnel	9 575 187,58	9 837 698,57	262 510,99	10 486 317,43	11 078 108,33	591 790,90	Titre 1 : Produits relatifs à l'activité d'enseignement
Titre 2 : Autres charges	2 285 877,88	2 301 641,72	15 763,84	1 312 211,67	1 251 456,34	-60 755,33	Titre 2 : Autres produits
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE							REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>11 861 065,46</b>	<b>12 139 340,29</b>	<b>278 274,83</b>	<b>11 798 529,10</b>	<b>12 329 564,67</b>	<b>531 035,57</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>Résultat comptable excédentaire</b>	<b>0,00</b>	<b>190 224,38</b>	<b>190 224,38</b>	<b>62 536,36</b>	<b>0,00</b>	<b>-62 536,36</b>	<b>Résultat comptable déficitaire</b>

#### Compte de résultat annexe de la Dotation non affectée

	CHARGES			PRODUITS			
	2017	2018	Evolution	2017	2018	Evolution	
Titre 1 : Charges de personnel	1 215 355,89	1 188 194,04	-27 161,85	45 188 099,29	25 727 019,95	-19 461 079,34	Titre 1 : Produits de la DNA et de l'activité de production et de commercialisation
Titre 2 : Autres charges	6 431 304,07	7 325 447,67	894 143,60				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 646 659,96</b>	<b>8 513 641,71</b>	<b>866 981,75</b>	<b>45 188 099,29</b>	<b>25 727 019,95</b>	<b>-19 461 079,34</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	<b>37 541 439,33</b>	<b>17 213 378,24</b>	<b>-20 328 061,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>

#### Compte de résultat annexe GHT

	CHARGES			PRODUITS			
	2017	2018	Evolution	2017	2018	Evolution	
Titre 1 : Charges de personnel			0,00			0,00	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical			0,00			0,00	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier & général	0,00	976 461,60	976 461,60	0,00	976 461,60	976 461,60	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles			0,00			0,00	
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE							REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>0,00</b>	<b>976 461,60</b>	<b>976 461,60</b>	<b>0,00</b>	<b>976 461,60</b>	<b>976 461,60</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>Résultat comptable excédentaire</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Résultat comptable déficitaire</b>

COMPTE DE RESULTAT	RESULTAT 2017	RESULTAT 2018	Evolution
Compte de résultat principal (H)	7 645 270,43	5 341 376,40	-2 303 894,03
Compte de résultat annexe U.S.L.D (B)	-1 154 814,64	-942 466,64	212 348,00
Compte de résultat annexe E.H.P.A.D €	-682 562,06	-596 401,95	86 160,11
Compte de résultat annexe Ecoles paramédicales et instituts de formation (C)	-62 536,36	190 224,38	252 760,74
Compte de résultat annexe lutte contre la toxicomanie (P)	-124 289,18	-218 349,50	-94 060,32
Compte de résultat annexe Groupement Hospitalier de Territoire (GHT)	0,00	0,00	0,00
Compte de résultat annexe Dotation Non Affectée (A)	37 541 439,33	17 213 378,24	-20 328 061,09
<b>TOTAL RESULTAT CONSOLIDE TOUTES ACTIVITES CONFONDUES (EXCEDENT)</b>	<b>43 162 507,52</b>	<b>20 987 760,93</b>	<b>-22 174 746,58</b>

## CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	RESULTAT 2017	RESULTAT 2018	Evolution	RESULTAT 2017	RESULTAT 2018	Evolution	
RESULTAT (EXCEDENT)	43 162 508	20 987 761	-22 174 747	-	-	-	RESULTAT (DEFICIT)
+ valeur comptable des éléments d'actifs cédés	2 018 004	8 722 125	6 704 121	30 211 728	9 964 638	-20 247 089	- produits des cessions d'éléments d'actifs
+ dotations aux amortissements	93 389 026	93 215 254	-173 773	2 699 383	4 444 429	1 745 046	- quote part des subventions virée au résultat
+ dotations aux provisions	38 645 143	54 485 284	15 840 141	42 718 203	44 256 294	1 538 091	- reprises sur amortissements et provisions
SOLS TOTAL 1	177 214 680	177 410 424	195 743	75 629 313	58 665 361	-16 963 953	SOLS TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1+2>0)	101 585 367	118 745 063	17 159 696	-	-	-	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1+2<0)

## TABLEAU DE FINANCEMENT

	RESULTAT 2017	RESULTAT 2018	Evolution	RESULTAT 2017	RESULTAT 2018	Evolution	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	-	-	-	101 585 367	118 745 063	17 159 696	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières (hors comptes 1632, 16441, 16449)	46 360 526	47 431 627	1 071 101	60 065 571	40 044 753	-20 020 818	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	105 913 569	107 768 131	1 854 563	17 606 514	10 996 768	-6 609 746	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	110 884	222 039	111 156	31 631 624	10 824 091	-20 807 533	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	152 384 979	155 421 797	3 036 819	210 889 076	180 610 675	-30 278 401	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	58 504 097	25 188 878	-33 315 220	-	-	-	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	210 889 076	180 610 675	-30 278 401	210 889 076	180 610 675	-30 278 401	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

## FONDS DE ROULEMENT ET DETTE FINANCIERE

	2 017	2 018	Evolution
Fonds de roulement au 1er janvier	140 059 377	198 563 474	58 504 097
Variation du fonds de roulement	58 504 097	25 188 878	-33 315 220
Fonds de roulement au 31 décembre	198 563 474	223 752 352	25 188 878
Capital restant dû des dettes financières au 31 décembre	839 635 188	832 203 562	-7 431 626
Taux d'indépendance financière (%)	66,66	63,16	-3,50
Durée apparente de la dette (année)	8,27	7,01	-1,26
Taux d'endettement (%)	45,71	43,57	-2,14
Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine - anticipation du remboursement en capital (cumul au 31/12)	7 200 000	8 700 000	1 500 000
Equivalent de l'amortissement cumulé des emprunts in fine au 31 decembre	33 400 000	42 100 000	8 700 000

## BILAN FINANCIER

	2 017	2 018	Variation
TOTAL FONDS DE ROULEMENT (FDR)	198 563 474	223 752 352,20	25 188 878
FDR en jours d'exploitation	45	50	4
Stocks	31 778 336	32 419 357	641 021
Créances	348 605 552	367 489 851	18 884 299
Dettes non financières	276 599 982	280 346 206	3 746 224
TOTAL BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR = Stocks + Créances - Dettes)	103 783 906	119 563 002	15 779 096
BFR en jours d'exploitation	24	27	3
TOTAL TRESORERIE NETTE (FDR - BFR)	94 779 568	104 189 349	9 409 782
TRESORERIE en jours d'exploitation	22	23	2

## 2- Affectation des résultats 2018

Comptes de Résultat	Montant du résultat 2018	Affectation	Montant du compte après affectation des résultats 2018
<b>Budget principal (H)</b>	<b>5 341 376,40</b>	<b>Report à nouveau déficitaire (en diminution)</b>	<b>398 169 406,31</b>
<b>Dotation Non Affectée (A)</b>	<b>17 213 378,24</b>	<b>Excédent affecté à l'investissement</b>	<b>410 831 363,17</b>
<b>USLD (B)</b>	<b>-942 466,64</b>	<b>Affectation par section tarifaire</b>	
<i>Section Hébergement</i>	<i>450 651,77</i>	<i>Report à nouveau déficitaire (en diminution)</i>	<i>4 478 683,30</i>
<i>Section Dépendance</i>	<i>-372 830,15</i>	<i>Report à nouveau déficitaire (en augmentation)</i>	<i>3 992 724,66</i>
<i>Section Soins</i>	<i>-1 020 288,26</i>	<i>Réserve de compensation (en diminution)</i>	<i>2 619 072,13</i>
<b>EHPAD (E)</b>	<b>-596 401,95</b>	<b>Affectation par section tarifaire</b>	
<i>Section Hébergement</i>	<i>96 056,54</i>	<i>Report à nouveau déficitaire (en diminution)</i>	<i>2 409 309,73</i>
<i>Section Dépendance</i>	<i>-93 224,00</i>	<i>Report à nouveau déficitaire (en augmentation)</i>	<i>1 407 796,41</i>
<i>Section Soins</i>	<i>-599 234,49</i>	<i>Réserve de compensation (en diminution)</i>	<i>67 587,73</i>
<b>CSAPA - addictologie (P)</b>	<b>-218 349,50</b>	<b>Réserve de compensation (en diminution)</b>	<b>89 545,17</b>
<b>Ecoles et instituts de formation (C)</b>	<b>190 224,38</b>	<b>Report à nouveau déficitaire (en diminution)</b>	<b>110 737,29</b>

### 3- Etat détaillé des produits du budget H (budget principal)

#### - Evolution

Produits	Recettes 2017	EPRD exécutoire 2018	Recettes 2018	Ecart Recettes 2018-2017		Ecart Recettes - EPRD 2018	
				en valeur	en %	en valeur	en %
<b>Recettes liées à l'activité</b>	<b>986 458 473,80</b>	<b>1 026 712 859,00</b>	<b>1 031 166 167,12</b>	<b>44 707 693,32</b>	<b>4,53%</b>	<b>4 453 308,12</b>	<b>0,43%</b>
Produits de la tarification des séjours	767 379 071,45	789 366 279,00	783 694 124,04	16 315 052,59	2,13%	-5 672 154,96	-0,72%
IVG part prise en charge par assur. mal.	1 593 711,34	1 612 376,00	1 605 454,18	11 742,84	0,74%	-6 921,82	-0,43%
Prestations prélèv.organes et tissus (POT)	556 937,24	741 596,00	634 403,33	77 466,09	13,91%	-107 192,67	-14,45%
Soins externes pris en charge assur. mal.	90 332 786,86	96 561 628,00	98 502 740,57	8 169 953,71	9,04%	1 941 112,57	2,01%
<b>Sous-total recettes séjours et soins externes sur exercice en-cours</b>	<b>859 862 506,89</b>	<b>888 281 879,00</b>	<b>884 436 722,12</b>	<b>24 574 215,23</b>	<b>2,86%</b>	<b>-3 845 156,88</b>	<b>-0,43%</b>
Médicaments facturés en sus des séjours	90 087 450,22	97 741 250,00	105 178 251,54	15 090 801,32	16,75%	7 437 001,54	7,61%
Dispositifs médic.facturés en sus séjour	33 770 931,37	35 289 730,00	36 648 086,68	2 877 155,31	8,52%	1 358 356,68	3,85%
<b>Sous-total MO-DMI sur exercice en-cours</b>	<b>123 858 381,59</b>	<b>133 030 980,00</b>	<b>141 826 338,22</b>	<b>17 967 956,63</b>	<b>14,51%</b>	<b>8 795 358,22</b>	<b>6,61%</b>
Produits sur exercices antérieurs AM	2 737 585,32	5 400 000,00	4 903 106,78	2 165 521,46	79,10%	-496 893,22	-9,20%
<b>Sous-total exercices antérieurs</b>	<b>2 737 585,32</b>	<b>5 400 000,00</b>	<b>4 903 106,78</b>	<b>2 165 521,46</b>	<b>79,10%</b>	<b>-496 893,22</b>	<b>-9,20%</b>
<b>Dotations et Forfaits</b>	<b>355 151 155,10</b>	<b>349 544 628,00</b>	<b>355 452 463,11</b>	<b>301 308,01</b>	<b>0,08%</b>	<b>5 907 835,11</b>	<b>1,69%</b>
Forfait annuel urgences (FAU)	15 932 992,00	15 537 750,00	15 762 712,00	-170 280,00	-1,07%	224 962,00	1,45%
Forfait annuel prélèv.organes ou tissus (CPO)	827 230,00	1 321 611,00	736 030,00	-91 200,00	-11,02%	-585 581,00	-44,31%
Forfait annuel de transplantations et de greffes (FAG)	4 621 992,00	3 945 928,00	4 448 936,00	-173 056,00	-3,74%	503 008,00	12,75%
Forfait incitation financière à l'amélioration à la qualité - FIFAQ MCO / SSR	0,00	350 242,00	312 712,00	312 712,00	#DIV/0!	37 530,00	
<b>Sous-total forfaits</b>	<b>21 382 214,00</b>	<b>21 155 531,00</b>	<b>21 260 390,00</b>	<b>-121 824,00</b>	<b>-0,57%</b>	<b>104 859,00</b>	<b>0,50%</b>
Dotation annuelle de financement PSY	7 994 803,00	7 494 803,00	8 018 514,00	23 711,00	0,30%	523 711,00	6,99%
Dotation annuelle de financement SSR	65 552 177,00	66 049 956,00	64 563 751,00	-988 426,00	-1,51%	-1 486 205,00	-2,25%
<b>Sous-total DAF</b>	<b>73 546 980,00</b>	<b>73 544 759,00</b>	<b>72 582 265,00</b>	<b>-964 715,00</b>	<b>-1,31%</b>	<b>-962 494,00</b>	<b>-1,31%</b>
Dotation mission intérêt général (MIG)	204 972 948,60	193 331 893,00	205 815 738,47	842 789,87	0,41%	12 483 845,47	6,46%
Aide à la contractualisation (AC)	12 202 105,50	18 658 113,00	14 429 442,50	2 227 337,00	18,25%	-4 228 670,50	-22,66%
<b>Sous total MIGAC</b>	<b>217 175 054,10</b>	<b>211 990 006,00</b>	<b>220 245 180,97</b>	<b>3 070 126,87</b>	<b>1,41%</b>	<b>8 255 174,97</b>	<b>3,89%</b>
FIR : dotation mission intérêt général (MIG)	25 732 281,00	26 483 354,00	27 952 055,00	2 219 774,00	8,63%	1 468 701,00	5,55%
FIR : aide à la contractualisation (AC)	2 819 765,00	3 606 333,00	4 150 449,66	1 330 684,66	47,19%	544 116,66	15,09%
FIR : autres (indemnité mobilité, départ volontaire...)	2 012 126,00	1 739 689,00	662 285,48	-1 349 840,52	-67,09%	-1 077 403,52	-61,93%
<b>Sous total FIR</b>	<b>30 564 172,00</b>	<b>31 829 376,00</b>	<b>32 764 790,14</b>	<b>2 200 618,14</b>	<b>7,20%</b>	<b>935 414,14</b>	<b>2,94%</b>
Part activité de la dotation modulée à l'activité	5 424 956,00	5 324 956,00	7 173 954,00	1 748 998,00	32,24%	1 848 998,00	34,72%
Dotations missions d'intérêt général (MIG) SSR	1 044 840,00	0,00	1 425 883,00	381 043,00	36,47%	1 425 883,00	
Dotation d'aide à la Contractualisation (AC) SSR	6 012 939,00	5 700 000,00	0,00	-6 012 939,00	-100,00%	-5 700 000,00	-100,00%
<b>Sous total Produits du financement des activités SSR</b>	<b>12 482 735,00</b>	<b>11 024 956,00</b>	<b>8 599 837,00</b>	<b>-3 882 898,00</b>	<b>-31,11%</b>	<b>-2 425 119,00</b>	<b>-22,00%</b>
<b>Total financement Assurance Maladie</b>	<b>1 341 609 628,90</b>	<b>1 376 257 487,00</b>	<b>1 386 618 630,23</b>	<b>45 009 001,33</b>	<b>3,35%</b>	<b>10 361 143,23</b>	<b>0,75%</b>
<b>Hospitalisation complète</b>	<b>69 233 979,35</b>	<b>70 648 525,00</b>	<b>69 671 245,55</b>	<b>437 266,20</b>	<b>0,63%</b>	<b>-977 279,45</b>	<b>-1,38%</b>
Médecine et spécialités médicales	30 026 636,16	29 182 199,00	28 818 582,37	-1 208 053,79	-4,02%	-363 616,63	-1,25%
Forfait journalier	20 540 586,20	22 843 921,00	23 006 561,00	2 465 974,80	12,01%	162 640,00	0,71%
Chirurgie et spécialités chirurgicales	6 624 705,80	6 740 802,00	6 847 185,50	222 479,70	3,36%	106 383,50	1,58%
Spécialités coûteuses	7 098 615,60	7 223 017,00	6 632 031,00	-466 584,60	-6,57%	-599 986,00	-8,18%
Moyen séjour et rééducation fonctionnelle	3 255 491,40	3 312 543,00	2 712 203,80	-543 287,60	-16,69%	-600 339,20	-18,12%
Produits à charge de l'Etat (écrouées)	806 285,28	796 452,00	785 511,92	-20 773,36	-2,58%	-10 940,08	-1,37%
Ticket modérateur forfaitaire hospit. complète	496 224,00	504 920,00	488 124,00	-8 100,00	-1,63%	-16 796,00	-3,33%
Lutte contre les maladies mentales	0,00	0,00	45 909,60	45 909,60		45 909,60	
Autres prestations - tarification spec. (Chirurgie Esthétique)	385 434,91	44 671,00	335 136,36	-50 298,55	-13,05%	290 465,36	650,23%
<b>Hospitalisation partielle et I.V.G.</b>	<b>6 218 429,80</b>	<b>7 048 013,00</b>	<b>6 107 962,10</b>	<b>-110 467,70</b>	<b>-1,78%</b>	<b>-940 050,90</b>	<b>-13,34%</b>
Hospitalisation partielle	5 935 703,80	6 739 374,00	5 838 142,10	-97 561,70	-1,64%	-901 231,90	-13,37%
Ticket modérateur forfaitaire hospit. partielle	282 726,00	308 639,00	269 820,00	-12 906,00	-4,56%	-38 819,00	-12,58%
IVG	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
<i>Sous-total "hospitalisation"</i>	<i>75 452 409,15</i>	<i>77 696 538,00</i>	<i>75 779 207,65</i>	<i>326 796,50</i>	<i>0,43%</i>	<i>-1 917 330,35</i>	<i>-2,47%</i>
<b>Prestations soins patients étrangers</b>	<b>25 977 472,74</b>	<b>26 018 515,00</b>	<b>25 782 224,03</b>	<b>-195 248,71</b>	<b>-0,75%</b>	<b>-236 290,97</b>	<b>-0,91%</b>
Aide médicale de l'Etat	12 547 893,23	13 083 804,00	11 618 701,57	-929 191,66	-7,41%	-1 465 102,43	-11,20%
<i>dont Aide médicale soins externes</i>	<i>912 224,11</i>	<i>944 825,00</i>	<i>883 148,76</i>	<i>-29 075,35</i>	<i>-3,19%</i>	<i>-61 676,24</i>	<i>-6,53%</i>
Conventions internationales	6 009 271,97	5 786 963,00	5 939 716,51	-69 555,46	-1,16%	152 753,51	2,64%
Caisse étrangères	6 193 386,65	5 964 267,00	7 325 516,71	1 132 130,06	18,28%	1 361 249,71	22,82%
Soins urgents	1 226 920,89	1 183 481,00	898 289,24	-328 631,65	-26,79%	-285 191,76	-24,10%
<i>dont Soins Urgents pour les patients externes</i>	<i>26 786,29</i>	<i>27 744,00</i>	<i>23 088,63</i>	<i>-3 697,66</i>	<i>-13,80%</i>	<i>-4 655,37</i>	<i>-16,78%</i>
<b>Soins Externes (hors patients étrangers)</b>	<b>33 606 695,51</b>	<b>35 336 911,00</b>	<b>38 617 555,98</b>	<b>5 010 860,47</b>	<b>14,91%</b>	<b>3 280 644,98</b>	<b>9,28%</b>
Soins externes payés par le malade	14 796 634,51	15 463 563,00	15 714 889,36	918 254,85	6,21%	251 326,36	1,63%
Soins externes pour établissements extérieurs	18 597 120,35	19 745 793,00	22 337 151,07	3 740 030,72	20,11%	2 591 358,07	13,12%
Produits à charge de l'Etat (écrouées)	117 721,65	127 555,00	146 263,62	28 541,97	24,25%	18 708,62	14,67%
Soins externes hors parcours des soins	95 219,00	0,00	419 251,93	324 032,93	340,30%	419 251,93	
<b>S.M.U.R.</b>	<b>1 670 926,35</b>	<b>874 337,00</b>	<b>1 408 338,67</b>	<b>-262 587,68</b>	<b>-15,72%</b>	<b>534 001,67</b>	<b>61,08%</b>
<i>Sous-total soins externes (hors patients étrangers) et SMUR</i>	<i>35 277 621,86</i>	<i>36 211 248,00</i>	<i>40 025 894,65</i>	<i>4 748 272,79</i>	<i>13,46%</i>	<i>3 814 646,65</i>	<i>10,53%</i>
<b>Total produits hospitaliers</b>	<b>136 707 503,75</b>	<b>139 926 301,00</b>	<b>141 587 326,33</b>	<b>4 879 822,58</b>	<b>3,57%</b>	<b>1 661 025,33</b>	<b>1,19%</b>
<b>Produits hospitaliers</b>	<b>5 157 176,60</b>	<b>4 646 800,00</b>	<b>4 986 850,21</b>	<b>-170 326,39</b>	<b>-3,30%</b>	<b>340 050,21</b>	<b>7,32%</b>
Prod. hosp. des exercices antérieurs	5 157 176,60	4 646 800,00	4 986 850,21	-170 326,39	-3,30%	340 050,21	7,32%
<b>Autres produits</b>	<b>306 808 675,69</b>	<b>302 440 008,00</b>	<b>293 482 782,39</b>	<b>-13 325 893,30</b>	<b>-4,34%</b>	<b>-8 957 225,61</b>	<b>-2,96%</b>
Autres recettes liées au personnel	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Prod. divers d'exercices antérieurs	1 801 605,28	1 103 200,00	3 250 399,66	1 448 794,38	80,42%	2 147 199,66	194,63%
Formation professionnelle	8 933 891,51	8 972 561,00	8 768 466,16	-165 425,35	-1,85%	-204 094,84	-2,27%
Honoraires médicaux	3 197 371,04	3 406 015,00	3 854 388,85	657 017,81	20,55%	448 373,85	13,16%
Locations immobilières (Parking et diverses)	4 343 071,31	4 529 216,00	4 369 331,41	26 260,10	0,60%	-159 884,59	-3,53%
Chambres particulières	20 985 076,52	22 102 591,00	20 301 927,50	-683 149,02	-3,26%	-1 800 663,50	-8,15%
Produits cessions éléments d'actif	733 004,90	473 698,00	182 999,35	-550 005,55	-75,03%	-290 698,65	-61,37%
Produits des crèches	467 253,92	410 700,00	312 254,88	-154 999,04	-33,17%	-98 445,12	-23,97%
Produits divers et RRR	20 068 345,96	23 244 574,00	17 932 642,21	-2 135 703,75	-10,64%	-5 311 931,79	-22,85%
Produits exceptionnels	24 611 683,08	19 071 000,00	22 218 670,69	-2 393 012,39	-9,72%	3 147 670,69	16,51%
Produits financiers	1 152 023,44	1 282 013,00	1 296 529,81	144 506,37	12,54%	14 516,81	1,13%
Production immobilisée	2 788 958,83	2 885 000,00	2 999 365,88	210 407,05	7,54%	114 365,88	3,96%
Prestations informatiques	7 662 953,66	7 887 874,00	8 773 009,58	1 110 055,92	14,49%	885 135,58	11,22%
Personnel médical	12 772 163,57	14 410 488,00	13 900 378,43	1 128 214,86	8,83%	-510 109,57	-3,54%
Personnel non médical	11 113 313,70	10 245 466,00	10 292 820,74	-820 492,96	-7,38%	47 354,74	0,46%
Repas	3 721 792,33	3 668 000,00	3 525 610,25	-196 182,08	-5,27%	-142 389,75	-3,88%
Rembours. frais de fonctionnement	6 374 659,40	5 435 344,00	5 293 693,73	-1 080 965,67	-16,96%	-141 650,27	-2,61%
Reprises de provisions	41 480 483,12	39 286 777,00	43 143 400,05	1 662 916,93	4,01%	3 856 623,05	9,82%
Subventions hors FIR	6 703 516,38	5 476 284,00	5 044 550,68	-1 658 965,70	-24,75%	-431 733,32	-7,88%
Recherche : Subventions contrats autres produits	16 262 455,26	14 086 000,00	16 822 959,54	560 504,28	3,45%	2 736 959,54	19,43%
Téléphone-affranchissement	164 198,62	300 500,00	211 715,25	47 516,63	28,94%	-88 784,75	-29,55%
Activité Rétrocession Médicament	79 692 517,56	82 533 471,00	68 568 310,28	-11 124 207,28	-13,96%	-13 965 160,72	-16,92%
Stock final	31 778 336,30	31 629 236,00	32 419 357,46	641 021,16	2,02%	790 121,46	2,50%
<b>Rembours. Des budgets annexes</b>	<b>13 417 499,89</b>	<b>13 873 734,00</b>	<b>14 113 113,61</b>	<b>695 613,72</b>	<b>5,18%</b>	<b>239 379,61</b>	<b>1,73%</b>
<b>Total des produits</b>							

- **Structure**

Produits	Recettes 2017	En Structure 2017	Recettes 2018	En Structure 2018	Ecart Recettes 2018-2017	
					en valeur	en %
<b>Recettes liées à l'activité</b>	<b>986 458 473,80</b>	<b>54,69%</b>	<b>1 031 166 167,12</b>	<b>56,02%</b>	<b>44 707 693,32</b>	<b>4,53%</b>
Recettes séjours et soins externes sur exercice en-cours	859 862 506,89	47,67%	884 436 722,12	48,05%	24 574 215,23	2,86%
MO-DMI sur exercice en-cours	123 858 381,59	6,87%	141 826 338,22	7,70%	17 967 956,63	14,51%
Produits sur exercices antérieurs	2 737 585,32	0,15%	4 903 106,78	0,27%	2 165 521,46	79,10%
<b>Dotations et Forfaits</b>	<b>355 151 155,10</b>	<b>19,69%</b>	<b>355 452 463,11</b>	<b>19,31%</b>	<b>301 308,01</b>	<b>0,08%</b>
Forfaits	21 382 214,00	1,19%	21 260 390,00	1,15%	-121 824,00	-0,57%
DAF	73 546 980,00	4,08%	72 582 265,00	3,94%	-964 715,00	-1,31%
MIGAC	217 175 054,10	12,04%	220 245 180,97	11,96%	3 070 126,87	1,41%
FIR	30 564 172,00	1,69%	32 764 790,14	1,78%	2 200 618,14	7,20%
Produits du financement des activités SSR	12 482 735,00	0,69%	8 599 837,00	0,47%	-3 882 898,00	-31,11%
<b>Total financement Assurance Maladie</b>	<b>1 341 609 628,90</b>	<b>74,38%</b>	<b>1 386 618 630,23</b>	<b>75,33%</b>	<b>45 009 001,33</b>	<b>3,35%</b>
Hospitalisation complète	69 233 979,35	3,84%	69 625 335,95	3,78%	391 356,60	0,57%
Hospitalisation partielle et I.V.G.	6 218 429,80	0,34%	6 107 962,10	0,33%	-110 467,70	-1,78%
Prestations soins patients étrangers	25 977 472,74	1,44%	25 843 900,27	1,40%	-133 572,47	-0,51%
Soins Externes (hors patients étrangers)	33 606 695,51	1,86%	38 601 789,34	2,10%	4 995 093,83	14,86%
S.M.U.R.	1 670 926,35	0,09%	1 408 338,67	0,08%	-262 587,68	-15,72%
<b>Total produits hospitaliers</b>	<b>136 707 503,75</b>	<b>7,58%</b>	<b>141 587 326,33</b>	<b>7,69%</b>	<b>4 879 822,58</b>	<b>3,57%</b>
Prod. hosp. des exercices antérieurs	5 157 176,60	0,29%	4 986 850,21	0,27%	-170 326,39	-3,30%
Prod. divers d'exercices antérieurs	1 801 605,28	0,10%	3 250 399,66	0,18%	1 448 794,38	80,42%
Produits exceptionnels	24 611 683,08	1,36%	22 218 670,69	1,21%	-2 393 012,39	-9,72%
Production immobilisée	2 788 958,83	0,15%	2 999 365,88	0,16%	210 407,05	7,54%
Personnel médical	12 772 163,57	0,71%	13 900 378,43	0,76%	1 128 214,86	8,83%
Personnel non médical	11 113 313,70	0,62%	10 292 820,74	0,56%	-820 492,96	-7,38%
Reprises de provisions	41 480 483,12	2,30%	43 143 400,05	2,34%	1 662 916,93	4,01%
Subventions hors FIR	6 703 516,38	0,37%	5 044 550,68	0,27%	-1 658 965,70	-24,75%
Recherche : Subventions contrats autres produits	16 262 455,26	0,90%	16 822 959,54	0,91%	560 504,28	3,45%
Activité Rétrocession Médicament	79 692 517,56	4,42%	68 568 310,28	3,72%	-11 124 207,28	-13,96%
Stock final	31 778 336,30	1,76%	32 419 357,46	1,76%	641 021,16	2,02%
Autres produits	77 803 642,61	4,31%	74 822 568,98	4,06%	-2 981 073,63	-3,83%
Rembours. Des budgets annexes	13 417 499,89	0,74%	14 113 113,61	0,77%	695 613,72	5,18%
<b>Total des produits subsidiaires</b>	<b>325 383 352,18</b>	<b>18,04%</b>	<b>312 582 746,21</b>	<b>16,98%</b>	<b>-12 800 605,97</b>	<b>-3,93%</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 803 700 484,83</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 840 788 702,77</b>	<b>100,00%</b>	<b>37 088 217,94</b>	<b>2,06%</b>

## 4 – Etat détaillé des charges du budget H (budget principal)

### - Evolution

Désignation	Dépenses	EPRD exécutoire	Dépenses	Ecart dépenses 2018-2017		Ecart dépenses - EPRD 2018	
	2017	2018	2018	en valeur	en %	en valeur	en %
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	<b>1 018 992 577,42</b>	<b>1 038 175 921,00</b>	<b>1 032 466 416,65</b>	<b>13 473 839,23</b>	<b>1,32%</b>	<b>-5 709 504,35</b>	<b>-0,55%</b>
Personnel non médical	770 361 395,37	779 411 438,00	774 348 097,19	3 986 701,82	0,52%	-5 063 340,81	-0,65%
Personnel médical	248 631 182,05	258 764 483,00	258 118 319,46	9 487 137,41	3,82%	-646 163,54	-0,25%
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	<b>447 876 430,27</b>	<b>453 948 888,00</b>	<b>450 749 244,57</b>	<b>2 872 814,30</b>	<b>0,64%</b>	<b>-3 199 643,43</b>	<b>-0,70%</b>
Produits pharmaceutiques "In GHS" (hors MO/DMI/ATU/DT RETROCESSION)	39 479 630,37	39 317 709,00	39 436 962,54	-42 667,83	-0,11%	119 253,54	0,30%
Produits pharmaceutiques "In GHS" (DT RETROCESSION)	46 643 140,90	47 198 208,00	31 054 468,54	-15 588 672,36	-33,42%	-16 143 739,46	-34,20%
Molécules onéreuses (hors GHS)	109 351 879,99	110 838 287,00	109 045 678,70	-306 201,29	-0,28%	-1 792 608,30	-1,62%
Médicaments sous ATU (hors GHS)	18 487 357,51	18 172 190,00	28 323 911,31	9 836 553,80	53,21%	10 151 721,31	55,86%
Matériel médical et chirurgical	70 000 653,05	72 358 985,00	73 643 562,54	3 642 909,49	5,20%	1 284 577,54	1,78%
Fournitures et prestations extérieures	50 903 498,18	53 225 785,00	53 785 703,05	2 882 204,87	5,66%	559 918,05	1,05%
Prothèses hors liste et appareillage	12 919 339,55	12 758 485,00	12 703 267,93	-216 071,62	-1,67%	-55 217,07	-0,43%
Dispositifs médicaux implantables (hors GHS)	36 766 789,92	35 450 920,00	39 160 588,68	2 393 798,76	6,51%	3 709 668,68	10,46%
Produits sanguins	13 821 477,96	13 980 750,00	13 928 748,39	107 270,43	0,78%	-52 001,61	-0,37%
Stérilisation à l'extérieur	626 229,08	600 000,00	645 053,06	18 823,98	3,01%	45 053,06	7,51%
Location matériel médical	7 633 803,18	7 318 760,00	6 988 205,73	-645 597,45	-8,46%	-330 554,27	-4,52%
Maintenance médicale	9 899 753,47	11 108 654,00	10 876 726,55	976 973,08	9,87%	-231 927,45	-2,09%
Stock initial du titre 2	31 342 877,11	31 620 155,00	31 156 367,55	-186 509,56	-0,60%	-463 787,45	-1,47%
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	<b>133 318 228,04</b>	<b>141 848 109,10</b>	<b>141 543 262,12</b>	<b>8 225 034,08</b>	<b>6,17%</b>	<b>-304 846,98</b>	<b>-0,21%</b>
Dépenses hôtelières	48 527 899,67	51 504 894,61	50 889 112,81	2 361 213,14	4,87%	-615 781,80	-1,20%
Dépenses d'entretien et réparation	21 200 883,35	23 118 000,00	21 347 621,48	146 738,13	0,69%	-1 770 378,52	-7,66%
Dépenses de frais de Gestion Générale	62 339 524,06	65 969 986,49	68 045 748,30	5 706 224,24	9,15%	2 075 761,81	3,15%
Subventions	650 310,78	628 726,00	638 810,78	-11 500,00	-1,77%	10 084,78	1,60%
Stock initial du titre 3	599 610,18	626 502,00	621 968,75	22 358,57	3,73%	-4 533,25	-0,72%
<b>Titre 4 : Amortissements, provisions, charges financières et excep.</b>	<b>195 867 978,68</b>	<b>208 537 005,00</b>	<b>210 688 402,98</b>	<b>14 820 424,30</b>	<b>7,57%</b>	<b>2 151 397,98</b>	<b>1,03%</b>
Dotation aux amortissements	91 746 216,35	96 746 216,00	91 473 753,70	-272 462,65	-0,30%	-5 272 462,30	-5,45%
Dotation aux provisions	38 235 295,16	51 180 527,00	53 764 887,88	15 529 592,72	40,62%	2 584 360,88	5,05%
Frais financiers	28 125 912,40	28 388 284,00	27 403 295,91	-722 616,49	-2,57%	-984 988,09	-3,47%
Charges exceptionnelles	34 906 583,62	29 221 978,00	34 281 644,74	-624 938,88	-1,79%	5 059 666,74	17,31%
Exercices antérieurs	2 853 971,15	3 000 000,00	3 764 820,75	910 849,60	31,92%	764 820,75	25,49%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 796 055 214,41</b>	<b>1 842 509 923,10</b>	<b>1 835 447 326,32</b>	<b>39 392 111,91</b>	<b>2,19%</b>	<b>-7 062 596,78</b>	<b>-0,38%</b>

- **Structure**

Désignation	Dépenses	EN Structure	Dépenses	EN Structure	Ecart dépenses 2018-2017	
	2017		2018		en valeur	en %
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	<b>1 018 992 577,42</b>	<b>56,74%</b>	<b>1 032 466 416,65</b>	<b>56,25%</b>	<b>13 473 839,23</b>	<b>1,32%</b>
Personnel non médical	770 361 395,37	42,89%	774 348 097,19	42,19%	3 986 701,82	0,52%
Personnel médical	248 631 182,05	13,84%	258 118 319,46	14,06%	9 487 137,41	3,82%
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	<b>447 876 430,27</b>	<b>24,94%</b>	<b>450 749 244,57</b>	<b>24,56%</b>	<b>2 872 814,30</b>	<b>0,64%</b>
Produits pharmaceutiques "In GHS" (hors MO/DMI/ATU/DT RETROCESSION)	39 479 630,37	2,20%	39 436 962,54	2,15%	-42 667,83	-0,11%
Produits pharmaceutiques "In GHS" (DT RETROCESSION)	46 643 140,90	2,60%	31 054 468,54	1,69%	-15 588 672,36	-33,42%
Molécules onéreuses (hors GHS)	109 351 879,99	6,09%	109 045 678,70	5,94%	-306 201,29	-0,28%
Médicaments sous ATU (hors GHS)	18 487 357,51	1,03%	28 323 911,31	1,54%	9 836 553,80	53,21%
Matériel médical et chirurgical	70 000 653,05	3,90%	73 643 562,54	4,01%	3 642 909,49	5,20%
Fournitures et prestations extérieures	50 903 498,18	2,83%	53 785 703,05	2,93%	2 882 204,87	5,66%
Prothèses hors liste et appareillage	12 919 339,55	0,72%	12 703 267,93	0,69%	-216 071,62	-1,67%
Dispositifs médicaux implantables (hors GHS)	36 766 789,92	2,05%	39 160 588,68	2,13%	2 393 798,76	6,51%
Produits sanguins	13 821 477,96	0,77%	13 928 748,39	0,76%	107 270,43	0,78%
Stérilisation à l'extérieur	626 229,08	0,03%	645 053,06	0,04%	18 823,98	3,01%
Location matériel médical	7 633 803,18	0,43%	6 988 205,73	0,38%	-645 597,45	-8,46%
Maintenance médicale	9 899 753,47	0,55%	10 876 726,55	0,59%	976 973,08	9,87%
Stock initial du titre 2	31 342 877,11	1,75%	31 156 367,55	1,70%	-186 509,56	-0,60%
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	<b>133 318 228,04</b>	<b>7,42%</b>	<b>141 543 262,12</b>	<b>7,71%</b>	<b>8 225 034,08</b>	<b>6,17%</b>
Dépenses hôtelières	48 527 899,67	2,70%	50 889 112,81	2,77%	2 361 213,14	4,87%
Dépenses d'entretien et réparation	21 200 883,35	1,18%	21 347 621,48	1,16%	146 738,13	0,69%
Dépenses de frais de Gestion Générale	62 339 524,06	3,47%	68 045 748,30	3,71%	5 706 224,24	9,15%
Subventions	650 310,78	0,04%	638 810,78	0,03%	-11 500,00	-1,77%
Stock initial du titre 3	599 610,18	0,03%	621 968,75	0,03%	22 358,57	3,73%
<b>Titre 4 : Amortissements, provisions, charges financières et excep.</b>	<b>195 867 978,68</b>	<b>10,91%</b>	<b>210 688 402,98</b>	<b>11,48%</b>	<b>14 820 424,30</b>	<b>7,57%</b>
Dotation aux amortissements	91 746 216,35	5,11%	91 473 753,70	4,98%	-272 462,65	-0,30%
Dotation aux provisions	38 235 295,16	2,13%	53 764 887,88	2,93%	15 529 592,72	40,62%
Frais financiers	28 125 912,40	1,57%	27 403 295,91	1,49%	-722 616,49	-2,57%
Charges exceptionnelles	34 906 583,62	1,94%	34 281 644,74	1,87%	-624 938,88	-1,79%
Exercices antérieurs	2 853 971,15	0,16%	3 764 820,75	0,21%	910 849,60	31,92%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 796 055 214,41</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 835 447 326,32</b>	<b>100,00%</b>	<b>39 392 111,91</b>	<b>2,19%</b>

## 5- Etat détaillé des cessions d'actif

Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés 775 (Budgets A)				
	Adresse	Localisation	Nature du bien	Ordonné
Immeubles	13 rue Hénon	Lyon 4	Immeuble de 3 étages sur cave + combles + jardin	1 612 000
	31 rue de la Claire	Lyon 9		3 098 000
	31 bis rue de la Claire	Lyon 9		
Terrains	119 avenue Charles De Gaulle	69160 Tassin	2 parcelles de terrain	480 000
Domaines ruraux		Le Perron	2 Parcelles constructibles	226 789
Lots de copropriété	197 cours Lafayette	Lyon 6	T1 au 6ème étage + 1 cave n° 25 (ex Cavieu)	155 000
	195 cours Lafayette	Lyon 6	T3	186 000
	197 cours Lafayette	Lyon 6	T1 au 3ème étage (ex Aslim)	161 000
	7 rue Vendôme	Lyon 6	T 5 + 1 cave n° 8 et une chambre de bonne n° 3	649 000
	111 rue de Seze	Lyon 6	T3 au 6ème étage de 76 m2+ 1 cave n° 25	401 000
	26 bis Albéric Pont bât A	Lyon 5	T2 de 48 m2+ 1 cave n° 11	135 500
	81 rue Trion	Lyon 5	T1 + 1 cave	132 400
	81 rue Trion	Lyon 5	T1 + 1 cave n° 24	97 950
	CPM Pierre Benite/Oullins			660 000
	17 av Foch	Lyon 6	T3 + 1 cave + 2 combles	513 000
	17 av Foch	Lyon 6	T3 de 109 m2 + 1 cave n° 16	631 000
	Maisons individuelles	15 rue Chambovet	Lyon 3	Villa
sous.total				<b>9 781 639</b>
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés 775 (Budgets H)				
	Adresse	Localisation	Nature du bien	Ordonné
	Matériels divers			182 999
sous.total				<b>182 999</b>
Total 775				<b>9 964 638</b>

## 6- Etat détaillé des subventions d'investissements reçues

Affectation des subventions	Organismes	2 017	2 018
Subvention COPERMO HIAD-HEH	Ministère des Armées	5 000 000,00	1 700 000,00
Subvention COPERMO HLP	FMESPP	8 000 000,00	8 001 392,00
Subvention COPERMO HEH	FMESPP	2 150 000,00	
<b>S/Total travaux immobiliers des opérations COPERMO</b>		<b>15 150 000,00</b>	<b>9 701 392,00</b>
Projet MYHOP	GCS SISRA	96 500,00	100 000,00
HYBRID TSN & MYHOP	GCS SISRA	215 000,00	55 000,00
Financement FIR - HEBERGEMENT / TRAJECTOIRE	GCS SISRA	1 065 000,00	429 538,50
HEBERGEMENT / HYBRID / MYHOP / COMPILIO	GCS SISRA	308 830,00	39 925,00
<b>S/Total développement SIH HCL / GCS SISRA</b>		<b>1 685 330,00</b>	<b>624 463,50</b>
Développement chirurgie ambulatoire	FMESPP	7 212,21	
Informatisation du lactarium	FMESPP	72 000,00	
Modernisation	FMESPP	36 411,00	
Robot BEAM - installation d'un espace de transition pour adolescent à l'HFME	FONDATION DES HOSPICES CIVILS DE LYON	8 850,00	
Acquisition plateforme Nanostring	FONDATION DES HOSPICES CIVILS DE LYON		326 344,00
Restauration Chapelle Hotel Dieu	Commune de Lyon		70 000,00
<b>S/Total autres subventions</b>		<b>124 473,21</b>	<b>396 344,00</b>
Dépenses pédagogiques des ECOLES	Collecte de la TAXE D'APPRENTISSAGE	71 929,69	54 222,88
Amélioration du SI des Ecoles	REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES	11 106,90	
Travaux (Etanchéité toiture) pour l'Ecole Esquirol	REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES	7 111,00	15 971,98
Ascenseur IFCS SUD Clémenceau	REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES		19 257,60
<b>S/Total financement écoles</b>		<b>90 147,59</b>	<b>89 452,46</b>
<b>Total général</b>		<b>17 049 950,80</b>	<b>10 811 651,96</b>

## 7- Etat détaillé des dons et legs reçus

<b>Dons et legs</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Dons - Opération pièces jaunes	2 124,00	5 503,00
Legs - succession Mme Gouvernet	308 500,00	
Legs - Oriol Garcia	122 000,00	
Divers dons de matériels	3 780,00	2 500,00
Divers dons	120 158,82	177 113,08
<b>Total du compte 102</b>	<b>556 562,82</b>	<b>185 116,08</b>